

**COMMUNAUTÉ  
ÉCONOMIQUE  
EUROPÉENNE  
COMMISSION**



**DIRECTION  
GÉNÉRALE  
DES AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES  
ET FINANCIÈRES**

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE  
DE LA COMMUNAUTÉ**

**4**

**DÉCEMBRE**

**RAPPORT TRIMESTRIEL**

**1963**

**Commission de la Communauté économique européenne**  
**Direction générale des Affaires économiques et financières**  
**Direction des Économies nationales et de la Conjoncture**  
**23, Avenue de la Joyeuse Entrée, Bruxelles.**

**COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

**COMMISSION**

---

**La situation économique de la Communauté**

**DÉCEMBRE 1963**

## Table des matières

	<i>Pages</i>
<b>Note préliminaire</b> . . . . .	3
<b>I. La situation d'ensemble</b> . . . . .	5
A. <i>Le bilan de l'année 1963</i> . . . . .	9
1. La conjoncture mondiale en 1963 . . . . .	9
2. La demande . . . . .	11
3. La production . . . . .	15
4. L'équilibre . . . . .	19
B. <i>Les perspectives pour l'année 1964</i> . . . . .	27
C. <i>La politique conjoncturelle</i> . . . . .	33
<b>II. La situation dans les pays de la Communauté</b> . . . . .	41
A. <i>République fédérale d'Allemagne</i> . . . . .	43
1. Le bilan de l'année 1963 . . . . .	47
2. Les perspectives pour l'année 1964. . . . .	50
B. <i>France</i> . . . . .	55
1. Le bilan de l'année 1963 . . . . .	59
2. Les perspectives pour l'année 1964. . . . .	64
C. <i>Italie</i> . . . . .	69
1. Le bilan de l'année 1963 . . . . .	73
2. Les perspectives pour l'année 1964. . . . .	78
D. <i>Pays-Bas</i> . . . . .	83
1. Le bilan de l'année 1963 . . . . .	84
2. Les perspectives pour l'année 1964. . . . .	91
E. <i>Union économique belgo-luxembourgeoise</i> . . . . .	97
Belgique . . . . .	97
1. Le bilan de l'année 1963 . . . . .	98
2. Les perspectives pour l'année 1964. . . . .	105
Grand-Duché de Luxembourg . . . . .	110
1. Le bilan de l'année 1963 . . . . .	110
2. Les perspectives pour l'année 1964. . . . .	114
 <i>Annexe</i>	
Avis du Comité de politique conjoncturelle sur les problèmes posés par la situation économique actuelle de la Communauté . . . . .	117

## Graphiques

1. Evolution de la demande intérieure et du produit brut de la Communauté . . . . .	17
2. Échanges commerciaux de la Communauté . . . . .	23
3. Opinions des chefs d'entreprise sur la conjoncture dans l'industrie :	
a) République fédérale d'Allemagne. . . . .	45
b) France . . . . .	57
c) Italie . . . . .	71
d) Pays-Bas . . . . .	85
e) Belgique . . . . .	99
f) Grand-Duché de Luxembourg . . . . .	111

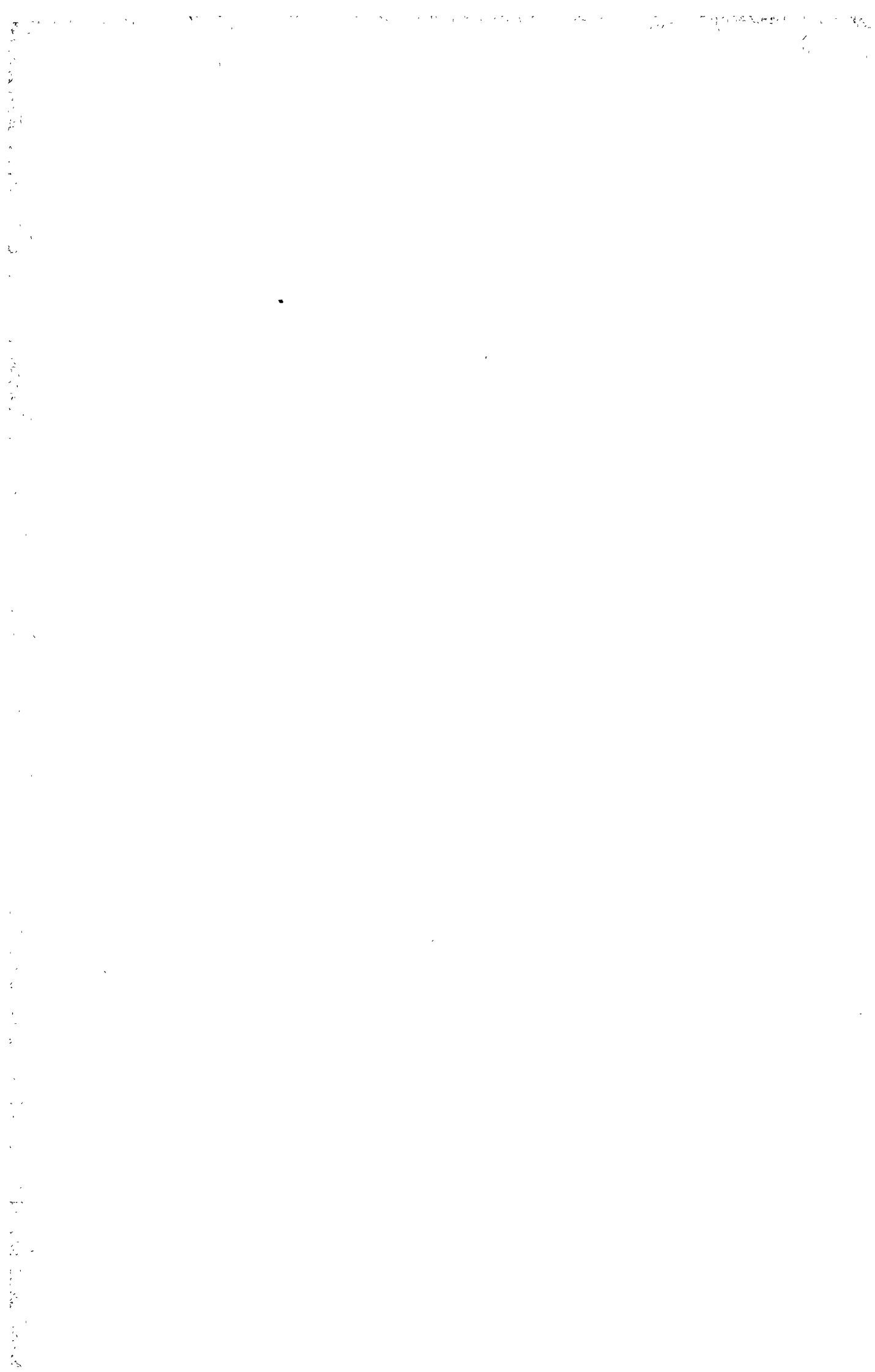
## Note préliminaire

Comme ce fut déjà le cas l'année précédente, ce dernier rapport trimestriel de la série annuelle 1963 contient à nouveau des estimations chiffrées concernant les résultats du développement de l'économie au cours de l'année écoulée ainsi que les prévisions pour l'année qui commence. Ces chiffres qui représentent, en l'occurrence, les variations en pourcentage du volume des seuls grands agrégats — produit national brut, importations ainsi que les agrégats d'utilisation de ces ressources — sont cette fois donnés sous forme de tableaux non seulement pour le passé, mais aussi pour la nouvelle année.

Il faut toutefois attirer une fois de plus l'attention sur le fait que ces informations, de même que d'autres éléments figurant dans le texte, ne correspondent pas nécessairement à ce qui est contenu en la matière dans les budgets économiques des pays membres. Indépendamment du fait que les gouvernements de quelques pays membres veulent que leur budget économique soit traité confidentiellement, il se peut que l'opinion de la Commission sur l'un ou l'autre point soit différente des estimations, prévisions ou commentaires officiels des pays. Certes les chiffres et commentaires établis par la Commission ont, comme par le passé, été discutés avec les experts des pays de la C.E.E., ils restent toutefois sous la seule responsabilité de la Commission.

Les prévisions sont présentées sous forme de grandeurs approximatives. Il convient de remarquer qu'elles n'ont pas le caractère de « prédictions ». Elles esquissent les grandes lignes de l'évolution qui, au moment de la prévision, tend à se réaliser dans des hypothèses définies, surtout en ce qui concerne la conjoncture mondiale et la politique économique à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté. Bien entendu, ces hypothèses sont choisies aussi réalistes que possible. Toutefois ceci ne veut pas dire que, par la suite, elles ne pourront pas être modifiées. Au contraire, les prévisions répondent souvent le mieux au but recherché lorsqu'elles conduisent les responsables de la politique économique à faire en sorte qu'elles ne se réalisent pas. A titre d'exemple, on peut mentionner des prévisions concernant une augmentation du niveau des prix ou une détérioration de la balance commerciale.

Cette fois-ci, le choix d'hypothèses aussi réalistes que possible s'avérait particulièrement difficile, étant donné que, en ce qui concerne la politique économique de l'Italie, seules des intentions étaient connues dans leurs grandes lignes, tandis que peu de mesures concrètes avaient été décidées. En France, il existait déjà suffisamment de décisions et de mesures concrètes; toutefois il n'était pas possible de savoir exactement si une accentuation de la politique anti-inflationniste était considérée comme nécessaire et si elle serait mise en application. D'autre part, aux Pays-Bas venait de se produire un changement fondamental dans la politique des salaires, dont les conséquences pour la politique économique n'ont assurément pas encore été entièrement déterminées.



## I. LA SITUATION D'ENSEMBLE

*Une notable expansion a de nouveau caractérisé l'économie de la Communauté en 1963. Sans doute, par rapport à l'année précédente, l'augmentation du produit national brut à prix constants a-t-elle été un peu plus faible qu'en 1962 et en 1961, puisqu'elle n'a atteint que 4 % environ, contre 5,0 % en 1962 et 5,3 % en 1961. Mais ceci n'implique nullement que des tendances à long terme au ralentissement de la croissance économique aient encore pu nettement prédominer. Le ralentissement de l'expansion de la production, observé en 1963, était plutôt et avant tout de caractère accidentel ; il s'explique principalement par des facteurs exceptionnels, et notamment par les répercussions de conditions climatiques extrêmement défavorables. Les tendances au ralentissement de la conjoncture, qui subsistaient assurément au départ et affectaient surtout les investissements des entreprises, ont à nouveau fait place, au cours de l'année, à une reprise plus ou moins marquée.*

*L'expansion de la demande globale nominale, par rapport à l'année précédente, a d'ailleurs été du même ordre qu'en 1962. Toutefois, comme l'offre intérieure a progressé moins vite — la pénurie de main-d'œuvre persistante, ou même aggravée dans certaines régions, faisant obstacle, en de nombreux cas, à une croissance plus rapide de la production — l'augmentation de la demande nominale s'est en partie traduite par des hausses de prix et par une nouvelle et importante réduction de l'excédent de la balance des paiements courants de la Communauté.*

*Pour l'année 1963 dans son ensemble, le développement de la demande en provenance des pays non-membres a contribué davantage qu'en 1962 à l'expansion de la demande globale. Par rapport à 1962, les exportations de marchandises pourraient marquer une progression de quelque 4,5 % en valeur et 4,0 % en volume, après n'avoir, en 1962, augmenté que d'environ 1 % en valeur comme en volume. L'analyse de l'évolution des exportations au cours de l'année 1963 fait nettement apparaître le changement de tendance : l'affaiblissement continu qui caractérisait encore les premiers mois a été suivi d'une expansion qui s'est accélérée.*

*Cette évolution est certainement imputable, pour une grande part, aux répercussions directes et indirectes de la reprise conjoncturelle dans d'importants pays tiers industriels.*

*L'expansion de la demande intérieure est demeurée vigoureuse. Le fait qu'elle soit néanmoins demeurée légèrement en deçà du taux de progression enregistré de 1961 à 1962 tient surtout à un ralentissement de la croissance de la formation brute de capital fixe. D'une part, en effet, malgré les efforts accomplis pour rattraper les pertes relativement importantes de l'hiver 1962/63, et en dépit d'un notable accroissement des effectifs occupés dans l'industrie du bâtiment, les investissements sous forme de construction n'ont pu atteindre le taux d'accroissement de l'année précédente. D'autre part, la propension des entreprises à investir est restée assez faible au premier semestre et les achats de biens d'équipement s'en sont particulièrement ressentis. Sans doute, au second semestre, une certaine reprise a-t-elle pu être observée dans ce domaine; mais son incidence sur le taux d'accroissement annuel n'a pu compenser intégralement le ralentissement antérieur.*

*Par ailleurs, l'expansion de la demande de consommation s'est, elle aussi, très légèrement affaiblie. Cette constatation ne concerne pas la consommation des administrations, mais bien les dépenses de consommation des ménages. Dans ce secteur, le ralentissement s'est limité principalement à la république fédérale d'Allemagne, où la hausse des salaires a perdu de son élan tandis qu'augmentait le taux de l'épargne. Bien qu'une situation inverse se soit présentée en Italie et en France, c'est, au total, un léger ralentissement qui a caractérisé l'évolution de la Communauté dans son ensemble. L'accroissement de la consommation privée, d'une année à l'autre, a atteint quelque 5 % en volume en 1963, contre 6 % en 1962.*

*L'expansion de l'offre intérieure, ainsi qu'il a été mentionné plus haut, a été un peu moins rapide que l'année précédente. La production industrielle, d'après l'indice de l'Office statistique des Communautés européennes, a probablement marqué une progression de 5 %, contre 6 % en 1962. Mais la croissance a été notablement plus faible que l'année précédente pour la production agricole, tandis qu'elle demeurait vive dans le secteur des services.*

*Les importations en provenance des pays tiers ont progressé un peu plus vite que l'année précédente. Les importations de marchandises ont augmenté de quelque 10,5 %, en volume comme en valeur, contre 8 % en 1962.*

*L'expansion a été bien plus rapide encore en ce qui concerne le commerce intracommunautaire. La progression des échanges de marchandises entre les pays membres peut être évaluée à environ 16 % en valeur, au lieu de 14 % en 1962. Cette évolution ne s'explique pas seulement par les nouveaux progrès réalisés dans l'établissement du marché commun et par l'expansion de la demande, demeurée vive dans l'ensemble, mais aussi par les sensibles différences qui, en 1963, existaient entre les pays membres quant au rapport entre l'expansion de la demande intérieure, d'une part, et celle de l'offre intérieure, d'autre part.*

*Ces différences se reflètent nettement dans l'évolution des prix. Pour l'ensemble de la Communauté, ceux-ci sont restés orientés à la hausse, l'analyse montrant toutefois que la stabilité relative observée dans la république fédérale d'Allemagne*



et aussi, au premier semestre, aux Pays-Bas et en Belgique, a contrasté avec une augmentation accélérée en Italie et en France. Il apparaît clairement que l'intensification des échanges intracommunautaires a essentiellement contribué à empêcher que la hausse ne soit, dans ces deux derniers pays, plus rapide encore. Par contre, elle a sans aucun doute stimulé la hausse dans les pays membres où la stabilité était encore relativement grande.

Les importations ayant progressé plus rapidement que les exportations, le déficit de la balance commerciale de la Communauté s'est accentué ; il pourrait avoir atteint, en 1963, quelque 2,8 milliards de dollars. Par rapport à 1959, la détérioration de la balance commerciale se chiffre, dès lors, à près de 4 milliards de dollars.

Bien que la balance des paiements courants n'ait presque plus marqué d'excédent, notamment en liaison avec l'évolution des échanges commerciaux, la balance générale des paiements de la Communauté est restée excédentaire en 1963, en raison surtout de la progression des entrées de capitaux privés. Ces tendances se sont toutefois nettement atténuées au cours du second semestre.

A l'occasion des estimations touchant l'ensemble de l'année 1963, il paraît utile de citer aussi quelques chiffres relatifs à l'évolution à long terme de l'économie de la Communauté. De 1958 (c'est au début de cette année que les premières mesures prises pour l'instauration de la C.E.E. sont entrées en vigueur) à 1963, le produit brut de la Communauté, en termes réels, a augmenté d'environ 30 %, contre 22 % pour les États-Unis et 16 % pour le Royaume-Uni.

A elle seule, la production industrielle a progressé de 41 %. Mesuré d'après la consommation réelle par habitant, le niveau de vie s'est élevé de quelque 23 % au cours des cinq dernières années. Durant la même période, le commerce intracommunautaire a marqué une progression d'environ 130 %. Les importations en provenance des pays non-membres ont augmenté de 51 %, les exportations de 35 %. L'augmentation simultanée du commerce mondial, à l'exclusion des échanges à l'intérieur de la C.E.E., a été de 31 %.

L'expansion économique se poursuivra en 1964. La progression de la demande devrait être au moins aussi forte que de 1962 à 1963, et celle de l'offre intérieure pourrait s'accroître quelque peu.

Du côté de la demande, par suite surtout des perspectives favorables de la conjoncture mondiale, on prévoit tout d'abord une accélération de la demande extérieure, c'est-à-dire des exportations de biens et de services de la Communauté à destination des pays non-membres.

En ce qui concerne la demande intérieure, il faut escompter une augmentation plus rapide des investissements, tant en valeur qu'en volume. Les tendances à la reprise de l'expansion des investissements des entreprises, observées au cours du second

semestre de 1963, se poursuivront probablement. En dépit de certaines mesures destinées à limiter le développement des travaux publics, la croissance des investissements sous forme de construction sera plus rapide que de 1962 à 1963, ne serait-ce qu'à la faveur de conditions climatiques supposées normales, mais aussi en raison d'une demande toujours très vive.

En revanche, l'expansion des dépenses de consommation paraît devoir se ralentir quelque peu. Toutefois, comme la hausse des prix pourrait simultanément marquer un certain ralentissement, la progression de la consommation en volume ne semble guère devoir s'atténuer sensiblement.

L'accroissement de la production pourrait, notamment dans l'hypothèse de conditions climatiques normales, se révéler légèrement plus important que de 1962 à 1963. Les services de la Commission considèrent à présent que le produit brut à prix constants de la Communauté pourrait, au total, augmenter de quelque 4,5 % en 1964 par rapport à l'année précédente.

Les importations en provenance des pays non-membres devraient encore marquer, par rapport à l'année précédente, un sensible accroissement, un peu moins important toutefois qu'en 1963. La balance commerciale pourrait accuser une nouvelle mais légère détérioration. La balance des paiements courants présentera même un déficit modéré.

Les prévisions établies actuellement ne laissent pas encore apparaître une tendance suffisante à la stabilisation des prix. Si, en France et en Italie, la montée des prix se ralentira surtout en cas de renforcement de la politique de stabilisation, il est, d'autre part, probable que la hausse s'accroîtra aux Pays-Bas et en Belgique. Il n'est pas exclu que, dans la république fédérale d'Allemagne également, les tendances à la hausse ne se manifestent à nouveau plus nettement au cours de l'année 1964.

Pour la Communauté en général, il faut constater que les tensions inflationnistes constitueront, en 1964, le problème de politique conjoncturelle le plus important. Il s'agira, en effet, de supprimer ces tensions ou d'empêcher leur réapparition. Il ne sera guère possible d'obtenir des résultats satisfaisants sans mener dans la plupart des pays membres une politique de freinage global de l'expansion de la demande intérieure, en recourant tant aux instruments de la politique budgétaire qu'à ceux de la politique du crédit. Une telle politique, déjà appliquée en partie, est également recommandable du fait qu'elle contribue le plus efficacement à éviter que la balance des paiements courants ne se détériore durant une assez longue période et dans une trop forte mesure. A défaut de quoi, la Communauté rencontrerait de sérieuses difficultés pour faire face à ses engagements dans le domaine de l'aide au développement. Même si une telle politique conjoncturelle devait avoir pour conséquence de réduire quelque peu, par rapport aux prévisions actuelles, la croissance de l'économie en termes réels, il faudrait néanmoins s'en accommoder dans l'intérêt de l'équilibre, d'autant plus que serait à nouveau créée, par là, l'une des conditions essentielles d'une croissance économique optimale à plus long terme.

## A. Le bilan de l'année 1963

### 1. La conjoncture mondiale en 1963

Au cours de l'année 1963, l'évolution économique dans les pays tiers a imprimé à celle de la Communauté des impulsions plus fortes que l'année précédente. En effet, les facteurs d'expansion sont devenus de plus en plus prédominants dans la conjoncture mondiale, alors que, jusqu'après le début du premier trimestre, des tendances au ralentissement de la croissance économique avaient persisté dans de nombreux pays industriels d'Europe, de même que dans quelques pays membres de la Communauté, tendances dont les effets ont encore été accentués au premier trimestre par l'incidence de l'exceptionnelle rigueur de l'hiver. Depuis le printemps, la croissance de la production s'est de nouveau accélérée et le stockage des matières premières a eu tendance à se développer. Dans l'ensemble, la reprise conjoncturelle dans un certain nombre des principaux pays industriels — parmi lesquels les pays de la Communauté — s'est traduite assez rapidement aussi, pour les pays producteurs de matières premières, par de meilleures possibilités de vente et des prix à l'exportation plus favorables.

Il n'est pas douteux que la nette amélioration de la conjoncture mondiale ait été, en partie, le résultat des mesures de politique conjoncturelle qui ont été prises notamment aux États-Unis et dans le Royaume-Uni. Mais elle a tenu aussi, pour une part, à des éléments proprement conjoncturels et de plus, dans les pays de la Communauté, aux effets de l'intégration et de la transformation accélérée des structures. Dans quelques pays, c'est sans aucun doute en partie grâce à ces facteurs que le processus de ralentissement des investissements des entreprises a pris fin assez tôt.

Aux *États-Unis*, l'expansion s'est de nouveau affirmée plus nettement; dans l'ensemble, elle s'est sans aucun doute accélérée. Cette évolution est, en grande partie, une conséquence directe d'une augmentation considérable des dépenses des administrations publiques, ainsi que d'un accroissement assez rapide de la demande de consommation privée. Celui-ci tient lui-même non seulement à une progression de l'emploi et à des majorations de salaires, mais aussi à un vigoureux développement des crédits à la consommation.

Quant à l'évolution des investissements privés, elle a été assez différenciée au cours de l'année. Au premier semestre, l'accroissement a porté essentiellement sur les investissements sous forme de construction de logements. Les investissements sous forme de stocks ont aussi fortement augmenté durant cette période, en raison de l'incertitude touchant les négociations salariales prévues pour le milieu de l'année dans l'industrie sidérurgique. Mais le restockage a été d'autant plus faible pendant la seconde moitié de l'année, une fois réglés les conflits salariaux dans l'industrie sidérurgique. L'expansion économique persistante ne s'est traduite qu'au second semestre par une sensible augmentation des investissements fixes des entreprises, qui a été notablement favorisée par l'amélioration du régime fiscal des amortissements. De même, les exportations nettes ont légèrement progressé au cours de l'année.

Au total, l'accroissement du produit national brut des États-Unis de 1962 à 1963 s'établira aux alentours de 3,5 % en volume et 5 % en valeur, alors qu'en 1962 les taux de croissance correspondants avaient atteint respectivement 6,5 % et 7 % par rapport à l'année précédente, qui avait été, il est vrai, caractérisée par une récession marquée. La production industrielle — suivant l'indice national — pourrait avoir progressé de 5 %. En dépit de l'expansion accélérée, le taux de chômage est resté assez élevé et se chiffrait à 5,9 % en novembre. Grâce notamment à une politique de relèvement des taux d'intérêt sur les marchés des capitaux à court terme ainsi qu'à l'impression produite par la proposition de l'administration tendant à l'institution d'une taxe de péréquation des taux d'intérêt, le déficit de la balance des paiements a marqué une nette tendance à diminuer au cours du deuxième semestre de 1963, alors qu'il avait augmenté pendant la première moitié de l'année, en raison surtout d'une aggravation des fuites de capitaux. Pour l'ensemble de l'année, le déficit s'élèvera à environ 2,1 milliards de dollars; il ne sera donc guère moins important qu'en 1962.

Dans le *Royaume-Uni*, où de nets symptômes de récession avaient caractérisé l'évolution économique vers la fin de l'année 1962 et le début de 1963, une vigoureuse reprise conjoncturelle s'est produite dans le courant de l'année. Cette reprise a tenu notamment à une évolution favorable des exportations — due elle-même, en partie, à la divergence des tendances conjoncturelles dans le Royaume-Uni et dans les principaux autres pays industriels, les pays de la Communauté compris. En même temps, les mesures prises par les autorités pour stimuler l'activité économique se sont traduites surtout par une expansion accélérée de la consommation privée. A ces facteurs se sont ajoutées, au second semestre, les impulsions imprimées par une réduction de l'impôt sur le revenu et les effets stimulants d'une sensible augmentation des dépenses publiques, en particulier des dépenses d'investissement.

Il semble que les investissements fixes des entreprises aient atteint leur point le plus bas au premier trimestre de 1963. Dans ce secteur toutefois — comme dans celui des investissements sous forme de stocks — on ne peut dire qu'une reprise très nette se soit déjà produite, même pas au quatrième trimestre. En revanche, l'activité dans le secteur de la construction de logements a retrouvé, après l'hiver, son rythme antérieur.

Au total, l'indice de la production industrielle corrigé des variations saisonnières a dépassé de 10 %, en septembre, son niveau de janvier. En moyenne annuelle, toutefois, l'accroissement aura sans doute été notablement plus modeste : il pourrait atteindre quelque 3 %. Sur base annuelle, le produit national brut à prix constants a progressé d'environ 2 %.

Dans plusieurs autres pays industriels de l'Europe occidentale également, les tendances au ralentissement ont fait place à une reprise au cours de l'année 1963. Il en a été ainsi notamment pour l'Autriche, la Norvège et la Suède. Si l'expansion réelle ne s'est pas accélérée en Suisse, pays où les fortes tensions enregistrées sur le marché de l'emploi limitent la croissance, elle est néanmoins demeurée assez considérable. Le Danemark est le seul pays où la croissance ait fortement fléchi en 1963 sous l'effet de diverses mesures prises pour des raisons touchant la balance des paiements.

Cette évolution dans les pays industriels a entraîné en 1963 une nette expansion du commerce mondial, de l'ordre de 5 à 6 %. La Communauté y a notablement contribué. Elle a accru ses achats dans les pays tiers plus fortement que l'année précédente. Les exportations des *pays en voie de développement* ont participé à cette reprise conjoncturelle. Les réserves d'or et de devises de ces pays ont, dans l'ensemble, légèrement augmenté; toutefois, cet accroissement n'est pas seulement imputable au progrès des exportations, mais partiellement aussi, notamment dans les pays d'Amérique latine, au maintien de restrictions à l'importation. Le montant global de l'aide effective au développement ne semble pas avoir varié notablement de 1962 à 1963.

L'accroissement de la demande de matières premières des pays industriels s'est traduit aussi par des tendances à la hausse des cours sur les marchés des matières premières. Il en a été ainsi, en particulier, pour les métaux non ferreux, la laine, le cacao, l'huile et les matières grasses. Dans un petit nombre de cas, comme par exemple pour le sucre et le sisal, la hausse des cours a été provoquée plutôt par des facteurs accidentels du côté de l'offre. Sous l'effet de la demande supplémentaire en provenance du bloc oriental, les prix des céréales ont sensiblement augmenté au cours des derniers mois. Cette évolution de la demande et des prix a également donné lieu à une brusque remontée des taux de fret pour les transports en haute mer.

## 2. La demande

Dans l'ensemble de la Communauté, l'expansion de la demande s'est poursuivie de 1962 à 1963, à peu près au même rythme que de 1961 à 1962.

L'amélioration de la conjoncture mondiale a stimulé les *exportations de biens et de services* vers les pays non-membres. Après la stabilisation observée depuis le milieu de l'année 1961, les exportations de marchandises ont de nouveau marqué, à partir du 1<sup>er</sup> trimestre de 1963, une progression conjoncturelle notable. De plus, au deuxième trimestre, les exportations ont accusé l'incidence du rattrapage des retards encourus durant le rigoureux hiver 1962/63. L'expansion a cependant persisté au second semestre, bien que son rythme se soit légèrement ralenti.

Pour l'ensemble de l'année, la progression doit se chiffrer à quelque 4,5 % en valeur et 4 % en volume, alors qu'elle n'avait été que de 1 %, en valeur comme en volume, de 1961 à 1962.

En dépit de l'accélération constatée, l'expansion des exportations de la Communauté a été, comme déjà en 1962, moins vive que celle du commerce mondial. On peut se demander dans quelle mesure ceci n'est pas imputable à une détérioration de la position concurrentielle. En effet, les coûts salariaux ont, dans l'ensemble, continué d'augmenter plus rapidement dans la Communauté qu'aux États-Unis; en 1963, leur progression a aussi été plus rapide qu'en Grande-Bretagne et que dans quelques autres pays d'Europe occidentale. Dans le cas de l'Italie et de la France, où la hausse des coûts a été assez forte, la détérioration de la position concurrentielle doit avoir joué effectivement un certain rôle. D'une façon générale toutefois, la cause de la progression relativement faible des exportations

de la Communauté doit être recherchée surtout dans certaines modifications conjoncturelles de la composition de la demande étrangère. Dans les principaux pays tiers, la consommation privée a été, en 1963, l'élément principal de l'expansion. Or, les exportations de la Communauté consistent pour plus de 60 % en machines et demi-produits, dont la demande n'a progressé que très faiblement au cours de la phase d'évolution de la conjoncture mondiale qui a caractérisé l'année 1963. L'hypothèse selon laquelle ce facteur a joué un rôle plus important que la capacité concurrentielle est confirmée par les chiffres d'exportation de la Communauté; c'est ainsi que les exportations de demi-produits minéraux, dont les prix ne dépendent que pour une faible part du coût de la main-d'œuvre, ont été inférieures de 15 % à leur niveau de la période correspondante de l'année précédente. En revanche, les exportations de certains biens de consommation incorporant une forte proportion de main-d'œuvre, comme les textiles et les appareils électro-ménagers, ont marqué une nette progression.

L'augmentation des exportations de 1962 à 1963 a porté au premier chef sur les ventes dans les pays industriels. Cependant, les exportations vers les pays en voie de développement se sont également accélérées. Tel a été le cas notamment des exportations vers les pays et territoires associés d'outre-mer, qui, en 1962, avaient restreint leurs achats dans la Communauté. Mais les ventes dans les autres pays d'Afrique et en Asie se sont, elles aussi, quelque peu améliorées, tandis que les exportations vers l'Amérique latine ont encore accusé tout au long de l'année leur tendance à la régression.

*Les exportations de la Communauté vers les pays non-membres*

(pourcentage des variations en valeur, par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

Exportations vers	1962 Total	1963			1963 Total (1)
		1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	
Etats-Unis .....	+ 9,5	— 6	+ 8	+ 9	+ 5
A.E.L.E. ....	+ 4,5	+ 1	+ 9	+ 4,5	+ 5
dont :					
Royaume-Uni .....	+ 0,5	+ 3	+ 9	+ 5,5	+ 6
Pays en voie de développement ....	— 5	— 6,5	+ 6	+ 6,5	+ 3
parmi lesquels :					
Pays et territoires associés d'outre-mer.....	— 19	— 7,5	+ 20,5	+ 22	+ 9
Pays non-membres au total.....	+ 1	— 2,5	+ 7	+ 6,5	+ 4,5

(1) Estimation.

La demande intérieure a progressé plus fortement, dans la Communauté, que la demande étrangère; toutefois, son expansion en valeur ne s'est probablement pas accélérée de 1962 à 1963. Comme la hausse des prix a été, en moyenne, un peu plus forte que de 1961 à 1962 en dépit d'une stabilité accrue dans la république fédérale d'Allemagne, le développement de la demande intérieure en termes réels a même marqué un certain ralentissement.

En effet, la diminution du taux de croissance annuel de la *formation brute de capital fixe*, déjà observée en 1962, s'est poursuivie en 1963, mais elle a toutefois été moins importante. La progression, qui avait été de quelque 15 % en valeur et 10 % en volume en 1961 et qui était tombée à 11 % et 6 % respectivement en 1962, n'a vraisemblablement atteint, en 1963, qu'environ 9 % en valeur et 4 % en volume. Toutefois, la tendance conjoncturelle s'est modifiée au cours de l'année 1963 : le recul enregistré au premier trimestre a fait place à une certaine reprise au cours des mois suivants.

En raison de la cessation presque complète des travaux en plein air, les investissements sous forme de construction ont marqué, au premier trimestre, un fléchissement qui, naturellement a surtout affecté la construction de logements. Cependant, la reprise du printemps a été relativement vive, car les entreprises se sont efforcées de rattraper les pertes de production encourues en hiver. L'activité dans le secteur de la construction a continué de progresser assez fortement au troisième et au quatrième trimestres, d'autant plus que, dans certains pays, les effectifs employés dans la construction ont pu être sensiblement accrus. Pour l'ensemble de la Communauté, les investissements sous forme de construction pourraient ainsi avoir progressé légèrement de 1962 à 1963.

En ce qui concerne les investissements d'équipement, des tendances à la reprise se sont affirmées, au cours de l'année, dans la plupart des pays de la Communauté. D'une part, il semble que le rétrécissement des marges bénéficiaires soit, dans l'ensemble, devenu plus lent, soit parce que le rythme de progression des coûts salariaux par unité de production s'est sensiblement ralenti — comme dans la république fédérale d'Allemagne — soit parce que, la hausse des coûts salariaux étant demeurée aussi rapide, les prix de vente ont augmenté plus ou moins fortement — comme en Italie et en France. En valeur absolue, les bénéfices paraissent, en général — à l'exception toutefois du Luxembourg — avoir évolué de façon plus favorable que de 1961 à 1962, où ils avaient été caractérisés par une détérioration marquée.

D'autre part, l'expansion toujours très vigoureuse de la consommation privée a stimulé les achats de biens d'investissement des industries produisant des biens de consommation. Enfin, la reprise de la demande étrangère observée à partir du début du second trimestre a sans doute accru la propension à investir des industries exportatrices, notamment dans la république fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique. D'une façon générale, les entreprises se sont efforcées, en particulier dans la construction, de remédier à la pénurie persistante de main-d'œuvre et aux hausses des coûts salariaux en renforçant leurs investissements de rationalisation. De plus, les conditions d'obtention de moyens de financement sur les marchés financiers ont été, tout au moins jusqu'à l'été, plutôt meilleures qu'en 1962. Tous ces facteurs ont entraîné une reprise assez générale de la propension à investir et des investissements. C'est seulement dans un petit nombre de branches

que les investissements auraient plutôt faibli, notamment dans la sidérurgie, secteur dont la conjoncture ne semble suivre le mouvement général qu'avec retard et qui, au surplus, est en proie à des difficultés structurelles à l'échelle mondiale.

Les *investissements sous forme de stocks* ont accusé au début de l'année une tendance à la régression, en raison surtout de la demande exceptionnellement forte de produits énergétiques, qui a coïncidé avec des difficultés passagères de transport et d'approvisionnement. Les stocks sur le carreau des mines se sont trouvés ramenés de 15 millions de tonnes au début de janvier à 11 millions de tonnes au début d'avril. Dans les charbonnages, ce déstockage a continué pendant les mois suivants, mais à un rythme ralenti, tandis que des efforts importants étaient accomplis pour reconstituer et accroître les stocks de produits pétroliers. Pour la plupart des matières premières et des produits de base, les statistiques d'importation indiquent, depuis le printemps de 1963, une tendance marquée au restockage, qui sans doute s'explique en partie par la tendance à la hausse des prix observée sur les marchés mondiaux.

L'accroissement des dépenses de consommation s'est poursuivi dans tous les pays membres. Il a été particulièrement important dans le domaine de la *consommation publique*, où il a tenu notamment à l'augmentation des dépenses de personnel. En effet, l'année 1963 a été caractérisée par une hausse des salaires et traitements dans les services publics sensiblement plus forte qu'en 1962.

La croissance des *dépenses de consommation privée* s'est de nouveau quelque peu ralentie. Elle s'est élevée à 9 % environ de 1962 à 1963, au lieu de 10 % de 1961 à 1962 et 11 % de 1960 à 1961. La hausse des prix s'est poursuivie à peu près au même rythme que l'année précédente : aussi l'accroissement en volume de la consommation, par rapport à l'année précédente, se chiffrera-t-il probablement, pour l'ensemble de l'année 1963, à quelque 5 % contre 6 % en 1962 comme en 1961.

Ces données globales sur l'évolution de la consommation privée couvrent, cette fois, des évolutions différenciées selon les pays membres : ralentissement de la croissance (en termes réels et nominaux) dans la république fédérale d'Allemagne, et accélération correspondante dans l'ensemble des autres pays membres.

De 1962 à 1963, l'expansion en volume de la consommation a été beaucoup plus forte que celle des investissements — phénomène qui, pour la Communauté dans son ensemble, ne s'était plus produit depuis dix ans. C'est pendant la seconde moitié de l'année que la croissance en volume de la consommation a été la plus accentuée, après avoir fléchi au cours des premiers mois de l'année par suite des pertes de revenus encourues pendant le long et rigoureux hiver, et des hausses de prix plus fortes en cette saison.

L'expansion de la consommation privée a tenu au premier chef à une forte augmentation des revenus salariaux. C'est ainsi qu'en valeur nominale la masse globale des salaires a augmenté de quelque 9 % dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'environ 7 % dans la république fédérale d'Allemagne, et de plus de 10 % dans les autres pays membres de la Communauté. Cet accroissement est dû surtout à des majorations des salaires et traitements. Le pourcentage du revenu national représenté par les revenus



salariaux a encore augmenté en 1963 dans la plupart des pays membres, et c'est sans aucun doute en Italie que cette augmentation a été la plus forte.

Le niveau de vie réel s'est encore élevé sensiblement au cours de l'année écoulée. En effet, l'accroissement de la consommation réelle par tête d'habitant a atteint 4 % pour l'ensemble de la Communauté; il a varié de près de 2,5 % dans la république fédérale d'Allemagne à près de 7 % en Italie. Cette évolution s'est reflétée de façon particulièrement frappante sur les achats de biens de consommation durables. C'est ainsi que, pour l'ensemble de la Communauté, le nombre de voitures automobiles et de postes de télévision par millier d'habitants a dépassé 100 en 1963. Au début de 1961, on ne comptait encore que 70 automobiles et 60 appareils de télévision par millier d'habitants.

### 3. La production

Par rapport à l'année précédente, la croissance de l'offre intérieure s'est quelque peu affaiblie en 1963, en raison surtout des intempéries qui ont entravé la production au cours des premiers mois de l'année.

C'est ainsi que le gel persistant a affecté une partie de la *production agricole*. Dans de vastes régions de la Communauté, les dégâts ont été tels qu'il a fallu recommencer les ensemencements de céréales de printemps. La production de légumes — qui de toute façon est peu importante en cette saison — a également été beaucoup plus réduite qu'un an plus tôt. Par la suite, la production végétale a toutefois pu être accrue sensiblement de telle sorte que, pour l'ensemble de l'année, les récoltes ont tout de même été assez bonnes. Sans doute la récolte de céréales a-t-elle été inférieure de 3 à 4 % à celle de l'année précédente, mais il est vrai qu'à cet égard, 1962 avait été une année record. En ce qui concerne les pommes de terre et les fruits, les résultats de l'année précédente ont été dépassés, de même que le résultat moyen des dernières années. La production animale n'a que légèrement progressé dans l'ensemble, surtout parce qu'au cours des premiers mois de l'année, la production de lait a été entravée par le froid persistant, et ensuite par le manque prolongé de fourrages verts. De même, les abattages, après s'être accélérés au cours des premiers mois de l'année, ont diminué par la suite.

La *production industrielle* a poursuivi sa progression en 1963. D'après l'indice de l'Office statistique des Communautés européennes — donc abstraction faite de la construction, des produits alimentaires, des tabacs et des boissons — son taux de croissance par rapport à la période correspondante de l'année précédente s'est élevé à 4 % au premier semestre et à 5 % environ au troisième trimestre. L'accroissement anormalement faible enregistré pendant la première moitié de l'année tient essentiellement au fait que la production a été limitée, au premier trimestre, par la rigueur exceptionnelle de l'hiver.

Au total, l'accroissement de la production industrielle par rapport à l'année précédente pourrait avoir atteint 5 % en 1963, alors qu'il avait été de 6 % en 1962 et 6,5 % en 1961. Si l'on fait abstraction du brusque ralentissement de la production au début de l'année 1963 et des efforts accomplis au printemps pour rattraper les pertes, on constate qu'au cours de l'année 1963 la tendance conjoncturelle à l'expansion de la production est restée la même qu'au quatrième trimestre de 1962.

En ce qui concerne l'évolution par secteurs, les industries fabriquant des produits de base et des demi-produits n'ont pas, dans l'ensemble et à l'exception de l'industrie chimique et des industries produisant des matériaux de construction, marqué de progrès substantiels par rapport à l'année précédente. Dans l'industrie sidérurgique, la production n'a guère dépassé son niveau de 1962; le degré d'utilisation des capacités de production a quelque peu diminué. Dans les charbonnages, la reprise exceptionnellement vive de la demande au cours des premiers mois de l'année ne s'est traduite que par une réduction des stocks sur le carreau des mines. En effet, l'extraction a même été inférieure de plus de 2 % au résultat de l'année précédente, recul qui est toutefois imputable aux grèves qui ont éclaté en France au début de l'année.

En ce qui concerne les industries produisant des biens d'investissement, certaines tendances à la reprise se sont manifestées au second trimestre dans la construction mécanique, après le ralentissement marqué qui avait été observé au premier trimestre. Dans les industries productrices de biens de consommation, l'expansion s'est encore accélérée. Ainsi l'industrie textile a enregistré en 1963 une expansion de plus de 5 %, alors qu'elle n'avait progressé que de 2 % en 1962. La production de voitures particulières et commerciales a dépassé de quelque 17 % — contre 18 %, il est vrai, en 1962 — les résultats de l'année précédente.

La valeur ajoutée dans le *secteur des services*, en termes réels, pourrait avoir progressé, de 1962 à 1963, à un rythme presque aussi rapide que de 1961 à 1962.

Au total, les services de la Commission évaluent actuellement la croissance en volume du *produit national brut* de la Communauté à quelque 4 %, alors qu'elle avait été de 5,0 % de 1961 à 1962 et de 5,3 % de 1960 à 1961. Toutefois, si l'on fait abstraction de l'incidence des facteurs accidentels, à savoir les intempéries et les grèves, il ne semble pas que se soit poursuivie la tendance à plus long terme au ralentissement de l'expansion en termes réels. Il y a un an, les services de la Commission avaient prévu, pour 1963, un taux de croissance d'environ 4,5 %.

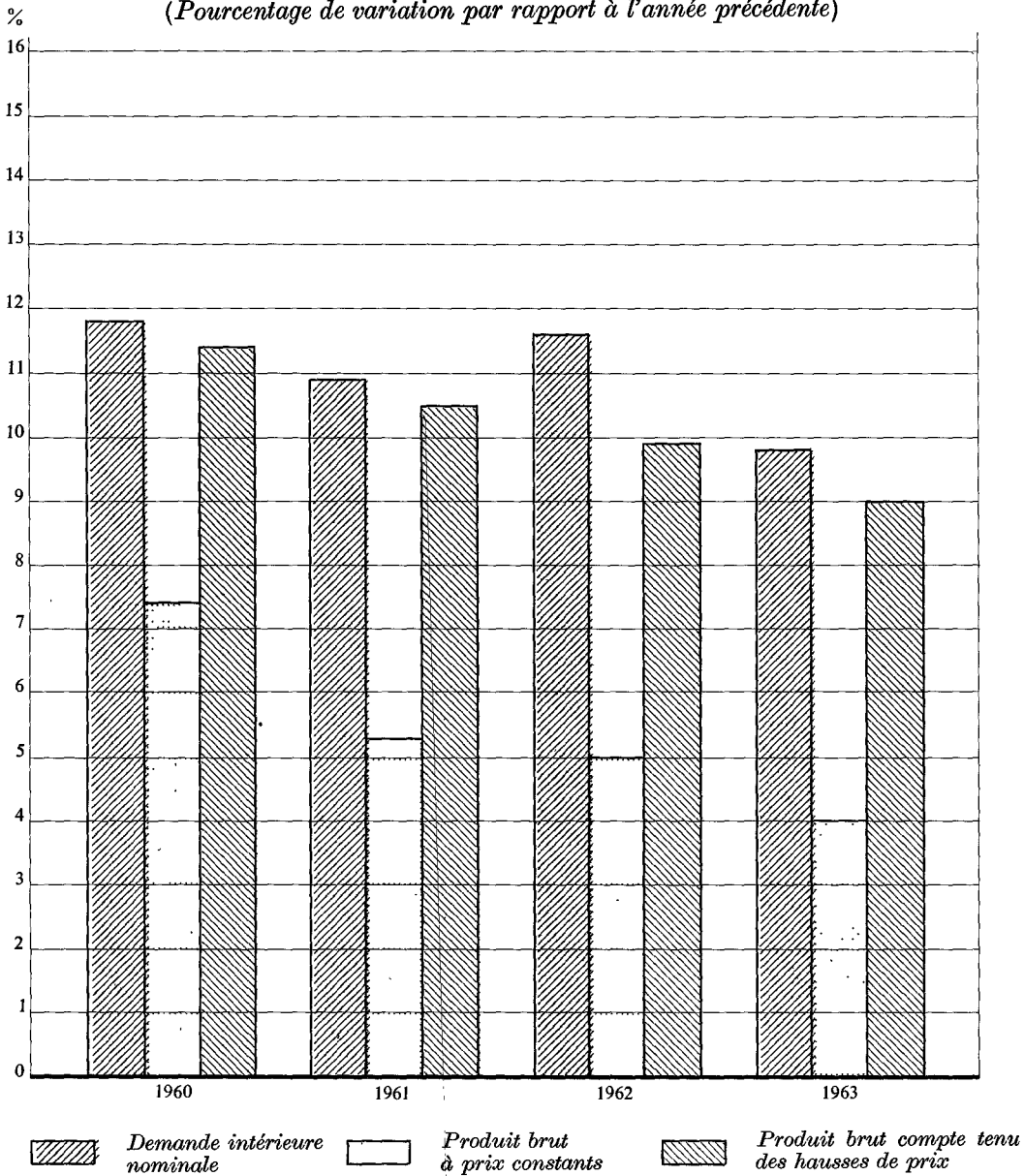
L'*emploi global*, dont l'évolution a encore été déterminée au premier chef, et dans une mesure croissante, par les disponibilités en main-d'œuvre supplémentaire, a moins progressé de 1962 à 1963 que de 1961 à 1962. D'une part, l'accroissement de la population active a été plus faible, l'immigration s'étant considérablement réduite en raison de la forte diminution du nombre des rapatriements d'Algérie. D'autre part, par suite du ralentissement de l'activité durant les mois d'hiver, le nombre de chômeurs, pour l'ensemble de l'année 1963, a légèrement dépassé le chiffre de 1962.

Comme le ralentissement du rythme de progression de l'emploi a été un peu moins accentué que celui de la production intérieure, *l'amélioration globale de la productivité* pour l'ensemble de l'économie (valeur ajoutée à prix constants par personne employée) n'a pas été aussi importante que de 1961 à 1962.

L'accroissement des effectifs des appointés et salariés a porté surtout sur le secteur de la construction et sur celui des services. Dans l'industrie, la construction exceptée, les effectifs n'ont presque pas augmenté; ils ont même diminué dans la république fédérale d'Allemagne.

## ÉVOLUTION DE LA DEMANDE INTÉRIEURE ET DU PRODUIT BRUT DE LA COMMUNAUTÉ

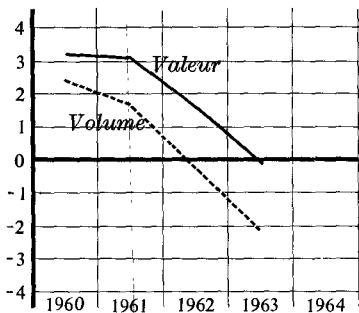
(Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)



**Remarques :**

1. A l'exclusion du grand-duché de Luxembourg ;
2. Sur la base des taux de change officiels ;
3. Produit brut aux prix de 1958.

### SOLDE DES ÉCHANGES (biens, services, revenu des facteurs)



**Remarques :**

1. A l'exclusion du grand-duché de Luxembourg ;
2. Valeur : taux de change officiels ;
3. Volume : prix de 1958, taux de change 1962.



Si les nouvelles réductions de la durée hebdomadaire du travail prévues par les conventions collectives n'ont guère eu d'incidence dans l'industrie, les arrêts de travail observés au cours des mois d'hiver ainsi que l'allongement des congés payés annuels dans quelques pays membres ont tout de même entraîné, sur base annuelle, une réduction de la durée effective du travail. L'augmentation de la production par heure prestée dans l'industrie devrait donc être un peu supérieure au taux de croissance de la production industrielle.

Le nombre des chômeurs est demeuré extrêmement faible dans la plupart des pays de la Communauté, si l'on fait abstraction de la forte augmentation provoquée par des circonstances exceptionnelles au cours des premiers mois de 1963. En France, où le chômage avait sensiblement augmenté à l'automne de 1962 par suite des rapatriements d'Algérie, le nombre de chômeurs a diminué tout au long de l'année 1963. Les tendances à la détente qui s'étaient passagèrement manifestées dans ce pays, par suite notamment de la réduction de la durée du service militaire, ont fait place à de nouvelles tensions au second semestre. En Italie, le nombre de chômeurs a encore diminué, dans une moindre mesure toutefois que de 1961 à 1962. Dans le nord du pays, la situation sur le marché du travail a été de plus en plus pareille à celle qui règne dans les autres pays membres, c'est-à-dire qu'elle a présenté de nets symptômes de suremploi. Il en a été de même notamment aux Pays-Bas, où la pénurie de main-d'œuvre s'est aggravée au cours de l'année, et en Belgique, où non seulement le plein emploi a été atteint, mais où des tensions d'une importance inhabituelle dans ce pays sont apparues sur le marché du travail. Dans la république fédérale d'Allemagne, la situation sur le marché du travail s'est légèrement détendue en automne, sans toutefois que l'équilibre ait été atteint; depuis lors, on observe plutôt, dans ce pays, de nouvelles tendances au resserrement.

#### 4. L'équilibre

Les importations de la Communauté en provenance des pays non-membres ont plus fortement augmenté en 1963 que l'année précédente. D'après les statistiques douanières, l'accroissement des importations de marchandises pour l'ensemble de l'année, s'est chiffré à 10,5 %, en volume comme en valeur, contre 8 % de 1961 à 1962. Après un ralentissement assez marqué, provoqué par les intempéries pendant les premiers mois de l'année, une nette reprise s'est manifestée au second trimestre et s'est poursuivie pendant le reste de l'année. Cette évolution ne reflète pas seulement la persistance, dans les pays de la Communauté, d'une forte propension à importer; il se pourrait aussi, étant donné les tendances inflationnistes assez accusées qui ont été observées dans quelques pays membres, notamment en France et en Italie, que la position concurrentielle des exportateurs des pays non-membres se soit nettement améliorée; cela d'autant plus que quelques-uns de ces derniers pays, en particulier les États-Unis et le Royaume-Uni, ont fortement intensifié leur effort d'exportation sur les marchés de la Communauté.

En corrélation avec la très vigoureuse expansion de la consommation, surtout en France et en Italie, ce sont les importations de biens de consommation finis qui ont connu la progression la plus vive. Toutefois, une certaine tendance à la reprise des importations

de biens d'investissement a aussi été enregistrée à partir du second semestre. De plus, les importations de matières premières ont considérablement augmenté. Enfin, les importations de produits énergétiques destinés à la reconstitution des stocks ont fortement progressé à partir du printemps. En revanche, les importations de produits agricoles ont été inférieures, au premier semestre de 1963, à celles de l'année précédente en raison des récoltes assez bonnes obtenues en 1962 dans la plupart des pays membres; pendant la seconde moitié de l'année, ces importations ont vraisemblablement marqué une certaine reprise, la récolte de céréales ayant été un peu moins abondante en 1963.

Les statistiques disponibles indiquent de nouveau une augmentation comparativement forte des achats de la Communauté dans les pays tiers industriels. En effet, les importations en provenance des pays de l'A.E.L.E. ont encore progressé vivement au cours des neuf premiers mois de l'année. En revanche, le taux d'expansion des achats dans les pays en voie de développement n'a pas progressé : en effet, à côté d'un fort accroissement des importations en provenance des pays du Proche-Orient et du Commonwealth, on constate une stabilisation des achats aux pays et territoires associés d'outre-mer (due notamment à une nette régression des ventes de l'Algérie à la France) et, d'autre part, un ralentissement des importations en provenance d'Amérique latine, en particulier de produits agricoles.

*Importations de la Communauté en provenance des pays non-membres*

(variation en valeur par rapport à la période correspondante de l'année précédente, en %)

Provenance	1962 (1) par rapport à l'année précédente	1963			1963 (2) par rapport à l'année précédente
		1 <sup>er</sup> trimestre (1)	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	
Etats-Unis .....	9,5	9	16	14	13
A.E.L.E. ....	11,5	9	16	14	13
dont :					
Royaume-Uni .....	19	15	24	21	20
Pays en voie de développement ....	7	9	6,5	8	8
parmi lesquels :					
Pays et territoires associés d'outre-mer.....	4	3	0	4	1
Ensemble des pays non-membres....	8	7,5	12	12,5	10,5

- (1) En tenant compte des corrections d'ordre purement statistique qui ont été apportées aux chiffres relatifs aux importations en France et dans la république fédérale d'Allemagne.  
(2) Estimations des services de la Commission.

Après le ralentissement provoqué au cours des premiers mois de l'année par l'extrême rigueur de l'hiver, l'expansion *des échanges intracommunautaires* s'est de nouveau fortement accélérée au deuxième et au troisième trimestres; par rapport à la période correspondante de l'année précédente, leur accroissement en valeur a atteint 21 % au deuxième trimestre et 19 % au troisième, alors qu'il n'avait été que de 9 % pendant les trois premiers mois de l'année. Pour l'ensemble de l'année 1963, l'expansion des échanges intracommunautaires devrait avoir atteint 16 % en valeur, contre 14 % de 1961 à 1962.

La progression des échanges entre pays membres s'explique en partie par les importants besoins de produits importés qui ont résulté, en France et en Italie, de l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande; pendant les neuf premiers mois de l'année, les achats de la France et de l'Italie dans les autres pays membres n'ont pas augmenté de moins de 25 et 29 % respectivement, par rapport à la même période de 1962. De plus, les échanges entre pays membres ont été stimulés par les nouvelles réductions des droits de douane opérées au 1<sup>er</sup> juillet 1963, ainsi que par les abaissements de droits qui ont été effectués par la France et l'Italie pour des raisons de politique conjoncturelle.

Sans doute les données statistiques sur l'évolution des échanges intracommunautaires par groupes de produits n'étaient-elles pas toutes disponibles lors de la rédaction du présent rapport; mais il semble que ce soit encore une fois la progression des échanges de produits finis qui a marqué la plus vive accélération. Les ventes et les achats d'énergie ont aussi augmenté fortement, ainsi que les échanges de produits chimiques. Contrairement au commerce de produits agricoles avec les pays tiers, les échanges intracommunautaires de ces produits ont continué de progresser en 1963. Cette évolution est sans doute imputable à la situation des marchés agricoles en Italie et en France, et aux mesures temporaires de réduction des droits de douane et de libéralisation qui ont été prises dans ces pays; mais elle pourrait tenir aussi à la mise en œuvre progressive de la politique agricole commune, qui a stimulé les échanges intracommunautaires.

En ce qui concerne les balances commerciales des divers pays membres à l'égard de leurs partenaires, celle de l'Italie a marqué une forte détérioration, d'autant plus que la vigoureuse expansion de la demande intérieure, les hausses de coûts et assurément aussi la médiocrité de certaines récoltes ont freiné le développement des exportations. En revanche, la balance commerciale de la France s'est moins détériorée; dans ce pays, les tendances inflationnistes ont à peine commencé de ralentir la croissance des exportations. Le vigoureux essor de la demande de produits importés en France et en Italie a eu pour contrepartie une accélération considérable des ventes des pays du Benelux et de la république fédérale d'Allemagne. De ce fait, la balance commerciale des pays du Benelux s'est améliorée, bien que leurs achats se soient aussi accrus sensiblement. Dans la république fédérale d'Allemagne, les excédents d'exportation à l'égard des pays partenaires ont également augmenté, d'autant plus que, dans ce pays, la progression des importations, notamment celle des achats de produits agricoles, s'est affaiblie.

Contrairement aux espoirs que l'on nourrissait vers la fin de l'année 1962 et au début de 1963, les tendances à la hausse des *prix* ne se sont pas affaiblies en 1963 dans la plupart des pays membres. C'est seulement dans la république fédérale d'Allemagne qu'un net ralentissement de ces dernières a pu être observé jusqu'en automne. En Italie

et en France, et dans une moindre mesure au Luxembourg et en Belgique, la hausse s'est, au contraire, encore accentuée. En octobre-novembre, le coût de la vie dépassait son niveau d'un an plus tôt d'environ 8,1 % en Italie, de 6,8 % en France, de 4,6 % aux Pays-Bas, de 3,9 % au Luxembourg, de 3,4 % dans la république fédérale d'Allemagne et de 3,2 % en Belgique.

Les hausses des prix ont été dues en grande partie aux effets conjugués de déséquilibres entre l'évolution de la demande et celle de l'offre, d'une part, et d'une hausse persistante des coûts, d'autre part, l'incidence de ces divers facteurs ayant toutefois été très variable d'un pays à l'autre. C'est surtout en Italie et en France qu'une poussée excessive de la demande s'est fait sentir. Quant à la hausse des coûts salariaux par unité produite, elle ne s'est guère affaiblie, en 1963, dans la plupart des pays de la Communauté, à l'exception toutefois de la république fédérale d'Allemagne, où la progression des salaires a été moins accentuée qu'en 1962. En outre, un certain nombre de matières premières importées ont enchéri, alors que les prix de la plupart des matières premières étaient encore en baisse l'année précédente.

Le niveau des prix des produits industriels finis est demeuré relativement stable jusqu'au premier semestre, grâce notamment à l'intensification de la concurrence due à la poussée des importations en provenance des pays non-membres, ainsi qu'à l'élargissement des possibilités d'échanges intracommunautaires, qui a résulté en partie du nouvel abaissement des droits de douane entre les pays membres. C'est seulement en France et en Italie que les prix moyens des produits finis ont continué d'augmenter notablement. Dans quelques autres pays, certaines tendances à la hausse des prix de ces produits sont également apparues au second semestre. Conformément à l'évolution différenciée de la demande de produits finis, les biens de consommation industriels ont, en général, continué d'enchérir, tandis que l'on observait encore de légères tendances au fléchissement des prix des biens d'investissement. Cette dernière constatation ne s'applique toutefois pas aux prix de la construction, qui ont de nouveau augmenté considérablement dans tous les pays membres.

La hausse des prix des services observée en 1962 ne s'est pas ralentie. Enfin, l'évolution des prix à la consommation a de nouveau été fortement influencée par des variations des prix des produits alimentaires. C'est ainsi que la hausse des prix à la consommation, qui a été assez appréciable, surtout au premier trimestre, a tenu en grande partie à l'enchérissement des produits alimentaires, lui-même dû pour une large part aux intempéries. Sans doute, la hausse des prix à la consommation s'est-elle ralentie au milieu de l'année grâce au fléchissement saisonnier des prix agricoles; mais, par la suite, les tendances à la hausse l'ont de nouveau emporté dans la plupart des pays membres.

Malgré la reprise des exportations, la vigoureuse progression des importations a entraîné une nouvelle détérioration de la *balance commerciale* de la Communauté. D'après les statistiques douanières, le déficit doit avoir augmenté d'environ 1,2 milliard de dollars de 1962 à 1963, et s'être chiffré approximativement, en 1963, à 2,8 milliards de dollars. Ainsi la balance commerciale de la Communauté a accusé depuis 1959, année où elle s'était encore soldée par un excédent de près de 1 milliard de dollars, une détérioration de près de 4 milliards de dollars, ce qui, sans aucun doute, a largement contribué à soutenir la conjoncture mondiale. Cette évolution se reflète aussi, encore que dans une moindre

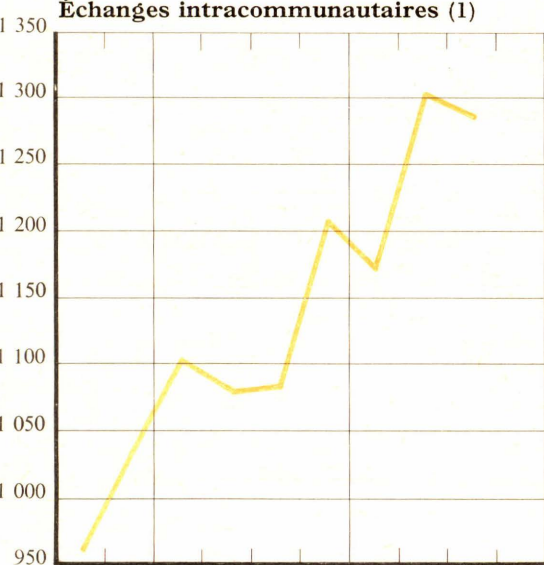


# ÉCHANGES COMMERCIAUX DE LA COMMUNAUTÉ

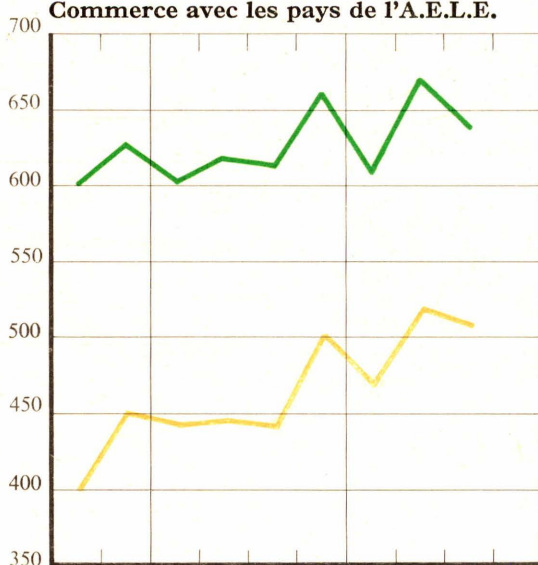
Moyennes mensuelles

En millions de dollars

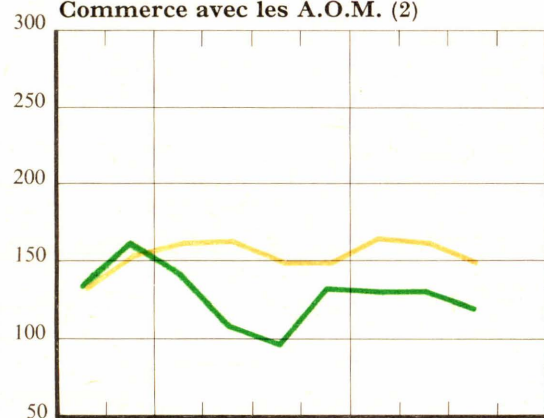
Échanges intracommunautaires (1)



Commerce avec les pays de l'A.E.L.E.



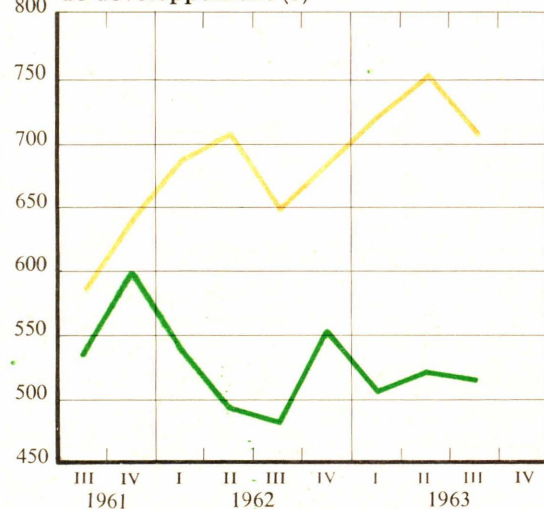
Commerce avec les A.O.M. (2)



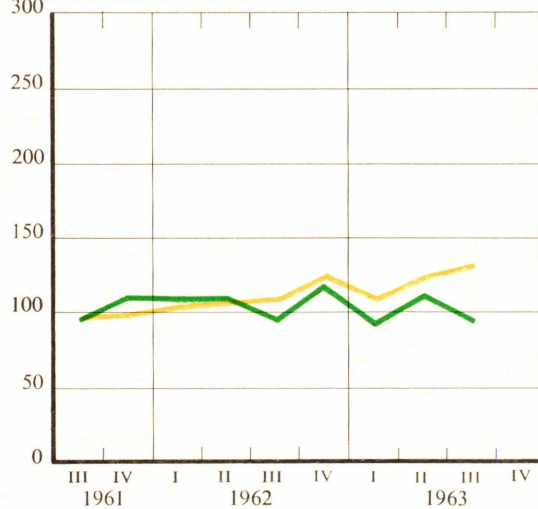
Commerce avec les U.S.A.



Commerce avec les pays en voie de développement (3)



Commerce avec l'Europe orientale, l'U.R.S.S. et la Chine continentale



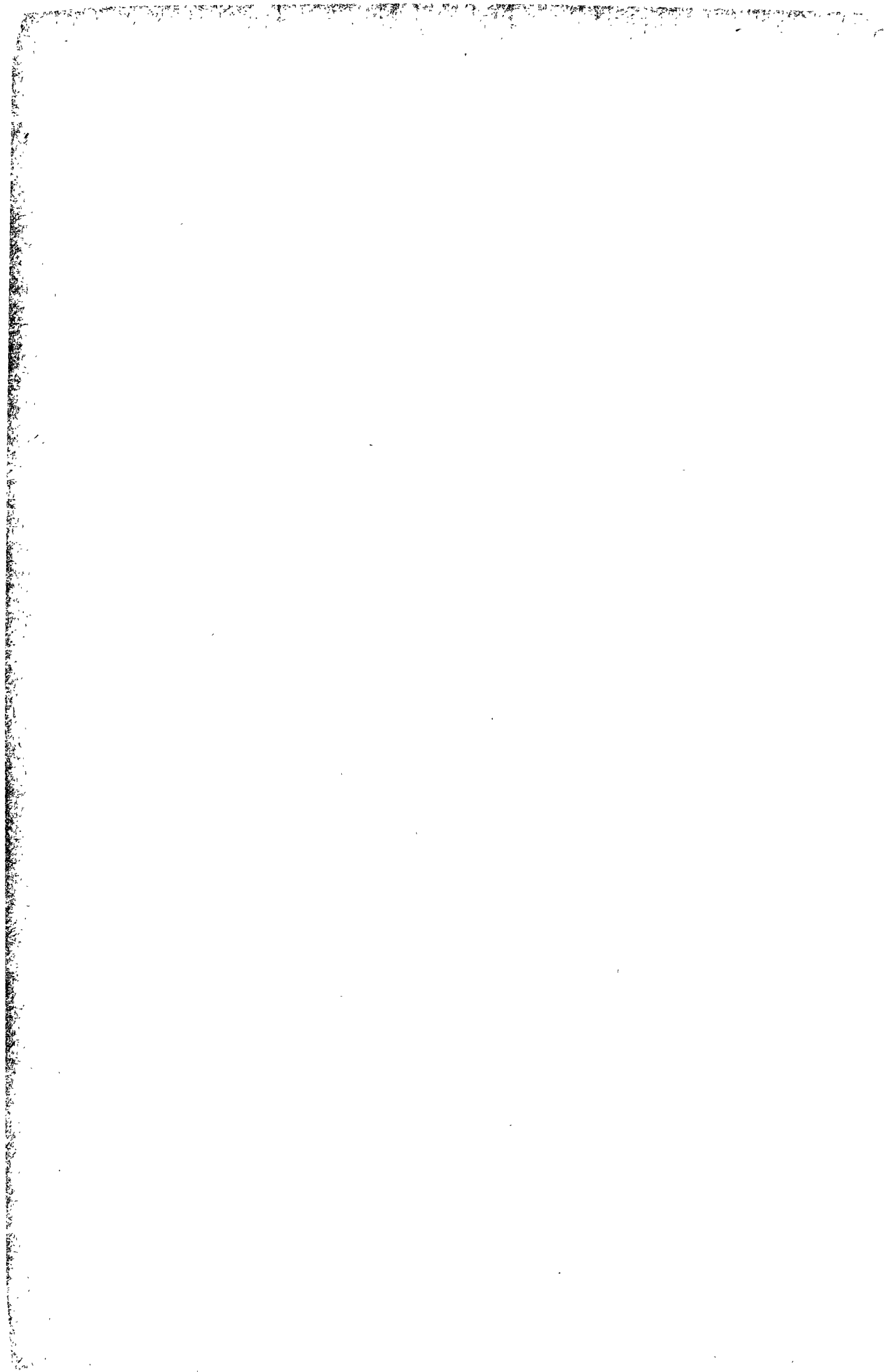
— Exportations

— Importations

(1) Suivant les déclarations à l'importation.

(2) A.O.M. : Associés d'outre-mer à la Communauté (départements, pays et territoires d'outre-mer).

(3) D'après la classification du G.A.T.T. : régions non industrialisées, à l'exception des A.O.M.



mesure, dans le solde de la *balance globale des opérations courantes* de la Communauté. Celle-ci avait encore laissé, en 1959, un excédent de 2,8 milliards de dollars; en 1962, le solde actif ne s'élevait plus qu'à 850 millions de dollars, et il ne semble pas qu'un excédent doive subsister pour l'année 1963.

En revanche, la balance des capitaux devrait s'être améliorée en 1963. Cette amélioration a notamment tenu, d'une part, surtout dans la république fédérale d'Allemagne, à une augmentation des achats de titres par l'étranger, mais aussi à un recours accru des banques italiennes au crédit extérieur. L'accroissement des *réserves d'or et de devises* des institutions monétaires officielles des pays membres a atteint, de janvier à octobre, 1,3 milliard de dollars, alors qu'il n'avait été que de 574 millions de dollars pendant la même période de l'année précédente. Dans le même temps, toutefois, la position nette en devises des banques commerciales s'est sans doute nettement détériorée.

L'évolution des *liquidités intérieures* dans l'ensemble de la Communauté a été caractérisée surtout par le fait que l'afflux de liquidités en provenance de l'étranger a un peu perdu de son importance au cours de l'année 1963; en revanche, l'expansion du crédit à l'intérieur de la Communauté a été plus forte. Dans la plupart des pays membres, les disponibilités monétaires se sont encore accrues, ce qui a contribué à l'apparition, soit de déséquilibres accentués, comme en Italie et en France, soit de risques de déséquilibres, comme, au second semestre, aux Pays-Bas et en Belgique.

Dans tous ces pays membres, la politique monétaire a marqué un tournant en 1963, la situation monétaire s'étant nettement modifiée. Particulièrement marqué en France, ce changement d'orientation a été, par contre, moins prononcé en Italie.

Dans ces deux pays, le volume de la monnaie en circulation accusait, pour les neuf premiers mois de l'année, une augmentation respective de 17 et 18 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. En France, une première série de mesures monétaires a été prise dès le début de l'année. Les tensions économiques s'étant aggravées plus tard dans l'année, ces mesures ont été complétées dans le cadre du programme de stabilisation du 12 septembre; en novembre, après un net affaiblissement des apports de devises, le taux de l'escompte a été porté de 3,5 à 4 %. En Italie également, la politique monétaire qui, au début de l'année, tendait encore à favoriser l'expansion a suivi par après une ligne plus restrictive. Toutefois, le resserrement des liquidités qui va normalement de pair avec une aggravation du déficit de la balance des paiements ne s'est pas fait sentir pleinement pendant une grande partie de l'année, les banques ayant accru presque dans la même mesure leur endettement à l'égard de l'étranger. C'est seulement vers la fin de l'année que le recours des banques à ces moyens de financement a été entravé, ce qui a créé des conditions plus favorables à la mise en œuvre d'une politique de resserrement effectif des liquidités. Aux Pays-Bas, la limitation quantitative imposée à l'expansion du crédit a d'abord été supprimée au début de l'année; toutefois, l'accroissement du crédit ayant recommencé de s'accélérer au cours de l'année, les banques ont de nouveau été invitées à le limiter. En Belgique, certaines conséquences de la réforme fiscale, ainsi que les demandes accrues du Trésor, ont entraîné une hausse des taux d'intérêt, qui a encore été favorisée par une forte expansion de la demande de crédit des entreprises; aussi la

Banque nationale a-t-elle porté le taux d'escompte à 4 1/4 %. En revanche, les taux d'intérêt des moyens de financement à court terme ont encore marqué une légère tendance à la baisse dans la république fédérale d'Allemagne. Pendant les périodes de resserrement des liquidités, les banques de ce pays ont surtout eu recours aux ressources financières intérieures; au total tout au moins, leurs placements à l'étranger n'ont pas notablement varié. Alors que la tendance des taux d'intérêt était, en général, orientée à la hausse sur les principales places étrangères, la Bundesbank a plutôt pratiqué une politique neutre en matière de liquidité et de taux d'intérêt.

Les emprunts de capitaux sur les *marchés des valeurs* ont, dans l'ensemble, été plus importants qu'ils n'étaient un an plus tôt. En particulier, les placements de valeurs à taux d'intérêt fixe ont nettement progressé dans la plupart des pays membres. L'accroissement des disponibilités a profité surtout aux administrations publiques, tandis que, d'après les données incomplètes dont on dispose actuellement, les entreprises industrielles ont émis moins d'obligations et d'actions que l'année précédente. L'accroissement des emprunts des administrations publiques sur le marché des capitaux a été particulièrement marqué dans la république fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas et en France. Dans les deux premiers de ces pays, il a sans aucun doute contribué à une certaine hausse du loyer de l'argent. En Belgique, le niveau des taux d'intérêt sur le marché financier était nettement plus élevé à la fin de l'année qu'au début; il en est de même en Italie, où cette augmentation est moins imputable à la demande de capitaux qu'à une raréfaction de l'offre due aux sorties de capitaux.

La *situation de trésorerie des administrations publiques* s'est nettement modifiée, en 1963, dans quelques pays membres. C'est ainsi qu'en France, au cours des neuf premiers mois de l'année, le déficit du Trésor a bien plus que doublé par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Cette évolution a contribué de façon décisive, tout comme en Italie où les opérations du Trésor ont également eu pour effet d'accroître fortement les liquidités, à l'expansion manifestement excessive de la demande intérieure. En Belgique, l'augmentation de la dette publique, au cours des dix premiers mois de l'année, a dépassé de plus de 40 % celle qui avait été enregistrée pendant la même période de 1962. En revanche, des excédents de trésorerie relativement importants sont apparus dans la république fédérale d'Allemagne pendant la première moitié de l'année et ont eu un effet restrictif sur les liquidités intérieures; au second semestre toutefois, les opérations de nature à accroître les liquidités ont également été prépondérantes dans ce pays. Aux Pays-Bas aussi, un net ralentissement dans la progression des recettes est allé de pair avec une très vigoureuse expansion des dépenses.

## B. Les perspectives pour l'année 1964

Les perspectives d'évolution de la *conjoncture mondiale* en 1964 peuvent être considérées comme favorables. Mais la vigueur et la durée de l'expansion dépendront dans une mesure non négligeable du délai dans lequel seront réalisés les allègements fiscaux proposés aux États-Unis. Compte tenu de l'évolution la plus récente, les éléments dynamiques de la conjoncture paraissent être suffisamment importants dans ce pays pour y garantir une croissance économique assez considérable, tout au moins au premier semestre. Toutefois, si les réductions d'impôts n'entraient pas en vigueur d'ici là, il ne serait nullement exclu qu'un net ralentissement de la croissance puisse apparaître plus tard dans l'année, d'autant plus que les entreprises ont déjà anticipé en partie sur les effets de la réforme fiscale et que, si celle-ci n'était pas réalisée, il en résulterait certainement un affaiblissement de la propension à investir. Cependant, si l'on considère que le projet de loi a été favorablement accueilli par la commission parlementaire compétente, on peut, pour apprécier les perspectives pour 1964, présumer que la loi sera approuvée à temps.

Dans ce cas, il faudra certainement compter, aux États-Unis, sur une très vive expansion tout au long de l'année 1964. La consommation privée et les investissements des entreprises recevront certaines impulsions supplémentaires, et cela précisément à un moment où ces deux éléments de la demande témoignent déjà d'une croissance assez vigoureuse. En outre, il faut prévoir pour 1964 un nouvel accroissement, un peu plus modéré toutefois, des dépenses publiques. Aussi dans les prévisions actuelles relatives à l'évolution économique, escompte-t-on une forte progression du produit national brut, qui pourrait atteindre quelque 5,5 % en volume. Pareille expansion économique s'accompagnerait d'une progression considérable des importations et la conjoncture mondiale s'en trouverait à nouveau nettement stimulée. Une éventuelle réduction de l'excédent de la balance des paiements courants — et une telle réduction ne pourrait être que limitée, compte tenu des perspectives favorables pour les exportations américaines — ne se traduirait pas nécessairement par une détérioration de la balance générale des paiements, les déficits élevés enregistrés au cours des années passées étant largement imputables à des sorties de capitaux privés. Le dépôt du projet de loi relatif à la taxe sur les émissions et achats de valeurs mobilières a déjà amélioré la situation au cours des derniers mois. Une puissante expansion intérieure des États-Unis pourrait contribuer à son tour à réduire davantage le déficit de la balance des capitaux en créant des perspectives de bénéfice plus favorables et en incitant ainsi l'épargne à s'investir davantage à l'intérieur.

Au *Royaume-Uni* également, les perspectives économiques pour 1964 sont assez favorables. Les informations, encore incomplètes, touchant l'évolution au cours du dernier trimestre de 1963, semblent indiquer la persistance d'un vigoureux essor. Un jugement très optimiste peut être porté sur l'évolution des exportations en 1964, d'autant plus que, dans l'ensemble et pour autant qu'il soit possible d'en juger dès à présent, l'évolution des coûts salariaux restera probablement satisfaisante. Outre une nouvelle augmentation des dépenses des administrations et de la consommation privée, une reprise des investissements fixes des entreprises pourrait favoriser l'expansion conjoncturelle en 1964. Les effets stimulants exercés sur la croissance de la production pourraient être d'autant

plus considérables que l'expansion s'étendrait à divers secteurs, en particulier la construction mécanique et certaines industries productrices de biens d'équipement, qui disposent encore à présent d'importantes réserves de capacités de production. Pour l'année entière, le produit national brut à prix constants augmentera peut-être de quelque 5 %. Mais, en même temps, les importations s'accroîtront sensiblement, encore que l'importance de cette expansion dépende en grande partie de la propension à constituer des stocks, élément au sujet duquel il est difficile de formuler des prévisions. Le développement des importations lié à la progression prévue de la demande intérieure pourrait encore, pour l'ensemble de l'année 1964, être compensé presque intégralement par l'augmentation des exportations.

Dans les *autres pays de l'A.E.L.E.*, il faut s'attendre, en général, à une expansion légèrement accélérée. La progression moyenne du produit national brut pourrait dépasser 4 %. Pour la Suède et la Suisse, une progression un peu plus vive encore est considérée comme possible; pour aucun des autres pays il n'y a lieu de prévoir un net affaiblissement du taux d'accroissement. Une nouvelle et légère accélération de l'expansion est prévue pour le Danemark.

Une évolution en général assez favorable de la conjoncture dans les pays industriels — les appréciations sont optimistes également en ce qui concerne les perspectives au Japon et au Canada — se traduira certainement en 1964 par une capacité d'importation accrue des *pays en voie de développement*. Jusqu'à l'automne de 1962, ceux-ci avaient dû s'accommoder d'un fléchissement continu de leurs prix à l'exportation. En même temps, le processus structurel de la substitution de produits industriels à des matières premières d'origine végétale ou animale ne laissait subsister, compte tenu de l'expansion limitée de la demande dans les pays industriels, que peu de possibilités d'accroître le volume des exportations des pays en voie de développement. En 1964, par contre, l'incidence de l'expansion de la demande pourrait dépasser notablement celle du processus de substitution. De plus, les prix des matières premières sur les marchés mondiaux se sont nettement améliorés en 1963 atteignant un niveau qui pourrait se maintenir en 1964. Dans ces conditions, il y a lieu d'admettre que la demande de produits des pays industriels, émanant des pays en voie de développement, accusera, en 1964, un accroissement annuel plus important que les années précédentes.

Enfin, s'il est tenu compte des perspectives économiques de la Communauté, telles qu'elles sont exposées ci-dessous, l'accroissement de la *production industrielle mondiale* en 1964 peut être évalué à quelque 6 % par rapport à l'année précédente, tandis que la progression du *commerce mondial* pourrait atteindre 7 à 8 %.

Les perspectives d'évolution de la conjoncture mondiale laissent présager que l'*économie de la Communauté* pourrait, en 1964, recevoir des pays non-membres des impulsions conjoncturelles sensiblement plus fortes qu'au cours des années antérieures. Mais l'importance de la progression des exportations de la Communauté dépendra également des possibilités de l'offre et de la capacité concurrentielle des pays membres.

Compte tenu des efforts déployés dans la plupart des pays membres en vue d'éliminer les tensions conjoncturelles, il semble que l'on puisse escompter qu'en général, l'offre répondra dans une large mesure aux exigences de la progression des *exportations*. Il faut, par ailleurs, s'attendre à voir l'accroissement des coûts salariaux par unité produite se

poursuivre, en 1964, dans la plupart des pays membres. Il sera aussi de plus en plus difficile, par suite de l'enchérissement des matières premières, d'absorber cet accroissement par une réduction des bénéfices, comme ce fut, en général, le cas jusqu'à présent. Sans doute, la situation s'est-elle améliorée dans quelques pays membres en ce qui concerne les bénéfices réalisés sur les ventes intérieures, ce qui permettrait, dans une certaine mesure, de compenser le fléchissement des bénéfices obtenus à l'exportation. Mais une telle évolution n'accroît pas l'incitation à exporter, surtout si, conformément aux prévisions, l'expansion conjoncturelle à l'intérieur de la Communauté reste vive ou vient même à s'accélérer. Il ne semble guère possible d'obtenir des prix plus élevés pour les ventes aux pays non-membres, d'autant plus que la demande extérieure recevra en grande partie ses impulsions supplémentaires des États-Unis et de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire de pays où l'on ne s'attend pas, pour l'ensemble de l'année 1964, à une sensible progression des charges salariales par unité produite et des prix des produits industriels.

Au total, compte tenu de tous ces facteurs positifs et négatifs, il est permis d'espérer, pour 1964, une sensible accélération de la croissance des exportations de la Communauté vers les pays non-membres. Les exportations de marchandises pourraient augmenter de 6 à 7 %, en valeur comme en volume. Les ventes aux pays industriels pourraient s'accroître davantage encore, étant donné que les exportations à destination des États-Unis et du Royaume-Uni semblent même devoir progresser, d'une année à l'autre, de plus de 8 %. Le taux d'accroissement des exportations à destination des pays en voie de développement pourrait être de 4 à 5 %.

*Évolution des ressources et emplois de biens et services (1)*

	1961 (2)	1961 (3)	1962 (3)	1963 (3) (4)	1964 (4) (5)
	Aux prix courants, en milliards de \$	Variations en volume par rapport à l'année précédente, en %			
Produit national brut .....	205,7	5,3	5,0	4	4,5
Consommation des ménages .....	125,0	6,2	6,1	5	4,5
Consommation des administrations ..	28,5	5,6	6,7	5	3,5
Formation brute de capital fixe .....	46,2	9,5	6,3	4	5,5
Solde exportations (6) moins importations (6) en milliards de dollars ..	+ 3,1	+ 2,6	+ 1,2	- 0,1	- 0,6

(1) L'agrégation au niveau de la Communauté a été effectuée sur la base des parités officielles des taux de changes.

(2) Aux prix de 1961, taux de changes moyens de 1961.

(3) Aux prix de l'année précédente, taux de changes de l'année précédente.

(4) Estimations des services de la Commission.

(5) Prévisions des services de la Commission.

(6) Biens, services et revenus de facteurs.

L'expansion de la demande intérieure nominale de la Communauté dépendra en 1964, dans une mesure non négligeable, de la politique conjoncturelle qui, dans la plupart des pays membres, a pour objectif une orientation plus prudente ou même une stricte limitation de l'expansion. En tendance, la croissance de la demande intérieure sera de nouveau notable.

Selon toute vraisemblance, l'expansion, d'une année à l'autre, de la *formation brute de capital fixe* sera un peu plus vigoureuse en 1964 qu'en 1963. Son taux d'accroissement pourrait atteindre 10 % en valeur et 6 % en volume.

En effet, il faut s'attendre à voir le renforcement de la *propension à investir des entreprises*, amorcé vers le milieu de 1963 dans plusieurs pays membres, se poursuivre en 1964 et entraîner, en particulier, une augmentation des *investissements d'équipement*. D'une manière générale, l'évolution plus favorable de certains facteurs déterminants pour l'investissement se poursuivra en 1964 : tout d'abord une expansion plus rapide des exportations, un accroissement encore assez considérable de la demande des consommateurs, et enfin les effets stimulants exercés par la pénurie de main-d'œuvre. Dans quelques pays, l'évolution à nouveau plus favorable, en 1963, des bénéfices des entreprises pourrait, de plus, contribuer indirectement à une extension des projets d'investissement pour 1964. Mais, d'autre part, il faut tenir compte également de certains effets de freinage exercés, sur l'évolution des investissements, par la politique entreprise dans quelques pays membres en vue de limiter par des mesures plus ou moins globales la croissance de la demande.

Dans l'hypothèse de conditions climatiques normales, et compte tenu de l'incidence de l'hiver exceptionnellement rigoureux sur les résultats du début de 1963, les *investissements dans le secteur de la construction* atteindront certainement en 1964 un taux d'accroissement annuel plus élevé qu'en 1963. Même en tendance, il n'y a pas lieu de prévoir un affaiblissement notable de l'expansion de la construction dans l'ensemble de la Communauté, même si, dans certains pays, les autorités continuent de suivre une politique restrictive en matière de travaux publics, de subventions à la construction de logements et de délivrance de permis de construire. Même en négligeant le fait que la demande nouvelle restera considérable, le volume des projets en cours d'exécution suffit à lui seul pour assurer une notable expansion des dépenses. En 1964 également, l'accroissement du volume de la construction dépendra moins, en effet, de l'évolution de la demande que des possibilités de la production. Celles-ci se sont un peu améliorées, principalement du fait que les effectifs occupés dans l'industrie du bâtiment ont augmenté en 1963.

D'après les documents budgétaires qui étaient disponibles lors de la rédaction du présent rapport, et compte tenu des mesures de freinage supplémentaires prévues dans le cadre des programmes de stabilisation, les *investissements publics* devraient, en 1964, accuser une moindre progression annuelle qu'en 1963.

En ce qui concerne la *formation de stocks*, il y a lieu de prévoir, étant donné notamment la prédominance des tendances à la fermeté des prix sur les marchés mondiaux, que les stocks de matières premières augmenteront plus nettement, sur une base annuelle, qu'en 1963.



L'expansion des *dépenses de consommation* se poursuivra en 1964 et stimulera fortement l'activité économique, mais aussi l'évolution des prix. La progression des dépenses, d'une année à l'autre, pourrait toutefois être légèrement inférieure à celle qui avait été enregistrée en 1963.

Pour la Communauté prise dans son ensemble, et à en juger d'après les projets de budgets disponibles, la *consommation des administrations* devrait augmenter moins vite que l'année précédente. Par ailleurs, la croissance de la *consommation privée* pourrait se ralentir légèrement. En France et en Italie, il faut, en effet, s'attendre à voir l'ensemble de la masse salariale s'accroître moins vite que de 1962 à 1963. Dans la république fédérale d'Allemagne, également, son évolution restera d'ailleurs caractérisée, du moins en comparaison annuelle, par la tendance, observée déjà en 1963, au ralentissement de la hausse des salaires. Toutefois, dans l'hypothèse de conditions climatiques normales, l'augmentation du nombre d'heures travaillées par rapport à 1963 stimulera l'expansion de la masse salariale; les revenus de transfert, eux aussi, augmenteront de nouveau sensiblement. En Belgique, et plus encore aux Pays-Bas, la progression des salaires et, par conséquent, celle de la consommation privée, seront même plus vigoureuses qu'en 1963. Comme il a été indiqué plus haut, il est possible que, pour l'ensemble de la Communauté, l'expansion de ces dépenses se ralentisse légèrement. Toutefois, comme la hausse des prix pourrait également s'atténuer, le taux d'accroissement, en volume, de la consommation ne paraît guère devoir être plus faible en 1964 que pour l'année précédente, où il avait atteint quelque 5 %.

Le léger affaiblissement de l'expansion de la demande globale nominale ne semble pas devoir se traduire par une évolution correspondante de l'*offre intérieure*. Au contraire, compte tenu du ralentissement exceptionnel observé au cours des premiers mois de 1963, et dans l'hypothèse de conditions climatiquement normales, la croissance pourrait même être plus vigoureuse en 1964. Il faut surtout s'attendre à une expansion un peu plus rapide de la *production agricole*; de même, la *production de l'industrie du bâtiment* augmentera sans doute plus fortement que de 1962 à 1963.

D'une année à l'autre, la *production industrielle* (définie selon l'indice de l'Office statistique des Communautés européennes, qui exclut la construction, les denrées alimentaires, les boissons et le tabac) augmentera probablement de plus de 6 % au lieu de 5 % en 1963. Si l'industrie des biens de consommation risque de voir se ralentir son rythme d'accroissement, qui, dans certains cas, a été assez rapide jusqu'à présent, dans l'industrie des biens d'équipement, au contraire, la reprise constatée dans certaines branches dès le second semestre de 1963 pourrait s'intensifier et s'étendre. Dans l'industrie des produits de base, la production de l'industrie chimique et de l'industrie des matériaux de construction devrait de nouveau progresser sensiblement. Dans la sidérurgie, la stabilisation de la production, constatée en 1963, devrait faire place à une légère reprise.

Dans le secteur des *services*, le rythme rapide de l'expansion semble devoir être maintenu. Au total, le *produit brut à prix constants* de la Communauté pourrait augmenter d'environ 4,5 % en 1964 alors qu'il avait progressé de quelque 4 % en 1963.

Dans l'ensemble, la situation sur le *marché de l'emploi* restera assez tendue en 1964, étant donné qu'il ne subsistait, à la fin de l'année dernière, qu'un nombre extrêmement réduit de chômeurs et que l'accroissement naturel de la population active sera plus faible.

En revanche, la réduction de la durée effective du travail sera moins sensible qu'en 1963. Dans pareille situation du marché de l'emploi, le recours à la main-d'œuvre étrangère, en provenance tant des pays partenaires que des pays non-membres, présentera encore une grande importance.

En ce qui concerne l'évolution prévisible des *prix*, il semble qu'en France, de même qu'en Italie, la hausse assez vigoureuse marque une tendance au ralentissement. Mais les prévisions ne permettent pas encore de conclure qu'une stabilisation suffisante sera atteinte au cours de l'année 1964. Par ailleurs, aux Pays-Bas, notamment sous l'effet d'une progression notablement accélérée des salaires, il y a lieu d'escompter que les tendances à la hausse des prix se renforceront sensiblement par rapport à 1963. En Belgique également, le niveau des prix montera plus vite que l'année précédente. Ce n'est guère que dans la république fédérale d'Allemagne qu'une relative stabilité pourrait subsister; mais, là aussi, il n'est pas entièrement exclu que des tendances plus accentuées à la hausse n'apparaissent de nouveau au cours de l'année 1964.

Les prévisions concernant les échanges avec les pays non-membres laissent prévoir une nouvelle détérioration de la *balance commerciale* de la Communauté; cependant, le déficit augmentera beaucoup moins que de 1962 à 1963. Aussi, selon toute vraisemblance, la *balance des paiements courants* sera-t-elle déficitaire. De plus, compte tenu de l'amélioration de la conjoncture dans les principaux pays tiers, et aussi des mesures prises par les États-Unis en vue de freiner les exportations de capitaux, l'afflux de capitaux privés dans la Communauté se ralentira probablement. Par conséquent, la balance globale des paiements de la Communauté pourrait soit se solder par un excédent considérablement réduit par rapport à celui de 1963, soit même être équilibrée.

## C. La politique conjoncturelle

Les problèmes de *politique conjoncturelle* ont sensiblement évolué au cours de 1963. Au début de l'année, l'activité d'investissement des entreprises accusait une nette tendance à un nouvel affaiblissement de sa croissance, voire à un recul en termes absolus. En outre, les exportations à destination des pays non-membres se stabilisaient. Dans le même temps se maintenait la forte expansion de la consommation, fondée sur la progression des revenus, qui continuait de provoquer l'augmentation des coûts et, dans une moindre mesure, la hausse des prix. Toutefois, dans quelques pays membres, en particulier dans la république fédérale d'Allemagne et temporairement aussi en Belgique et aux Pays-Bas, une légère tendance au ralentissement de la hausse se dessinait. La balance des paiements courants de la plupart des pays membres accusait une nette tendance à la détérioration, surtout en Italie et en France, où la forte expansion de la masse salariale et, par suite, de la consommation des ménages ne s'est pas ralentie. Sauf en Italie, cette détérioration n'a cependant pas affecté la balance globale des paiements, étant donné les importations accrues de capitaux en provenance des pays situés hors de la Communauté.

Cette situation réclamait la poursuite d'une politique de conjoncture sélective dont les effets globaux ne devraient pas être nettement expansionnistes, mais ne devraient pas non plus avoir un caractère restrictif. En effet, une politique restrictive aurait freiné, dans une mesure plus ou moins forte, l'évolution, déjà faible, des investissements. Le caractère sélectif de cette politique aurait dû se traduire, d'une part, par le maintien ou la création de conditions favorables aux investissements des entreprises, en particulier du point de vue du financement sur le marché du crédit et celui des capitaux. D'autre part, il convenait de limiter, dans le même temps, l'expansion des revenus — et ainsi des dépenses de consommation des ménages — de même que celle des dépenses publiques de consommation et de transfert. De toute évidence, les instruments appropriés d'une telle politique se trouvaient principalement dans le domaine de la politique budgétaire des administrations publiques et dans celui de la politique des revenus, en particulier de la politique des salaires. En matière de politique monétaire, il paraissait opportun d'entreprendre certaines actions sélectives visant à décourager l'expansion du crédit à court terme qui, comme le montre l'expérience, sert souvent à financer des majorations excessives de revenus. Par contre, il s'agissait de favoriser plutôt les crédits à moyen et à long terme consacrés principalement au financement des investissements.

Le secteur de la construction qui, par suite notamment de l'aide toujours accrue accordée par les pouvoirs publics à la construction de logements, était caractérisé, dans la plupart des pays membres, par des tensions particulièrement vives influençant l'ensemble de l'évolution des prix et des salaires, se recommandait particulièrement aussi pour l'application d'une politique sélective de conjoncture. Des mesures spéciales de limitation de la demande s'imposaient dans cette branche.

La dualité de la politique conjoncturelle, décrite ci-dessus, était particulièrement opportune, étant donné qu'une réduction des investissements directement productifs aurait pu menacer, à plus long terme, la réalisation d'une expansion économique équi-

brée. En outre, elle se justifiait par les augmentations de coûts qui, dans la mesure où elles n'étaient pas compensées par une diminution des bénéfices — qui cependant aurait eu une incidence défavorable sur les développements des investissements — pouvaient directement entraîner des hausses de prix et une détérioration de la position concurrentielle vis-à-vis des pays tiers, dans lesquels les coûts et les prix demeuraient apparemment plus stables.

Il faut malheureusement constater que ce mode d'utilisation des instruments de politique conjoncturelle n'a pas été appliqué ou n'a été réalisé que de manière imparfaite. Il en a été ainsi plus particulièrement des mesures relevant de la politique budgétaire, surtout en France et en Italie, où les budgets ont eu, au contraire, des effets expansionnistes très prononcés, surtout en matière de dépenses de consommation et de transferts. Cependant, dans le domaine important de la politique des revenus également, on n'a guère pu enregistrer de progrès. Une certaine modération n'a pu être obtenue qu'en ce qui concerne la politique de construction suivie dans la république fédérale d'Allemagne.

Les conséquences d'une telle évolution sont évidentes. Elles étaient d'autant plus préoccupantes que, dans le courant de l'année 1963, la reprise de la demande extérieure, en particulier dans les pays dont la position concurrentielle était demeurée relativement bonne, ainsi que le début d'une amélioration de la propension à investir, venaient s'ajouter à l'expansion ininterrompue de la consommation. De toute manière, en France et en Italie, le déséquilibre s'était accentué, les déséquilibres partiels s'étant généralisés; dans les autres pays membres, le danger d'un excès global de la demande était de nouveau apparu. A cet égard, les impulsions émanant de la France et de l'Italie, par le jeu des échanges intracommunautaires, ainsi que les effets psychologiques exercés sur les autres pays membres ont certainement joué un rôle.

Dans ces conditions, il ne restait plus d'autre possibilité que de passer des recommandations visant à une politique sélective de lutte contre l'inflation à des recommandations en faveur d'une politique de restriction globale. Cependant, eu égard à la reprise de la conjoncture mondiale, des exportations ainsi que des investissements à l'intérieur de la Communauté, les chances se sont en même temps améliorées de voir une politique de restriction de la demande globale ne pas entraîner de régression des investissements et ainsi de limiter l'expansion à plus long terme.

De toute évidence, il était devenu nécessaire en premier lieu, d'appliquer désormais en France et en Italie, un freinage de la demande globale au moyen de la politique budgétaire et de la politique de crédit. La Commission n'a pas manqué de souligner avec insistance cette nécessité. Elle a fait connaître ses vues directement aux gouvernements des pays intéressés. Des développements particulièrement détaillés y ont également été consacrés dans le troisième rapport trimestriel de 1963 sur « La situation économique de la Communauté ». De même, le problème a été soumis au Comité de politique conjoncturelle et au Comité monétaire au cours de réunions tenues respectivement les 14 et 15, et les 22 et 23 octobre 1963. Dans ces discussions, le cas de l'Italie s'est révélé relativement préoccupant, les autorités compétentes n'ayant décidé de prendre, jusqu'à présent, que

quelques mesures de caractère partiel et n'ayant pas établi un programme détaillé de stabilisation. La France avait déjà arrêté un tel programme au mois de septembre et entrepris son application.

Outre la France et l'Italie, les Pays-Bas se sont également trouvés dans la nécessité d'envisager, tout au moins à partir de l'automne 1963, de freiner le développement de la demande intérieure au moyen de la politique budgétaire et monétaire. En effet, dans ce pays, en raison de l'accélération de la croissance des exportations et de l'essor persistant de la construction, le marché du travail ne s'était pas détendu comme on s'y était attendu; il avait, au contraire, accusé de nouvelles tensions. Cette situation a contribué à l'adoption de majorations de salaires qui entraîneront un relèvement assez sensible du niveau des prix et une détérioration considérable de la balance des opérations courantes, et pourraient, en même temps, mettre en danger le développement à plus long terme des investissements.

Étant donné l'expansion rapide de la demande, les tensions et hausses de prix dans la plupart des pays voisins, la demande croissante en provenance des pays tiers ainsi qu'un déficit budgétaire en augmentation, il n'était pas étonnant qu'en Belgique aussi l'expansion économique, qui a permis, en 1963, d'atteindre au plein emploi dans ce pays, se soit encore accélérée. Il en est résulté des tensions sur le marché de l'emploi et une hausse plus rapide des salaires et des prix. Eu égard à cette situation, la Banque nationale a commencé d'appliquer une politique d'enchérissement et de freinage du crédit. Même au grand-duché de Luxembourg, où, depuis quelque temps déjà, les capacités de production n'étaient que partiellement utilisées, les tensions se sont aggravées dans une mesure telle que le danger est apparu d'une inflation simultanée des revenus et des coûts. Dans ce pays également, certaines mesures ont dû être prises, visant surtout à freiner l'expansion de la demande dans la construction.

L'élaboration de budgets économiques s'est avérée utile en tant qu'instrument permettant de mieux observer les tendances conjoncturelles et de formuler des propositions touchant les politiques de conjoncture. Les premières estimations provisoires pour 1964 ont été établies au printemps de 1963, sur la base d'un schéma commun et ont été confrontées au début du mois de juillet au sein du Comité de politique conjoncturelle. L'avis élaboré à la suite de cette réunion reflète encore la nécessité d'une politique sélective — qui, dans l'ensemble, était indiquée à l'époque — mais attire déjà l'attention, dans le cas de la France et de l'Italie, sur l'opportunité de recourir également, en cas d'échec de pareille politique, à des restrictions globales. Cet avis a été publié en annexe au troisième rapport trimestriel de 1963. La révision des prévisions préliminaires, effectuée au début de l'automne, a montré clairement le changement survenu dans l'entre-temps, ainsi que ses conséquences pour la politique conjoncturelle, à savoir la nécessité d'une politique de limitation de la demande en France, en Italie et, dans un certain sens, également aux Pays-Bas. L'avis du Comité de politique conjoncturelle, établi après confrontation et discussion des budgets économiques préliminaires révisés, est reproduit en annexe du présent rapport trimestriel.

Les perspectives pour 1964, telles qu'elles résultent des prévisions des services de la Commission esquissées ci-dessus, ne permettent pas encore de conclure que l'évo-

lution économique se poursuivra dans l'équilibre ou tendra au moins vers celui-ci dans une mesure satisfaisante. Cet objectif ne pourrait être atteint que si une politique encore plus stricte de stabilisation était appliquée, dont les effets secondaires modifieraient cependant d'autres éléments des prévisions.

Dans l'état actuel des choses, les prix continueront à s'élever. Un ralentissement sera vraisemblablement obtenu en France et en Italie. Dans les pays du Benelux, au contraire, une accélération est, de toute évidence, prévisible, tandis que, pour la république fédérale d'Allemagne, le danger d'une reprise de la hausse des prix ne peut pas être complètement exclu. Dans la Communauté prise dans son ensemble, les mouvements des prix pourraient s'uniformiser davantage qu'en 1963, du moins au premier semestre; mais il pourrait s'agir d'une hausse généralisée, qui, de toute manière, devrait être considérée comme trop forte pour être encore compatible avec les objectifs du traité de Rome, en particulier avec le maintien d'un niveau stable des prix (cf. art. 104 du Traité).

En même temps le danger existe d'assister à une rupture, à plus long terme, de l'équilibre économique extérieur. Par cet équilibre, il faut entendre une situation dans laquelle la balance des opérations courantes de la Communauté se solde par un excédent suffisamment élevé pour permettre les exportations nettes de capitaux faisant l'objet d'obligations assumées par les États membres et par l'ensemble de la Communauté dans le domaine de l'aide aux pays en voie de développement.

Comme il a déjà été mentionné, la balance commerciale de la Communauté s'est détériorée, de 1959 à 1963, à concurrence d'environ 4 milliards de dollars. Au cours de la même période, l'excédent de l'ensemble des opérations courantes a été à peu près résorbé. Les perspectives pour 1964 laissent même apparaître qu'un déficit sera probablement enregistré au cours de cette année. Dans ces conditions, et compte tenu de considérations se rapportant aux relations extérieures, à savoir l'opportunité d'incorporer la Communauté dans un système équilibré du commerce mondial de balances des paiements et d'obligations appropriées en matière d'aide au développement, il est évident que les accents de la politique conjoncturelle de la Communauté doivent désormais porter sur la stabilité intérieure, en d'autres termes sur une stabilisation rapide et durable des niveaux des prix. Le conflit observé jusqu'à présent, quant aux buts poursuivis, entre la stabilité interne, d'une part, et l'équilibre externe, d'autre part, n'existe plus. Au contraire, le danger d'une « adaptation excessive » des coûts et des prix n'est pas illusoire, en d'autres mots, un déséquilibre structurel des relations économiques extérieures de la Communauté pourrait apparaître, à l'opposé de celui qui a été constaté jusqu'en 1961.

Certes, ce problème ne se pose pas avec la même acuité dans tous les pays membres. Il est même à craindre que dans la république fédérale d'Allemagne la balance des opérations courantes n'accuse un excédent trop élevé. Celui-ci dépendrait cependant en très grande partie de l'évolution à l'intérieur de la Communauté. En tout état de cause, la Communauté, dont la politique commerciale extérieure sera organisée sur des bases communes dans un proche avenir, et dont la politique économique et monétaire se coordonne progressivement, doit de plus en plus être considérée à cet égard comme un ensemble.

Le fait que la Communauté ait encore enregistré, en 1963, des excédents de sa balance globale des paiements ne contredit pas l'argumentation développée ci-dessus. Ces excédents sont, en effet, imputables à un afflux de capitaux qui ne peut certainement pas être considéré comme normal et permanent. Si, dans l'intérêt de l'équilibre des paiements internationaux, une telle évolution doit être combattue, la solution ne consiste toutefois pas à appliquer dans la Communauté une politique économique et monétaire visant à tolérer ou même à encourager une nouvelle hausse des coûts et des prix : le résultat en serait l'apparition, dans la balance des opérations courantes, d'importants déficits, dont la résorption, ainsi que le prouve l'expérience, n'est jamais facile.

Sans aucun doute, le moyen le plus efficace d'empêcher des importations excessives de capitaux serait de les combattre en premier lieu à la source, c'est-à-dire là où se produisent les sorties. Comme il a déjà été exposé dans le dernier rapport trimestriel (n° 3/1963), l'existence de ce problème est clairement reconnue aux États-Unis, le plus important pays où des exportations excessives de capitaux peuvent être observées. Quelques premières mesures ont d'ailleurs été prises ou annoncées, à savoir le relèvement des taux d'intérêt à court terme et l'institution d'une taxe sur les émissions et achats de valeurs mobilières, mesures qui d'ailleurs ont déjà eu un succès appréciable au troisième trimestre de 1963. En outre, l'essor persistant de l'activité aux États-Unis, qui pourrait même s'accroître sensiblement dans l'hypothèse où la réduction des impôts serait appliquée, donne non seulement la possibilité mais également un motif valable, du point de vue de la politique conjoncturelle, d'accepter désormais une certaine hausse des taux d'intérêt à long terme.

Dans le même temps, les pays membres de la Communauté pourraient, eux aussi, prendre éventuellement quelques mesures aptes à maintenir et, si possible, augmenter le volume de leurs exportations de capitaux.

Une politique appropriée, suivie des deux côtés de la manière décrite ci-dessus, augmente sans nul doute les possibilités de réaliser une politique de stabilisation à l'intérieur de la Communauté. Dans la plupart des pays membres, en poursuivant une telle politique, on ne pourra renoncer à utiliser les instruments de la politique du crédit et, dans certains cas, à mettre en œuvre des mesures touchant les taux d'intérêt.

La politique budgétaire aura incontestablement un rôle important à jouer dans le cadre d'une politique vigoureuse de stabilisation des prix intérieurs. A cet égard, il semble opportun, dans quelques pays membres — surtout en Italie, en France et en Belgique — de réduire le déficit existant ou prévisible tel qu'il apparaît dans les opérations de trésorerie; en tout état de cause, il est souhaitable d'assurer leur financement de telle manière qu'il n'en résulte pas une nette expansion des liquidités intérieures. Dans les autres pays membres, on devrait au moins éviter une augmentation du déficit par rapport à 1963 et financer également ce dernier par un recours à l'épargne intérieure. Dans le cadre d'une politique globale de freinage ou, à tout le moins, d'une politique budgétaire à caractère non expansionniste, l'accent devrait encore être mis sur une limitation ou une orientation très prudente des dépenses et des avantages fiscaux qui sont de nature à augmenter directement ou indirectement la demande sur le marché de la construction.

Eu égard aux perspectives conjoncturelles pour 1964 — qui laissent escompter une reprise de l'essor des investissements, en même temps qu'un accroissement toujours important des salaires et de la consommation — il est cependant évident, que la politique monétaire aura également un rôle important à jouer, lorsqu'on apprécie, de manière réaliste, les possibilités offertes dans le domaine de la politique budgétaire. Au demeurant, la politique monétaire permet d'agir bien plus rapidement, alors que la mise en œuvre de la politique budgétaire requiert de longs délais. En fait, la politique monétaire de tous les pays membres est déjà orientée dans le sens d'un freinage, sauf dans la république fédérale d'Allemagne où pareille nécessité ne s'est pas encore fait sentir. Le cas échéant, ce freinage devrait encore être renforcé. En tout état de cause, en France et en Italie, on ne pourra guère éviter de poursuivre et d'intensifier la politique de freinage du crédit, si l'on veut atteindre assez rapidement à une stabilité économique satisfaisante; il n'est pas exclu que, dans les autres pays membres, il puisse s'avérer nécessaire de renforcer cette politique de freinage.

A cet égard, des effets plus ou moins prononcés sur l'évolution des taux d'intérêt ne peuvent évidemment être évités, quels que soient les instruments de politique monétaire que l'on utilise. Même si, officiellement, les taux d'intérêt ne sont pas relevés, une action sur la liquidité bancaire ou une restriction quantitative, par voie directe, de l'expansion du crédit entraîne, entre autres, une tendance à l'enchérissement de celui-ci. Au surplus, il faut considérer qu'un relèvement délibéré des taux d'intérêt peut également constituer, dans certains cas, un instrument indispensable de la politique de stabilisation interne, notamment en raison des effets psychologiques et aussi à cause de l'encouragement de certaines formes d'épargne, qui résultent de pareille politique des taux d'intérêt.

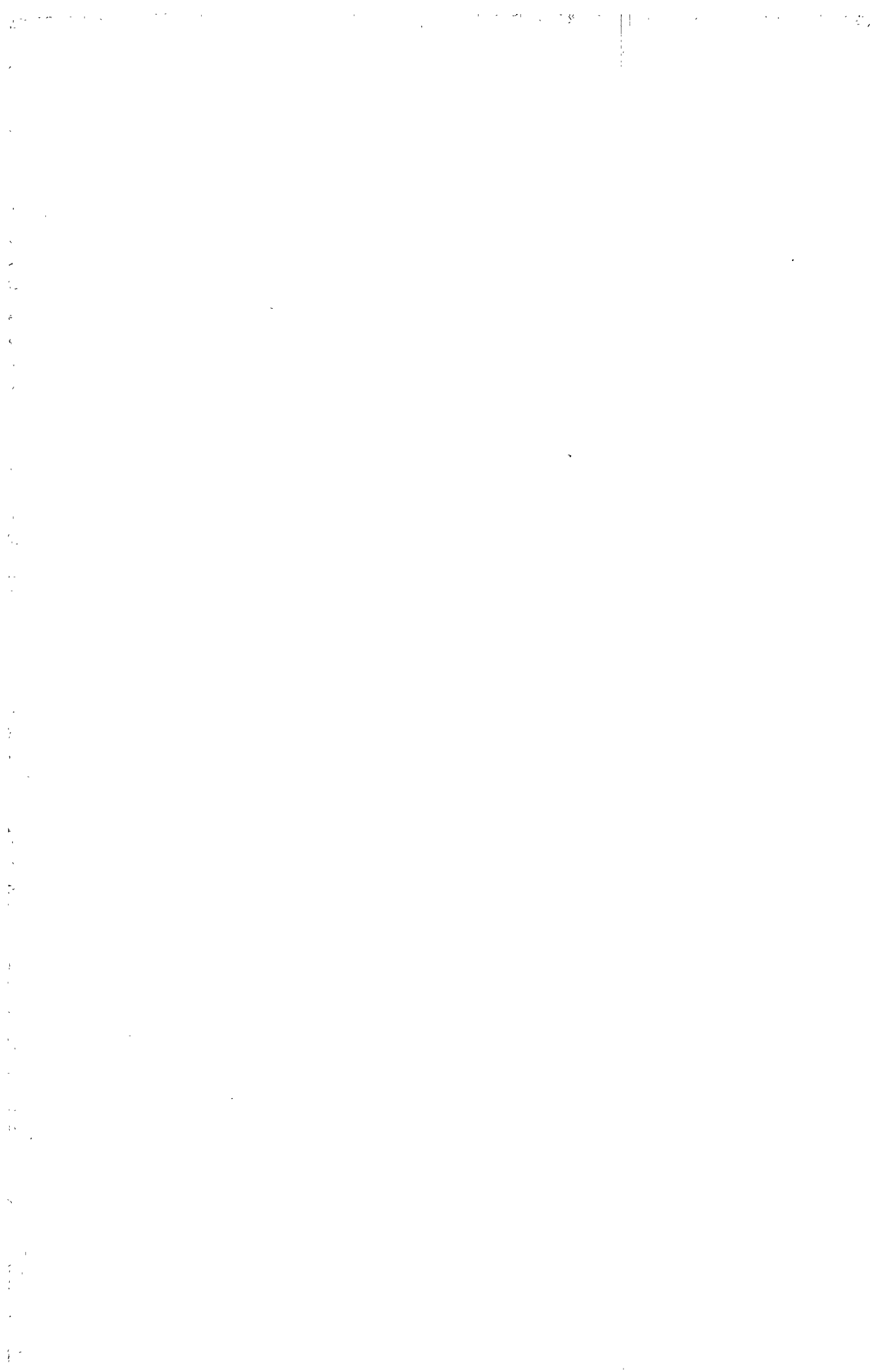
Il semble que, du moins dans quelques pays membres, la marge nécessaire, eu égard aux mouvements de capitaux, permettant un relèvement des taux d'intérêt, soit déjà suffisamment grande pour autoriser l'usage de cet instrument, compte tenu des mesures spéciales qui ont déjà été prises de part et d'autre. La France et la Belgique ont commencé d'appliquer pareille politique et d'autres pays membres pourraient les suivre dans cette voie. En ce qui concerne la république fédérale d'Allemagne, il ne serait pour le moins pas recommandable d'exercer une pression sur les taux d'intérêt à long terme en créant, par exemple, une situation aisée sur les marchés monétaire et financier; en effet, l'expansion de la demande intérieure pourrait ainsi s'accélérer dans une mesure telle que la stabilité des prix serait certainement rompue.

Le passage à une politique globale de freinage de l'expansion de la demande intérieure ne signifie pas qu'il soit opportun ou nécessaire de renoncer à poursuivre les efforts, déjà recommandés à plusieurs reprises, dans le domaine de la politique des revenus et des salaires. La politique conjoncturelle globale crée, au contraire, les conditions nécessaires pour que cette action soit efficace. Si, par contre, l'expansion de la demande et, par suite, les tensions sur le marché du travail devenaient trop fortes, une politique des revenus, même convenablement organisée, perdrait toute efficacité.

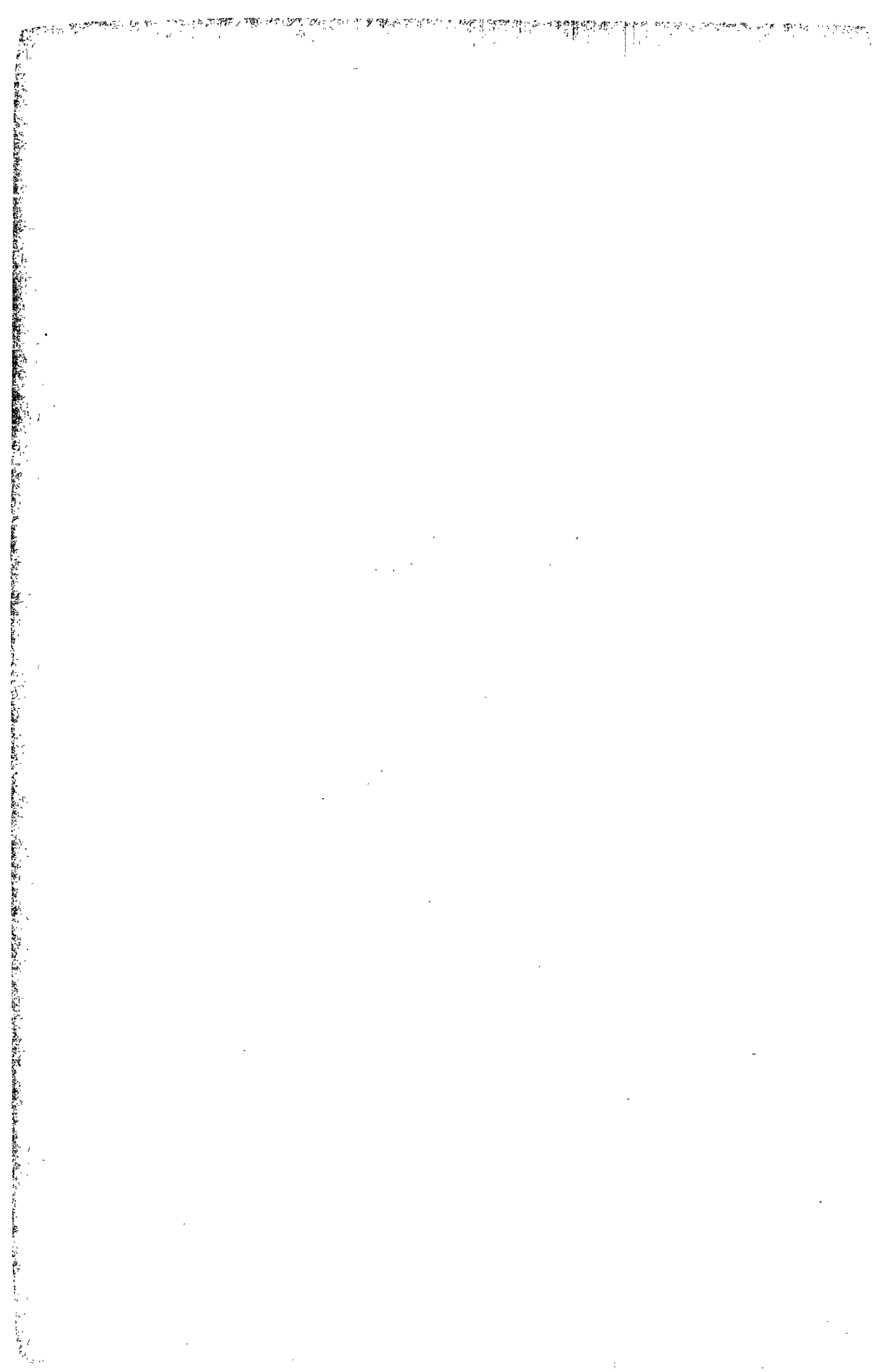
Enfin, il faut constater qu'à présent une politique vigoureuse de stabilisation ne créerait pas le danger d'un plafonnement de l'activité ou d'une récession, eu égard aux



forces d'expansion spontanées de la conjoncture. La politique globale de restriction élimine essentiellement l'excès de la demande, c'est-à-dire la hausse des prix et la pression trop forte sur la balance des opérations courantes. Toutefois, il serait possible que l'expansion économique, mesurée en termes réels, marque un certain ralentissement par rapport aux prévisions. Une diminution légère et temporaire du taux de croissance du produit national brut réel devrait être acceptée afin d'éviter des interventions plus rigoureuses qui mettraient sérieusement en danger l'expansion économique.



**II. LA SITUATION  
DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ**



## A. République fédérale d'Allemagne

*La croissance économique s'est encore quelque peu ralentie de 1962 à 1963. D'après l'indice mensuel du Statistisches Bundesamt, la production industrielle devrait avoir dépassé d'un peu plus de 3 % son niveau de 1962, alors que de 1961 à 1962, elle avait progressé de 4,5 %. Le produit national brut à prix constants aura augmenté d'environ 3 % (contre 4,4 % en 1962 et 5,5 % en 1961).*

*Ce ralentissement tient en partie à la durée et à la rigueur exceptionnelles de l'hiver 1962/63, qui ont provoqué, au cours des premiers mois de 1963, un fléchissement de l'activité économique sensiblement plus marqué que celui qui est habituellement enregistré en cette saison. Les pertes de production et de revenus — notamment dans le secteur de la construction et les branches d'activité qui en dépendent — n'ont pu être rattrapées que partiellement par la suite.*

*Dans quelques secteurs, le ralentissement de la croissance est imputable — comme déjà les années précédentes — à une insuffisance des capacités de production, et surtout à la pénurie persistante de main-d'œuvre. Mais l'affaiblissement de l'expansion au cours de l'année 1963 provient surtout d'une évolution différenciée de la demande.*

*L'activité économique a reçu de très vives impulsions des exportations qui, au cours de l'année 1963, ont été caractérisées par un vigoureux essor. En revanche, les investissements d'équipement n'ont que peu progressé, la propension à investir des chefs d'entreprise étant demeurée très faible jusque vers le milieu de l'année. Malgré la vigueur persistante de la demande dans le secteur de la construction, la croissance des investissements sous forme de construction a aussi été beaucoup moins rapide de 1962 à 1963 que de 1961 à 1962, en raison des pertes de production enregistrées au début de l'année. Les dépenses de consommation des administrations ont de nouveau augmenté très sensiblement. Par contre, l'expansion de la consommation privée a été nettement plus faible que l'année précédente, en raison notamment d'un ralentissement de la hausse des salaires et d'un accroissement relativement important de la formation d'épargne des ménages.*

*Le déséquilibre entre l'évolution de la demande globale nominale, d'une part, et l'évolution de l'offre réelle résultant de la production intérieure et des importations, d'autre part, est allé en diminuant au cours de l'année 1963. Ceci s'est traduit par une légère atténuation, tout au plus temporaire, des tensions sur le marché du travail, et surtout par un ralentissement de la hausse des salaires. Par suite, la tendance d'évolution des prix s'est aussi notablement améliorée. Cependant, les prix ont continué d'augmenter dans le secteur de la construction, et le niveau des prix à la consommation a également marqué une nouvelle hausse, en raison notamment de l'enchérissement de certains produits alimentaires, des loyers et des services.*

*La balance des paiements courants a de nouveau marqué, au cours de l'année, une nette tendance à s'améliorer. La balance commerciale accuse à elle seule, pour*

les neuf premiers mois de 1963, un excédent de 828 millions de dollars, au lieu de 631 millions de dollars au cours de la même période de 1962. L'excédent de la balance des opérations en capital a aussi continué d'augmenter. Les réserves nettes d'or et de devises de la Banque fédérale et des banques commerciales (considérées globalement) dépassaient de 271 millions de dollars, à la fin du mois de septembre 1963, leur niveau d'un an plus tôt.

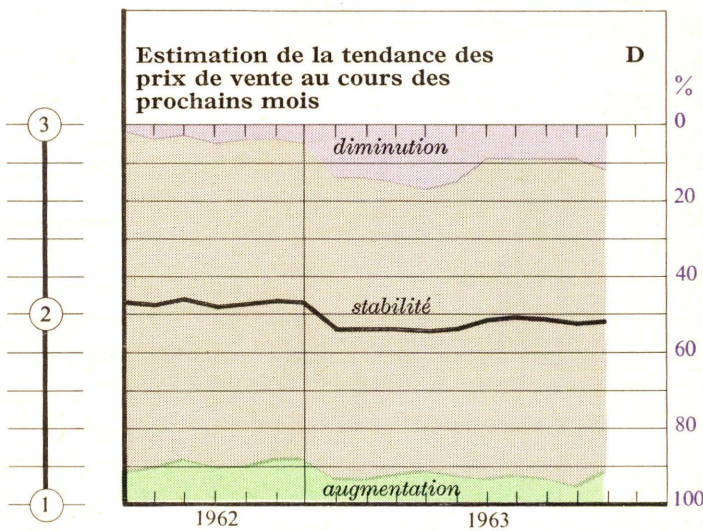
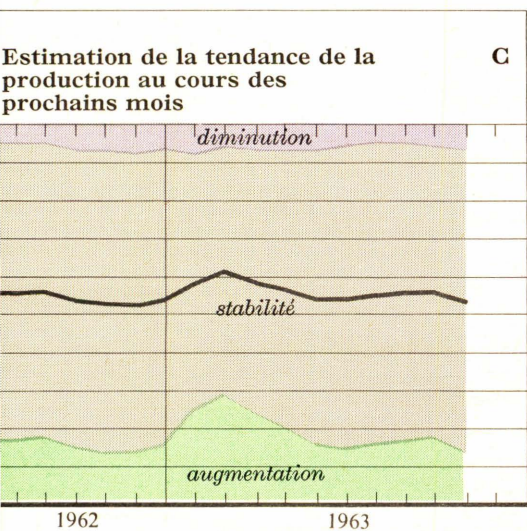
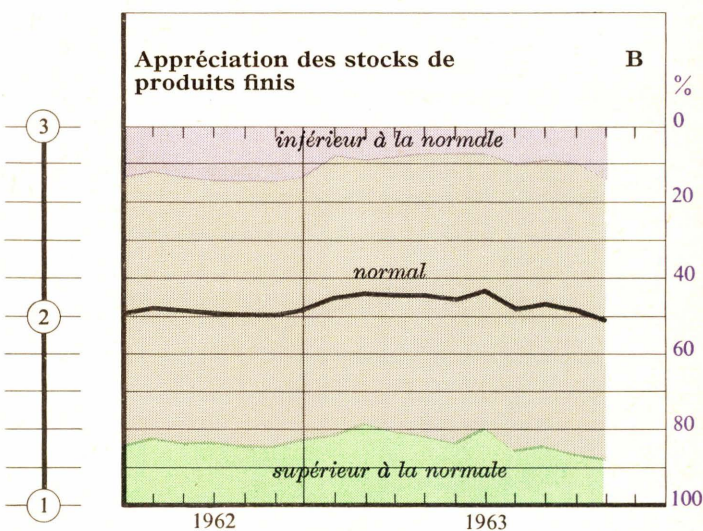
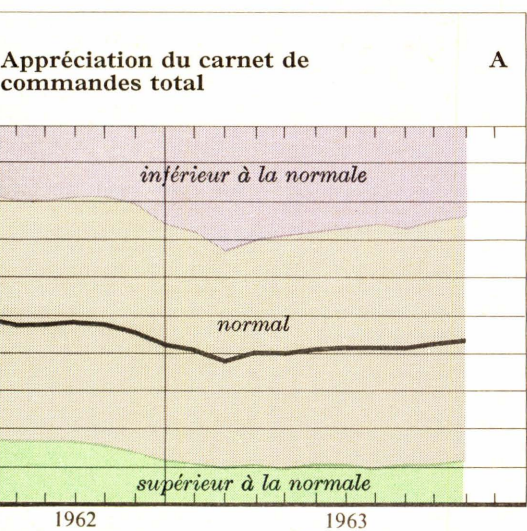
Dans l'hypothèse de conditions atmosphériques normales, il y a lieu de prévoir, pour 1964, une accélération de la croissance. Des impulsions particulièrement vigoureuses émaneront vraisemblablement de la demande étrangère. Les dépenses d'investissement effectives des entreprises pourraient aussi progresser notablement, en particulier du fait d'une augmentation des dépenses d'équipement. Quoique les autorisations de construire soient déjà depuis quelque temps en net recul, l'expansion des investissements sous forme de construction devrait, surtout si on tient compte du niveau élevé des commandes en attente, s'accélérer sensiblement par rapport à 1963 (sur base annuelle). Les dépenses de consommation publique demeureront nettement orientées vers l'expansion. Pour autant que le taux d'épargne reste constant, la consommation privée pourrait, surtout en termes réels, progresser plus rapidement qu'elle ne l'a fait de 1962 à 1963.

Les tensions persisteront vraisemblablement sur le marché du travail, d'autant plus que le nombre des salariés n'augmentera que faiblement (0,5 à 1 %), et qu'il faut s'attendre à de nouvelles réductions conventionnelles de la durée du travail. Cependant, une augmentation de la production industrielle de l'ordre de 5 % environ — sur base mensuelle — semble parfaitement possible. L'accroissement du produit national brut pourrait être un peu plus faible.

Bien que les importations doivent, selon toute vraisemblance, continuer d'augmenter sensiblement, la tendance à l'amélioration de la balance des paiements courants devrait persister. A l'exception du marché de la construction, le niveau des prix pourrait demeurer assez stable ; cependant le coût de la vie augmentera de nouveau quelque peu, en raison surtout de la hausse des loyers et des prix de certains services.

Ces perspectives — notamment en ce qui concerne les prix — pourraient toutefois se modifier si des impulsions plus fortes qu'il n'est actuellement prévisible émanaient des budgets des collectivités publiques ou de la balance des opérations courantes avec l'étranger. Dans ce cas, des mesures visant notamment à freiner plus fortement l'expansion de la demande pourraient être nécessaires. Dans l'état actuel des prévisions toutefois, il ne paraît pas indiqué de prendre des mesures tendant à freiner de façon générale l'expansion de la demande ni, encore moins, des mesures tendant à la stimuler. Afin de favoriser la stabilité des prix, il conviendrait toutefois de mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour faciliter les importations. Il faudrait aussi, par un dosage prudent des dépenses publiques qui influent sur les marchés du bâtiment, poursuivre les efforts visant à réaliser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande sur le marché de la construction.

OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE  
SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE



Réponses aux questions de l'enquête de conjoncture C.E.E., effectuée en Allemagne (R.F.) par l'I.F.O.

Remarque : Les secteurs suivants : chimie, pétrole et métallurgie ne participent à l'enquête que depuis janvier 1963, les résultats de l'année 1963 ne sont donc pas exactement comparables à ceux de l'année 1962.

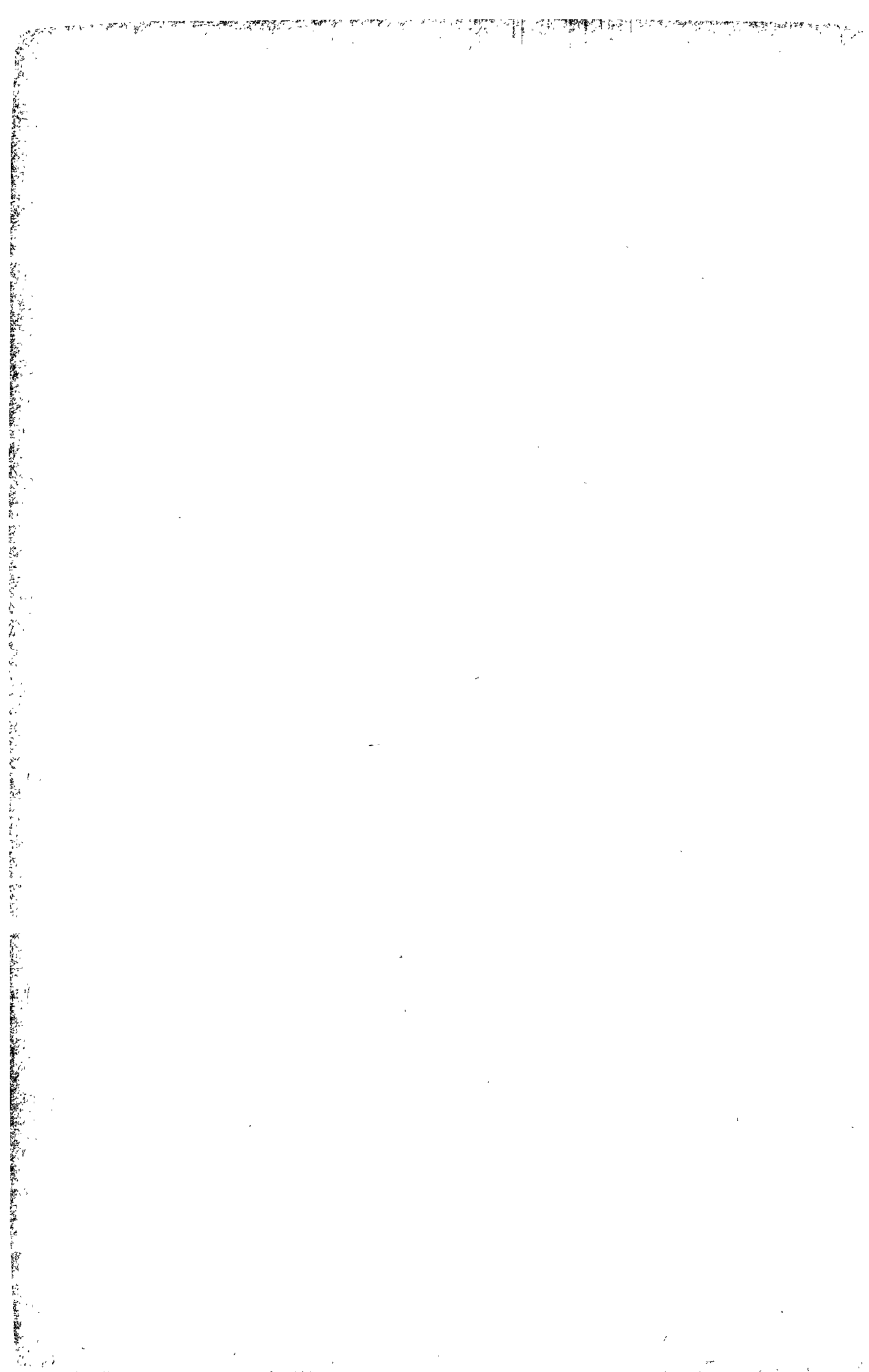
GRAPHIQUES A, B, C et D : Les trois zones, verte, grise et violette, représentent l'évolution des pourcentages des trois réponses possibles à la question posée.

Les courbes en noir, dont l'échelle se trouve entre les deux graphiques, représentent l'évolution de la somme des pourcentages pondérés par :

0,03 pour les réponses : « supérieur à la normale », ou « augmentation »;

0,02 pour les réponses : « normal », ou « stabilité »;

0,01 pour les réponses : « inférieur à la normale », ou « diminution ».





## 1. Le bilan de l'année 1963 (1)

Les *exportations*, qui au cours de l'année précédente avaient progressé de façon relativement modérée, ont connu, en 1963, un très vigoureux essor. D'après les statistiques douanières, les exportations de marchandises ont accusé, au troisième trimestre, par rapport à la même période de l'année précédente, un taux de croissance de 11,6 % en valeur et de 12,6 % en volume, alors que leur accroissement en valeur n'avait été que de 8,4 % et 0,7 % respectivement au cours des deux trimestres précédents. Pour l'ensemble de l'année 1963, l'accroissement des exportations par rapport à l'année précédente devrait se situer aux alentours de 7 à 8 % en valeur et de 8 à 9 % en volume, au lieu de + 3,9 % et + 3,5 % respectivement en 1962. Les recettes au titre des services ont également continué d'augmenter, encore qu'à un rythme moins rapide qu'en 1962. L'accroissement des exportations globales de biens et de services (selon la définition de la comptabilité nationale) de 1962 à 1963 devrait ainsi s'élever à environ 7 % en volume, au lieu de + 4,2 % de 1961 à 1962.

En revanche, l'expansion de la *formation brute de capital fixe* a été très modérée. C'est ainsi que l'affaiblissement de la propension à investir des entreprises, déjà observé l'année précédente, s'est poursuivi pendant la première partie de l'année et n'a fait place à une légère amélioration qu'à partir du second semestre. Par conséquent, les investissements d'équipement ne devraient avoir marqué, dans l'ensemble, qu'une faible progression, de l'ordre de 2 % en volume (au lieu de + 5,8 % en 1962). L'expansion des *investissements sous forme de constructions* a aussi été très faible. Le ralentissement ne tient toutefois pas aux tendances d'évolution de la demande, qui est demeurée très vive, mais est imputable à la rigueur et à la durée exceptionnelles de l'hiver 1962/63 : en effet, les très importantes pertes de production enregistrées au début de l'année n'ont pu être rattrapées que pour une faible part pendant le reste de l'année, malgré les efforts accrus des entrepreneurs. Ainsi le nombre de logements achevés au cours des neuf premiers mois de l'année a été inférieur d'environ 9,5 % à celui qui avait été enregistré au cours de la même période de l'année précédente. Ce sont les investissements publics sous forme de constructions qui ont progressé le plus vivement, et cela aussi bien en ce qui concerne la construction de bâtiments administratifs que les travaux publics. Au total, les investissements sous forme de constructions doivent avoir augmenté d'un peu plus de 8 % en valeur et de quelque 2,5 % en volume de 1962 à 1963 (au lieu de + 13,1 % et 5,0 % respectivement en 1962). Pour l'ensemble de la formation brute de capital fixe, le taux de croissance peut être évalué à environ 5,5 % en valeur et 2 % en volume (les chiffres correspondants étaient en 1962 de + 11,3 % et 5,4 % respectivement).

Les impulsions émanant des *investissements sous forme de stocks* ne se sont guère modifiées dans l'ensemble. Les stocks de charbon sur le carreau des mines ont pu être considérablement réduits, en raison surtout de la rigueur de l'hiver 1962/63. D'autre part, une certaine tendance au restockage de matières premières s'est dessinée au cours de l'année, phénomène qui pourrait être dû notamment aux hausses enregistrées sur les marchés mondiaux des matières premières. Les stocks au niveau du négoce ont aussi augmenté de nouveau, ce qui tient certainement en partie à la faiblesse imprévue dont a témoigné la demande de biens de consommation.

(1) Les données de la comptabilité nationale concernent la République fédérale y compris Berlin-Ouest.

En effet, tandis que l'accroissement des *dépenses de consommation des administrations* — en raison notamment d'une augmentation sensible des salaires et traitements versés, ainsi que des dépenses au titre de la défense nationale — a été très important et supérieur à l'accroissement moyen enregistré pour les principaux agrégats de la comptabilité nationale, la *consommation privée*, qui avait connu, l'année précédente, une expansion très vigoureuse, n'a progressé dans l'ensemble que de façon très modérée.

Pour l'ensemble de l'année, la croissance de la consommation privée devrait se chiffrer à environ 5,5 % à prix courants et à environ 3 % à prix constants, alors qu'elle avait été de 9,0 % et 5,7 % respectivement de 1961 à 1962.

Cet affaiblissement inattendu n'est dû qu'en partie au ralentissement du mouvement de hausse des salaires observé déjà depuis quelque temps. En effet, le niveau des salaires conventionnels hebdomadaires a encore dépassé de 5 %, au troisième trimestre, celui de la période correspondante de l'année précédente, et les gains effectifs ont vraisemblablement progressé encore davantage. Comme en outre les transferts de revenus ont augmenté sensiblement et que l'emploi a progressé notablement au cours de l'année, le taux de croissance des revenus du travail au troisième trimestre de 1963 se chiffre à environ 7,5 % par rapport à la même période de l'année précédente, alors qu'il avait été de 10 % pour l'ensemble de l'année 1962. Cependant, une diminution des revenus distribués des indépendants et surtout une très vive progression de la formation d'épargne des ménages (le taux d'épargne est passé de 9 % en 1962 à 9,5 % à 10 % en 1963) ont exercé une action de freinage supplémentaire sur l'expansion de la consommation privée. Enfin, la croissance en volume de la consommation a été encore ralentie par des hausses de prix.

Selon la statistique d'emploi des bureaux du travail, le nombre des travailleurs salariés atteignait à la fin de septembre 21,7 millions, soit près de 2 % de plus que l'année auparavant. Cet accroissement est dû en partie à la persistance des afflux importants de travailleurs étrangers, leur nombre s'élevait alors à 820 000 contre 706 000 à la fin de septembre 1962. Simultanément, les très fortes tensions enregistrées sur le *marché du travail* se sont quelque peu atténuées, notamment au cours de la première moitié de l'année. Le nombre de chômeurs s'élevait en septembre — mois au cours duquel il atteint son niveau le plus bas en raison de facteurs saisonniers — à 96 000, soit environ 13 000 personnes de plus qu'au cours de la même période de l'année précédente. A la même époque toutefois, le nombre des emplois à pourvoir déclarés aux bureaux de placement était un peu plus élevé qu'une année auparavant; il était six fois supérieur au nombre de chômeurs.

En dépit de la nette diminution du nombre des salariés dans l'industrie (en septembre 1,1 % de moins qu'une année auparavant) et des entraves à la production causées au début de l'année par la rigueur du froid et au printemps par la grève des ouvriers de la métallurgie, l'évolution de la *production industrielle* est demeurée orientée vers l'expansion grâce à de notables améliorations de la productivité. La progression s'est même encore accélérée vers la fin de l'année. Cependant, pour l'ensemble de l'année 1963, le taux de croissance de la production (calculé sur base mensuelle) n'a vraisemblablement guère dépassé 3 %, alors qu'il avait été de 4,5 % l'année précédente (1).

---

(1) Indice du « Statistisches Bundesamt ».

La *production agricole* a encore progressé en 1963. Si la production animale s'est nettement ralentie — on note même une diminution du cheptel — les récoltes de céréales, de plantes sarclées et de fruits ont été meilleures que l'année précédente.

Compte tenu du développement de l'activité dans le secteur des services, l'accroissement du *produit national brut* à prix constants de 1962 à 1963 doit se chiffrer à environ 3 % (alors qu'il avait été de 4,4 % de 1961 à 1962 et de 5,4 % de 1960 à 1961); cet accroissement serait ainsi un peu plus faible qu'il n'avait été prévu à la fin de 1962 (3,5 %), ce qui tient surtout aux pertes de production imprévisibles encourues au cours de la première moitié de l'année, par suite des conditions atmosphériques et des conflits de travail.

L'expansion des *importations* s'est poursuivie en 1963, encore qu'à un rythme ralenti. D'après les statistiques douanières, les importations de marchandises ont marqué, au cours des neuf premiers mois de l'année, une progression de 6,7 % en valeur et de 7,7 % en volume par rapport à leur niveau d'une année auparavant (1). Les dépenses à l'étranger au titre des services ont également continué d'augmenter en 1963, bien que leur progression soit loin d'avoir revêtu la même ampleur que l'année précédente; en particulier, les dépenses effectuées par les touristes allemands à l'étranger n'ont plus augmenté aussi rapidement. Au total, l'accroissement, en volume, des importations de biens et de services (selon la définition de la comptabilité nationale) doit se chiffrer, pour 1963, à environ 8 % (+ 11,4 % en 1962).

Le ralentissement de la croissance de la demande globale et l'expansion de l'offre globale, qui a été assez considérable malgré les facteurs exceptionnels déjà mentionnés, ont contribué à un sensible apaisement dans le climat des prix. Les prix à la production des produits industriels et agricoles sont demeurés pratiquement stables pendant les neuf premiers mois de l'année, encore que les derniers aient enregistré d'importantes fluctuations. Cependant, étant donné l'excédent de la demande qui persiste sur le marché de la construction, les prix de la construction ont de nouveau accusé une forte augmentation, toutefois un peu moindre que l'année précédente. Pour les bâtiments d'habitation, l'indice des prix de la construction dépassait de presque 6 %, au mois d'août, son niveau de la même période de l'année précédente. Les prix à la consommation ont aussi marqué une nouvelle hausse, due notamment à un enchérissement de certains produits alimentaires, ainsi qu'au relèvement des loyers et des prix des services. De ce fait, la hausse de l'indice du coût de la vie par rapport au même mois de l'année précédente atteignait en octobre 3,3 % au total, et 3,4 % abstraction faite du groupe « produits alimentaires, boissons et tabacs ».

Bien que, dans l'ensemble, les importations de biens et de services aient marqué une forte progression, le solde extérieur (c'est-à-dire l'excédent du commerce extérieur selon la définition de la comptabilité nationale) n'a plus guère diminué de 1962 à 1963.

D'après les statistiques de la balance des paiements, la *balance des opérations courantes* y compris les prestations sans contrepartie (abstraction faite des modifications entraînées par la nouvelle méthode d'établissement des statistiques douanières déjà men-

(1) Déduction faite des marchandises en entrepôt de douane qui avaient été incluses dans les statistiques d'importation de 1962.

tionnées dans le paragraphe relatif aux importations) s'est encore améliorée au cours de l'année 1963. Le déficit a été ramené de 1,02 milliard de DM au cours des neuf premiers mois de 1962 à 0,51 milliard de DM pour la même période de 1963.

Tandis que l'excédent de la balance commerciale est passé de 2,5 à 3,3 milliards de DM, la balance des services a marqué simultanément une détérioration de 0,3 milliard de DM. En ce qui concerne les mouvements de capitaux (y compris les postes résiduels mais sans la variation de la position en devises des banques commerciales), une très sensible augmentation des importations nettes a été enregistrée en 1963, en raison notamment d'importants achats de valeurs mobilières par des investisseurs étrangers. L'excédent s'est élevé à 3,6 milliards de DM pour les neuf premiers mois de 1963, contre 1,7 milliard de DM au cours de la même période de l'année précédente. Les réserves d'or et de devises du système bancaire (Banque fédérale et banques commerciales) ont augmenté au total de 3,1 milliards de DM au cours de la période allant de janvier à septembre 1963, au lieu de 0,7 milliard de DM seulement au cours de la même période de l'année précédente. L'augmentation des réserves de devises s'est élevée à 1,6 milliard de DM pour la Banque fédérale, et à 1,5 milliard de DM pour les banques commerciales.

Les tendances à l'accroissement des *liquidités bancaires* intérieures résultant de l'évolution de la balance des paiements ont pu s'affirmer surtout au cours de la seconde moitié de l'année 1963, où elles n'ont plus été compensées, comme au premier semestre, par les opérations de trésorerie des administrations publiques. Au total, les opérations de trésorerie des collectivités centrales se sont soldées au troisième trimestre, en raison d'une progression accélérée des dépenses, par un déficit de 1,8 milliard de DM (contre 1,2 milliard de DM au troisième trimestre de 1962), alors qu'un excédent de 1,7 milliard de DM avait été enregistré au premier semestre (contre 2,0 milliards de DM au premier semestre de 1962).

Tandis qu'au cours des neuf premiers mois de l'année, l'accroissement des dépôts bancaires n'a atteint qu'à peine le chiffre enregistré l'année précédente, le développement des crédits accordés par les banques s'est poursuivi. Il a cependant marqué, surtout au cours de la seconde moitié de l'année, un certain ralentissement qui pourrait être imputable notamment à une augmentation des bénéfices réalisés par les entreprises.

## 2. Les perspectives pour l'année 1964

Les perspectives d'évolution économique en 1964 sont, dans l'ensemble, assez favorables. Pour autant que les conditions atmosphériques soient normales, la croissance globale de l'économie devrait même s'accélérer à nouveau notablement.

Des impulsions particulièrement vigoureuses émaneront vraisemblablement de la *demande étrangère*. D'une part, on prévoit pour 1964 une évolution favorable de la conjoncture mondiale; d'autre part, la position concurrentielle de l'Allemagne semble s'être de nouveau nettement améliorée au cours de l'année passée. Ainsi, tandis qu'un net mouvement de hausse était observé dans quelques-uns des pays qui sont les principaux clients ou les principaux concurrents de l'Allemagne, les délais de livraison de l'industrie se sont sensiblement raccourcis et les prix à l'exportation ont été caractérisés par une remarquable stabilité. Cette évolution se reflète sur les entrées de commandes de l'étranger enre-

gistrées par l'industrie allemande, qui marquent de nouveau, depuis quelque temps, une vive tendance à la progression. Elles ont dépassé de 22 %, au troisième trimestre de 1963, leur niveau de la même période de l'année précédente, et ont aussi été légèrement supérieures aux ventes effectives à l'étranger, qui cependant ont elles-mêmes atteint un niveau très élevé (octobre + 21 % et 10 % respectivement).

Au total, l'accroissement des exportations de biens et de services (selon la définition de la comptabilité nationale) par rapport à 1963 pourrait aisément atteindre 8 à 9 % en 1964, dans l'hypothèse de prix constants à l'exportation.

L'expansion de la *formation brute de capital fixe* devrait, selon toute vraisemblance, s'accélérer sensiblement en 1964. Pour le moment, les services de la Commission escomptent un taux de croissance d'environ 9 % (environ 6,5 % en volume).

*Évolution des ressources et emplois de biens et services*

	1961 (2)	1961 (2)	1962 (2)	1963 (3)	1964 (4)
	Aux prix courants, en milliards de DM	Variations en volume par rapport à l'année précédente, en %			
Produit national brut .....	326,40	5,4	4,4	3	4,5
Importations (1) .....	59,03	7,7	11,4	8	7
Consommation des ménages .....	186,59	6,8	5,7	3	3,5
Consommation des administrations ..	46,42	8,8	11,1	8	5
Formation brute de capital fixe .....	80,71	9,4	5,4	2	6
Exportations (1) .....	65,81	3,3	4,2	7	8

(1) Biens, services et revenus de facteurs.

(2) *Wirtschaft und Statistik*, 1963/10.

(3) Estimations des services de la Commission.

(4) Prévisions des services de la Commission.

*Remarque générale* : Les prévisions constituent des approximations qui ont été établies sur la base d'hypothèses déterminées, le plus souvent précisées dans le rapport trimestriel. Elles ont été examinées par les experts des pays membres. Leur élaboration et leur publication n'engagent que la responsabilité de la Commission.

La légère amélioration de la propension à investir des entreprises qui avait déjà été signalée dans le dernier rapport trimestriel a continué à s'accroître au troisième trimestre de 1963 et dans les mois suivants. L'essor de la demande étrangère, l'accentuation des efforts de rationalisation et le relâchement de la pression exercée sur les marges bénéficiaires en sont vraisemblablement les principales causes. Par conséquent, les *investissements d'équipement* devraient recommencer à progresser en 1964. En tout cas, les entrées de commandes en provenance du marché intérieur enregistrées par les industries productrices de biens d'équipement continuent à être orientées vers l'expansion, elles ont dépassé de 8 %, au troisième trimestre, leur niveau de la période correspondante de l'année précédente, et n'ont plus été inférieures que de 1 % environ aux ventes effectives à l'intérieur du pays (octobre + 10 % et - 1 % respectivement). Les taux correspondants

sont, au troisième trimestre, de 8,5 % et + 0,5 % respectivement pour la construction mécanique (octobre + 26 % et 4 % respectivement). Si cette reprise devait se poursuivre, les investissements d'équipement pourraient augmenter de quelque 4 % en volume de 1963 à 1964.

Les chefs d'entreprise n'en continuent pas moins à s'en tenir à des critères très stricts pour l'établissement de leurs projets d'investissement, eu égard à la persistance de la pénurie de main-d'œuvre prévue pour 1964, l'accent est mis surtout sur les investissements de rationalisation, tandis que des réserves semblent continuer à se manifester à l'égard des investissements d'expansion. Cette attitude se répercute naturellement, surtout sur les *investissements sous forme de constructions* des entreprises. En tout cas, le cubage, représenté par les autorisations de construire accordées pour des bâtiments industriels ou commerciaux, a encore été inférieur de 8 %, au troisième trimestre de 1963, à celui de la même période de l'année précédente. En revanche, les autres investissements sous forme de constructions devraient continuer à progresser très vigoureusement en 1964, et même, dans l'hypothèse de conditions atmosphériques normales, beaucoup plus fortement qu'en 1963. Bien que les permis de construire accordés pour des bâtiments d'habitation aient marqué, au troisième trimestre de 1963, une régression de plus de 7 % par rapport à leur niveau d'une année auparavant, le nombre extrêmement élevé des commandes en attente n'a pas encore été réduit sensiblement dans ce secteur; à la fin de 1963, celles-ci pourraient porter sur presque 800 000 logements, alors que le nombre de bâtiments d'habitation achevés chaque année s'élève en moyenne, pour les trois dernières années, à un peu moins de 550 000. D'après les prévisions budgétaires actuelles, les dépenses de construction des administrations publiques augmenteront vraisemblablement à un rythme accéléré. Les permis de construire accordés pour des bâtiments administratifs ont dépassé de 5,4 %, au troisième trimestre, leur niveau de la même période de l'année précédente. Enfin, il y a lieu de prévoir aussi une sensible augmentation des dépenses engagées pour les travaux publics. Au total, l'augmentation des dépenses de construction pourrait atteindre, en 1964, environ 12 %. Toutefois, comme une certaine hausse des prix sera encore enregistrée dans ce secteur en 1964, d'autant plus que l'élasticité de l'offre par rapport à la demande reste limitée, l'augmentation en volume se situera *vraisemblablement* aux alentours de 8 %.

Malgré les efforts accomplis pour limiter l'expansion des dépenses, les dépenses de *consommation des administrations publiques* augmenteront sans doute encore fortement en 1964 — toutefois dans une mesure vraisemblablement moindre qu'en 1963 — en raison notamment d'une augmentation de la masse des salaires et traitements versés, ainsi que des dépenses d'armement.

L'évolution de la *consommation privée* devrait également demeurer orientée à l'expansion en 1964. Toutefois, le mouvement de hausse des salaires tarifaires pourrait se ralentir encore pendant un certain temps. En effet, contrairement à l'usage qui était généralement observé jusque là, une grande partie des conventions collectives conclues en 1963 l'ont été pour une durée de plus d'un an. Ces conventions prévoient d'ores et déjà pour 1964 des augmentations de salaires généralement plus faibles que celles qui ont été enregistrées en 1963. Ainsi, il a déjà été convenu que les rémunérations seraient relevées de 2 % au 1<sup>er</sup> avril 1964 et de 1 % au 1<sup>er</sup> octobre 1964 pour les ouvriers et employés de la fonction publique (y compris les cheminots), et de 2 % au 1<sup>er</sup> juillet 1964 pour les ouvriers de l'industrie métallurgique. Il reste cependant à voir si les gains effectifs ne progresseront

pas sensiblement plus vite, surtout si les tensions observées sur le marché du travail devaient s'aggraver au cours de l'année 1964. Les revenus de transfert connaîtront aussi une nouvelle et forte progression. Les rentes actuellement versées doivent être relevées de 8,2 % au 1<sup>er</sup> janvier 1964 (au lieu de + 6,6 % en 1962), et la base de calcul des nouvelles rentes augmentera encore plus rapidement; en effet, un rajustement de 9,2 % est prévu pour ces dernières (+ 8,2 % en 1962). Enfin, l'accroissement des prélèvements de bénéfices des entrepreneurs privés pourrait s'accélérer de nouveau quelque peu en liaison avec l'augmentation prévisible des bénéfices des entreprises. Par conséquent, dans l'hypothèse d'un taux d'épargne constant, l'expansion de la consommation privée devrait être un peu plus vigoureuse, de sorte que des taux de croissance annuels de 5,5 % à 6 % à prix courants et de 3,5 à 4 % à prix constants pourraient être atteints. Toutefois, si le taux de l'épargne devait augmenter encore — et c'est là un phénomène difficilement prévisible — les taux de croissance de la consommation seront naturellement plus faibles. Mais même dans ce cas, une légère accélération par rapport à 1962/63 pourrait être enregistrée.

Les tensions persisteront vraisemblablement sur le *marché du travail*, d'autant plus qu'une amélioration notable ne peut être attendue de l'évolution naturelle de la population. Le nombre de jeunes qui quitteront l'école en 1964 ne sera que de très peu supérieur à celui de 1963. D'autre part, il deviendra sans doute encore plus difficile de recruter à l'étranger de la main-d'œuvre complémentaire. Toutefois, si les conditions atmosphériques sont normales, le nombre de chômeurs sera vraisemblablement plus faible qu'en 1963. Par conséquent, le nombre des travailleurs salariés pourrait être supérieur de 0,5 à 1 %, en 1964, à celui de 1963. De plus, malgré de nouvelles réductions conventionnelles de la durée du travail et de nouvelles prolongations des congés payés, le nombre moyen d'heures de travail fournies par chaque salarié devrait augmenter quelque peu si — contrairement à ce qui s'est passé en 1963 — les conditions atmosphériques sont normales, et aussi parce que l'année 1964 compte davantage de jours ouvrables que l'année 1963.

Ainsi, eu égard à la légère augmentation du nombre global d'heures de travail fournies et aux améliorations de la productivité prévues — grâce notamment aux efforts de rationalisation accomplis au cours des années précédentes — l'offre intérieure devrait disposer d'une marge d'expansion considérable. C'est ce que semblent confirmer les résultats de l'enquête de conjoncture C.E.E. : au mois d'octobre, 48 % des chefs d'entreprises industrielles interrogés étaient d'avis que les moyens de production dont ils disposaient leur permettraient de produire davantage si les entrées de commandes augmentaient, alors que le pourcentage correspondant n'était que de 33 % une année auparavant.

Compte tenu de l'évolution prévisible de la demande ainsi que de l'incidence des importations, il est permis de penser que la *production industrielle* (sur base mensuelle, selon l'indice du Statistisches Bundesamt, c'est-à-dire y compris la construction) augmentera d'environ 5 %. Le taux de croissance de l'ensemble du *produit national brut* à prix constants pourrait être un peu plus faible, mais néanmoins plus élevé que de 1962 à 1963.

L'expansion des *importations* se poursuivra vraisemblablement. Toutefois, une accélération apparaît peu probable, eu égard notamment aux hausses de prix actuellement observées dans quelques-uns des pays fournisseurs de l'Allemagne, à moins que les chefs d'entreprise ne décident d'accroître fortement leurs stocks de matières premières en raison des tendances à la hausse des cours enregistrées sur les marchés mondiaux.

Comme les exportations progresseront vraisemblablement plus rapidement que les importations, le solde extérieur (selon la définition de la comptabilité nationale) devrait encore augmenter.

Étant donné ces perspectives d'évolution de la demande et de l'offre globales ainsi que de la productivité et des salaires, il y a de bonnes chances pour que le *niveau des prix* soit assez stable en 1964. C'est seulement sur les marchés de la construction que des hausses de prix pourraient être enregistrées, en raison notamment de l'excédent de la demande qui n'a pas encore pu être résorbé dans ce secteur, mais elles seront vraisemblablement plus faibles que de 1962 à 1963. Il y a toutefois lieu de prévoir aussi pour 1964 certaines majorations autonomes de prix (notamment un relèvement des loyers); les prix des services continueront sans doute également à marquer une légère tendance à la hausse.

Ces perspectives d'évolution des prix ne sont toutefois valables qu'à condition que l'augmentation des dépenses des administrations publiques — et notamment de l'État fédéral — ne soit pas encore très supérieure à celle qui est d'ores et déjà prévue. Pour le moment, on se propose de limiter l'accroissement des dépenses du Bund en 1964 à 6 %, chiffre qui correspond au taux de croissance nominal du produit national brut prévu par les autorités allemandes compétentes.

Il est vrai qu'un accroissement des dépenses de l'ordre de 6 % semble encore compatible, à la rigueur, avec une politique de stabilité des prix; mais il faudrait toutefois pour cela que la demande de construction des administrations publiques soit sensiblement freinée. Il serait en outre opportun de s'en tenir à la ligne de conduite suivie jusqu'ici en ce qui concerne les dépenses des pouvoirs publics qui influent sur l'activité des autres secteurs de la construction, et notamment sur la construction de logements.

Pour que les perspectives d'évolution des prix demeurent à peu près favorables, il faut en outre que l'excédent de la balance des opérations courantes n'augmente pas à nouveau trop fortement. Il conviendrait de prévenir dès à présent ce danger en prenant des mesures supplémentaires pour faciliter les importations, même en ce qui concerne les produits agricoles. Le traité de Rome laisse d'ailleurs encore une latitude suffisante à cet égard (cf. article 15, § 2).

Il est évident qu'étant donné l'évolution prévue de l'activité économique au cours des prochains mois, des hausses de droits de douane ne seraient rien moins qu'indiquées du point de vue de la politique conjoncturelle et de la politique des prix, même si elles devaient n'intéresser qu'une seule grande branche d'activité. La même constatation est valable pour toutes les mesures fiscales et autres qui tendraient à favoriser les exportations.

Compte tenu des perspectives d'évolution de l'activité économique qui s'ouvrent actuellement, on peut dire d'une façon générale que, si la politique conjoncturelle de la République fédérale en 1964 ne doit pas nécessairement tendre à freiner l'expansion, il ne faut en aucun cas qu'elle ait pour effet de la stimuler.

*Note :*

Comme les données relatives à Berlin-Ouest sont maintenant comprises dans la comptabilité nationale de la République fédérale d'Allemagne et que le quatrième rapport trimestriel est en substance un rapport annuel, on a renoncé cette fois au chapitre spécial sur Berlin-Ouest. Ce chapitre sera repris dans les rapports relatifs aux trois premiers trimestres de 1964.



## B. France

*L'évolution de l'économie française a été caractérisée, en 1963, par une demande globale largement excédentaire, des tensions persistantes sur le marché du travail et par un mouvement de hausse des prix qui s'est accéléré jusqu'à l'automne. Considérée en moyenne annuelle, la croissance économique a cependant été légèrement plus faible qu'entre 1962 et 1961.*

*La demande a été stimulée non seulement par une vive reprise des exportations mais surtout par une forte augmentation des dépenses publiques de consommation et d'investissement et par un nouvel et considérable accroissement des achats des ménages. Les dépenses pour la construction de logements ont à nouveau augmenté rapidement après le fléchissement observé au premier trimestre à la suite des intempéries. En revanche, la progression des dépenses des entreprises en bâtiments et équipement s'est maintenue dans des limites légèrement plus étroites.*

*Cette expansion de la demande a été favorisée par l'accroissement des disponibilités monétaires auquel ont contribué de manière déterminante, tout au moins jusqu'en automne, un afflux encore assez important de devises, une nouvelle expansion des octrois de crédits à l'économie et de notables apports de liquidités dus aux opérations de la trésorerie publique. Toutefois l'évolution de la masse monétaire s'est quelque peu ralentie à la suite de la mise en œuvre de certaines mesures de politique monétaire et du crédit, au début de l'année, puis en automne.*

*La progression de l'offre intérieure a été affectée en 1963 par divers facteurs particuliers. Ainsi, en raison des mauvaises conditions climatiques, la production agricole a-t-elle à peine retrouvé le niveau de l'année précédente. L'accroissement de la production industrielle également a été momentanément assez faible par suite des fortes gelées, des grèves et de l'introduction d'une quatrième semaine de congés payés ; bien que les tendances conjoncturelles soient restées très fortement orientées à la hausse, le taux de progression annuel, selon l'indice de l'I.N.S.E.E., n'a atteint que 5 %, contre 6,1 % entre 1961 et 1962. Au total, le taux d'accroissement en 1963 du produit national brut à prix constants aura atteint environ 4,5 % par rapport à 1962, restant lui aussi inférieur à celui qui avait été observé en 1962 (+ 5,8 %).*

*La progression des importations s'est poursuivie à un rythme très vif. Le solde extérieur a encore diminué et une tendance assez nette à la réduction des excédents de la balance des paiements est apparue au second semestre.*

*Le déséquilibre entre la demande nominale et les possibilités réelles de l'offre, ainsi que la hausse concomitante des coûts se sont traduits par une montée des prix qui n'a cessé de s'accélérer jusqu'en automne. En septembre les prix à la consommation dépassaient de 7 %, et le coût de la construction de 12 %, le niveau correspondant de l'année précédente.*

*Cette évolution a incité le gouvernement à adopter vers le milieu du mois de septembre un programme de stabilisation comportant, d'une part, la mise en œuvre de mesures globales de politique financière et de politique du crédit destinées à freiner*

*l'expansion de la demande. Ce programme était assorti, d'autre part, à titre de mesures immédiates, d'interventions directes dans la détermination de certains prix. D'autres mesures, notamment le relèvement d'un 1/2 point du taux d'escompte, qui passe à 4 %, ont été décidées ultérieurement dans les derniers mois de l'année.*

*Il n'est pas encore certain que ces mesures, et surtout les mesures restrictives globales suffisent, en l'absence d'un nouveau renforcement, à rétablir l'équilibre économique global au cours de l'année 1964. Le succès semble d'ailleurs devoir dépendre non seulement des effets quantitatifs directs, mais aussi des répercussions psychologiques sur le comportement des diverses catégories de la population et en particulier sur celui des partenaires sociaux.*

*Sur la base de la situation actuelle de la politique économique, il y a lieu de prévoir que la demande globale continuera à se développer un peu trop rapidement par rapport aux possibilités de l'offre. En tout cas, la demande extérieure progressera très vigoureusement en 1964. La demande intérieure semble également devoir rester orientée à l'expansion, bien que son augmentation par rapport à 1963 sera sans doute légèrement plus lente. Dans l'ensemble, les dépenses de construction et d'équipement des entreprises et des administrations pourraient atteindre en 1964 un taux d'accroissement un peu inférieur à celui qui avait été observé entre 1962 et 1963. L'expansion des dépenses de consommation des administrations et des ménages se ralentira également sans doute un peu d'une année à l'autre, à condition que les prévisions budgétaires pour 1964 ne soient pas dépassées et que la progression des revenus, notamment celle des salaires, puisse être modérée.*

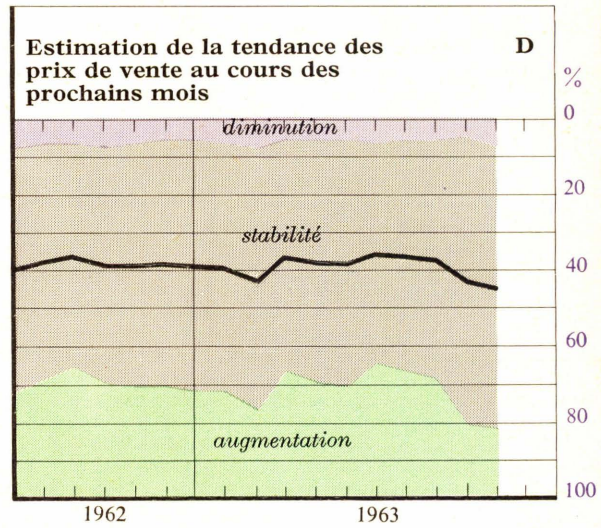
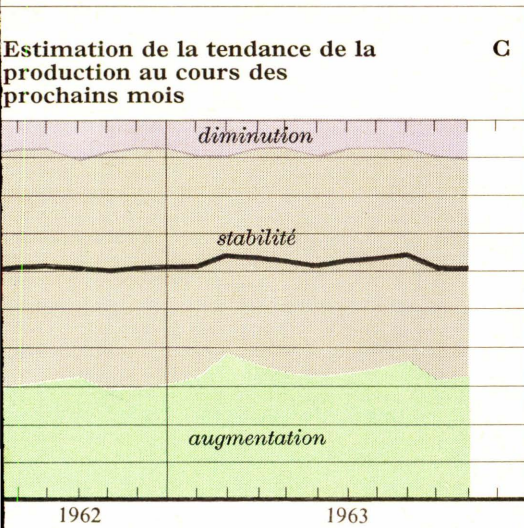
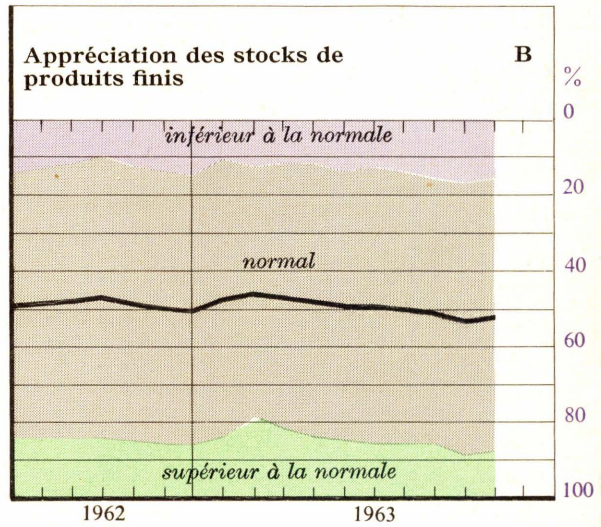
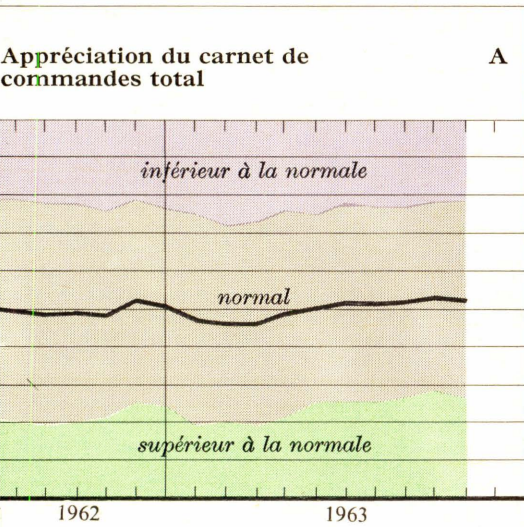
*Compte tenu de cette situation de la demande, il n'y a sans doute pas lieu de s'attendre en 1964 — sur base annuelle — à une diminution du taux de croissance économique. Le produit national brut à prix constants pourrait même progresser un peu plus fortement que de 1962 à 1963, soit d'environ 5 %.*

*Étant donné que les importations continueront à augmenter vigoureusement et qu'une légère détérioration des termes de l'échange n'est pas exclue, la tendance à la réduction de l'excédent extérieur pourrait se poursuivre, mais elle devrait être moins marquée.*

*Ces perspectives incitent à penser que les tensions inflationnistes ne devraient pas disparaître entièrement au cours de l'année 1964. Toutefois, les tendances à la hausse des prix qui pourraient subsister ne devraient être que faiblement reflétées par l'évolution des indices de prix aussi longtemps qu'un certain contrôle des prix sera maintenu en vigueur.*

*Le gouvernement français a toutefois laissé entendre qu'il ne voyait dans ces interventions directes qu'une solution temporaire destinée à faciliter l'action des mesures dirigées contre les causes réelles des tensions inflationnistes. D'autres mesures de cette nature devraient d'ailleurs être prises si les décisions actuelles s'avéraient insuffisantes. A cet égard, la politique budgétaire pourrait être utilisée davantage pour contribuer à la stabilisation.*

OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE  
SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE



Réponses aux questions de l'enquête de conjoncture C.E.E., effectuée en France par l'I.N.S.E.E.

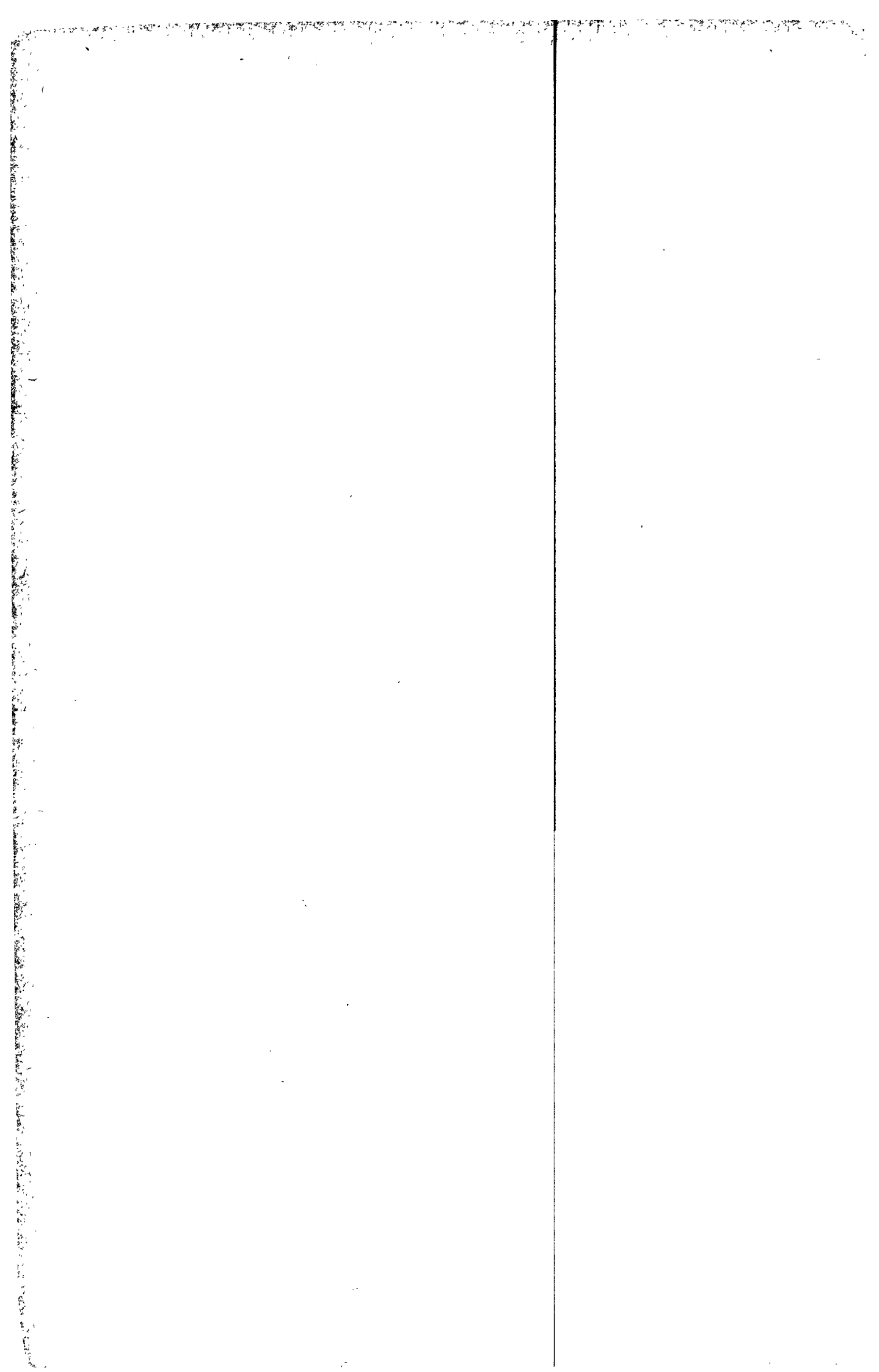
GRAPHIQUES A, B, C et D : Les trois zones, verte, grise et violette, représentent l'évolution des pourcentages des trois réponses possibles à la question posée.

Les courbes en noir, dont l'échelle se trouve entre les deux graphiques, représentent l'évolution de la somme des pourcentages pondérés par :

0,03 pour les réponses : « supérieur à la normale », ou « augmentation » ;

0,02 pour les réponses : « normal », ou « stabilité » ;

0,01 pour les réponses : « inférieur à la normale », ou « diminution ».



## 1. Le bilan de l'année 1963

L'année 1963 a été surtout caractérisée par une très forte expansion de la demande globale eu égard à l'augmentation de l'offre.

C'est ainsi que la *demande extérieure* qui, en raison notamment des répercussions des événements d'Algérie, n'avait enregistré en 1962 qu'une augmentation très faible, a recommencé de se développer à un rythme nettement plus rapide. En particulier les exportations de marchandises, selon les statistiques douanières, ont atteint, en valeur, des taux de progression annuels très élevés (15,8 % au deuxième trimestre et 14,1 % au troisième trimestre) alors que le résultat du premier trimestre avait encore été affecté par un hiver extrêmement long et rigoureux. Même si cet accroissement devait avoir quelque peu diminué au quatrième trimestre, une progression d'environ 10,5 % par rapport à 1962 aura sans doute été enregistrée pour l'ensemble de l'année, au lieu de 1,8 % en 1962. Ce vigoureux essor des exportations est imputable, d'une part, à une certaine reprise des livraisons aux pays de la zone franc, d'autre part, à une augmentation notable des ventes à l'étranger, surtout aux pays partenaires de la Communauté.

Les exportations de services semblent elles aussi avoir augmenté à un rythme accéléré, mais sans doute inférieur à celui des exportations de marchandises. Au total, les exportations de biens et de services, d'après la définition de la comptabilité nationale, c'est-à-dire y compris les revenus de facteurs reçus de l'extérieur, pourraient avoir dépassé d'environ 9 % en valeur et de quelque 8 % en volume le niveau de 1962 (1962 : 3,3 % en valeur et 2,5 % en volume).

Des impulsions encore plus fortes ont émané en 1963 de la demande intérieure, surtout des dépenses de consommation des administrations et des ménages. Mais les dépenses d'investissement ont, elles aussi, marqué dans l'ensemble, une progression assez importante entre 1962 et 1963.

La *formation brute de capital fixe* a cependant enregistré temporairement en cours d'année une croissance relativement lente et très différenciée selon les branches d'activité. Un certain fléchissement de la propension à investir est apparu pendant les premiers mois de l'année dans l'industrie privée qui avait développé considérablement ses capacités de production au cours des années précédentes et mené à bien certains grands projets. Ce fléchissement n'a pas été entièrement compensé par la progression plus rapide des investissements dans les entreprises publiques, la construction et le commerce. Toutefois, un taux d'accroissement annuel de quelque 8 % par rapport à 1962 des dépenses des entreprises en construction et équipements sera enregistré en 1963, soit un pourcentage qui n'est que légèrement inférieur à celui de 1962. Les investissements fixes des administrations, qui concernent en grande partie le secteur de la construction, se sont accrus, entre 1962 et 1963, d'une façon extrêmement rapide, à savoir d'environ 19 % en valeur, au lieu de 13,4 % de 1961 à 1962. En même temps, les dépenses consacrées à la construction de logements ont augmenté également à un rythme accéléré par suite du fort accroissement de la population et de l'augmentation considérable des subventions accordées par les pouvoirs publics.

Au total, la progression annuelle des dépenses relatives à la formation brute de capital fixe devrait avoir atteint en 1963 un taux presque aussi élevé qu'en 1962 (11,2 %). Toutefois, le taux d'accroissement en volume, qui devrait s'établir à environ 5 %, aura été nettement plus faible qu'en 1962, où il était de 7,5 %. Les hausses de prix ont été en effet sensiblement plus fortes, d'autant plus qu'en raison des conditions atmosphériques défavorables ainsi que de la pénurie de main-d'œuvre, l'offre n'a pu s'adapter à la demande, notamment dans le secteur de la construction.

Les investissements sous forme de stocks ont, dans l'ensemble, exercé des effets plutôt modérateurs sur la demande globale effective. Les entreprises industrielles et commerciales ont certes encore augmenté leurs stocks de matières premières et de demi-produits, en liaison avec le développement de la production; mais les stocks de produits finis semblent avoir diminué sous la pression d'une demande finale en forte augmentation. Un sensible déstockage a été noté en ce qui concerne les produits agricoles.

Les dépenses de consommation publique ont sans doute progressé un peu plus lentement qu'entre 1961 et 1962. Cette évolution semble imputable surtout à la diminution des effectifs militaires, et à la modification de la structure des salaires et traitements dans les services publics entraînée par le retrait des troupes d'Algérie, tandis que les autres achats de biens et de services des administrations se sont sans doute accrus un peu plus rapidement que de 1961 à 1962. Au total, la consommation du secteur public pourrait avoir augmenté en valeur, entre 1962 et 1963, d'environ 11 % au lieu de 15,5 % en 1962, et en volume de quelque 1,5 % contre 2,3 %.

En revanche, les dépenses de consommation des ménages ont enregistré un taux de progression annuel au moins aussi élevé qu'en 1962 (11,2 %). L'augmentation des revenus disponibles pourrait certes avoir été un peu plus faible, en partie du fait de l'augmentation des charges fiscales et sociales, mais le taux d'épargne semble avoir diminué notablement : d'une part, les rapatriés d'Algérie ont continué de consacrer leurs capitaux à des dépenses de consommation; d'autre part, le climat assez inflationniste des prix et certaines modifications dans la structure des revenus ont favorisé la propension à consommer. En effet, ce sont surtout les revenus du travail qui ont augmenté, en raison de l'accroissement de l'emploi et de très fortes hausses des salaires; en outre, les revenus de transfert ont été sensiblement accrus. Au total, pour ces deux catégories de revenus où la propension à consommer est relativement élevée, l'augmentation peut être estimée à 13 % entre 1962 et 1963. Au contraire, les revenus de l'entreprise et du capital ont connu un accroissement relativement modéré d'environ 9 %.

Toutefois, l'amélioration des revenus réels des ménages a été beaucoup moins marquée du fait de la hausse accélérée des prix. En conséquence, la progression en volume de la consommation privée, aura été, de 1962 à 1963, plus faible que l'année précédente, à peine 6 % au lieu de 6,9 %.

Alors que l'expansion de la demande nominale s'est poursuivie vigoureusement de 1962 à 1963, la progression du volume de l'offre intérieure a été nettement plus lente.

Ce ralentissement s'explique cependant en majeure partie par le fait que la production agricole ne devrait probablement pas avoir atteint le niveau de l'année précédente.

Si la production des produits d'origine animale a pu être encore accrue, les résultats de la récolte sont sans doute sensiblement plus médiocres qu'en 1962 par suite des dommages importants dus à l'hiver et à la pluviosité de la fin de l'été.

L'accroissement en moyenne annuelle de la *production industrielle* accuse également un certain fléchissement par rapport à 1962. Selon l'indice de l'I.N.S.E.E. (bâtiment exclu), il devrait être d'environ 5 % au lieu de 6,1 % en 1962. Les pertes de production relativement importantes provoquées par le gel et les grèves au cours des premiers mois de 1963 ont été toutefois déterminantes à cet égard; pendant les mois suivants, l'indice a fait apparaître à nouveau une expansion assez vigoureuse et soutenue de la production industrielle — interrompue seulement par la pause prolongée des vacances — qui a toutefois connu certaines limites du côté des facteurs de production dans divers secteurs de l'industrie des biens de consommation.

La *production de l'industrie du bâtiment* a accusé une baisse particulièrement prononcée au premier trimestre par suite des conditions atmosphériques. Au cours des mois suivants elle a cependant pu enregistrer un rapide accroissement dans la mesure où le permettait l'insuffisance de main-d'œuvre et d'équipement, particulièrement sensible dans ce secteur : son accroissement annuel pourrait avoir été du même ordre de grandeur que de 1961 à 1962 (+ 6,3 %).

Si l'on tient compte enfin de l'accroissement de la *valeur ajoutée par le secteur des services*, le volume du *produit national brut* pourrait en 1963 s'être accru au total d'environ 4,5 %. Ce taux est toutefois sensiblement inférieur à celui de l'année 1962 (5,8 %); il se situe également légèrement en-dessous du taux prévu par la Commission à la fin de 1962, ce qui peut s'expliquer par des facteurs particuliers imprévisibles (grèves, mauvaises conditions atmosphériques).

Les progrès de la productivité (production par heure ouvrée) ont à nouveau apporté une contribution importante à la croissance de l'économie. Le *niveau de l'activité* n'a sans doute enregistré qu'un accroissement modéré de 1962 à 1963.

Certes, en raison notamment du rapatriement encore en cours de Français d'Afrique du Nord, de l'immigration plus importante d'Algériens et de la réduction de la durée du service militaire, le nombre de salariés a-t-il pu être encore accru, surtout dans le secteur industriel et commercial. Dans ce secteur, le nombre des personnes occupées se situait, vers le milieu de l'année, à 2,5 % au-dessus du niveau correspondant de 1962 alors que le taux correspondant entre 1961 et 1962 n'avait été que de 1,4 %. Cependant, pour la première fois depuis de nombreuses années, on observe une diminution très sensible de la durée annuelle du travail par personne occupée, en raison de l'introduction de la quatrième semaine de congés payés dans d'importantes branches de l'industrie et dans le bâtiment. Étant donné les besoins importants de main-d'œuvre, les tensions sur le marché du travail ont non seulement persisté, mais elles se sont même accentuées au deuxième semestre. Le nombre des demandes d'emploi a constamment diminué pendant toute l'année.

L'augmentation des *importations* totales — en comparaison annuelle — a été pratiquement aussi forte qu'en 1962. Les importations de marchandises ont cependant connu une progression nettement plus rapide. En effet, d'après les statistiques douanières et

abstraction faite des reports de l'année 1961 recensés dans les statistiques de janvier 1962, elles étaient supérieures d'environ 17 % en volume pour les neuf premiers mois de 1963 à celles de la période correspondante de 1962. Leur rythme d'expansion semble s'être maintenu au dernier trimestre, de sorte que l'on peut escompter pour l'ensemble de l'année un taux d'accroissement en volume d'environ 16 %, au lieu de 13,5 % en 1962. Cependant, du fait que les importations de services auront été plus faibles qu'en 1962 par suite du changement de la situation en Algérie, les importations totales de biens et de services, selon la définition de la comptabilité nationale, c'est-à-dire y compris les revenus de facteurs, n'enregistreront probablement en 1963 qu'un accroissement d'environ 10,5 % en volume contre 10,6 % en 1962, et d'environ 11,5 % en valeur contre 9,7 % en 1962.

L'écart croissant entre la demande nominale et les possibilités de l'offre réelle, ainsi que la progression concomitante des coûts se sont traduits par une hausse des *prix* qui s'est accélérée jusqu'à l'automne. Les facteurs déterminants de cette hausse se sont nettement déplacés en cours d'année des denrées alimentaires vers les produits industriels et surtout vers les services et la construction. En septembre, l'indice des prix de gros dépassait de 4,6 % le niveau correspondant de l'année précédente; l'indice des prix à la consommation était même supérieur de 7 % à celui de septembre 1962. Le coût de la construction a accusé une hausse extrêmement élevée : plus de 12 % en l'espace d'une année. Cependant, à la suite des interventions effectuées depuis le mois de septembre sur la libre formation des prix dans le cadre du programme de stabilisation, lequel soumet par exemple à une autorisation préalable toute augmentation des prix industriels à la production et réglemente certaines marges commerciales, la hausse des prix devrait s'être fortement ralentie pendant les derniers mois de l'année. Quoiqu'il en soit, le niveau général des prix aura augmenté, en moyenne annuelle, de plus de 5,5 % par rapport à 1962.

L'accroissement des importations de biens et de services ayant été plus marqué que celui des exportations, l'*excédent des échanges extérieurs* au sens de la comptabilité nationale, qui avait déjà diminué considérablement de 1961 à 1962, a enregistré un nouveau recul. Mais alors qu'au cours de l'année précédente, la détérioration n'avait affecté que les échanges avec la zone franc, elle a concerné en 1963 exclusivement les transactions avec l'étranger. Ainsi, la *balance des paiements courants*, y compris les prestations gratuites, se sera soldée par un excédent en nette diminution. Cependant, les importations nettes de capitaux privés se sont maintenues à un niveau élevé, au moins jusqu'en automne, et les exportations de capitaux publics (en majeure partie des remboursements anticipés de dettes extérieures) ont été inférieures à celles de l'année précédente; aussi le solde général de la balance des paiements pour 1963 ne devrait-il guère avoir été très différent de celui enregistré en 1962 (+ 598 millions de dollars). Les réserves officielles d'or et de devises ont encore augmenté de 728 millions de dollars pendant les dix premiers mois de 1963, c'est-à-dire plus fortement que pendant la période correspondante de 1962 (677 millions de dollars). Mais à cette augmentation s'oppose probablement une certaine détérioration des avoirs nets en devises des banques commerciales.

Les *disponibilités monétaires* sont restées très abondantes, tout au moins jusqu'en automne. Pour les neuf premiers mois de 1963, la masse monétaire était supérieure de 17 % à celle de la période correspondante de 1962. Ceci s'explique par l'afflux toujours très important de devises et par l'expansion persistante des octrois de crédits à l'économie,



mais surtout par une augmentation accélérée des liquidités résultant des opérations du Trésor. Toutefois l'évolution des disponibilités monétaires a marqué un certain ralentissement à la suite de la mise en œuvre, au printemps puis en automne, d'une série de mesures destinées en premier lieu à limiter l'expansion du crédit.

Les opérations du Trésor ont été caractérisées par une progression croissante de leur déficit. Les dépenses augmentant à un rythme extrêmement rapide (20 % par rapport aux neuf premiers mois de 1962), le découvert de la loi de finances avait déjà atteint 8,3 milliards de francs à la fin du mois de septembre, contre 3,2 milliards de francs seulement en septembre 1962. Étant donné que dans les derniers mois de l'année les dépenses sont généralement supérieures aux recettes, il est donc probable qu'en 1963 l'impasse effective sera non seulement nettement plus élevée qu'en 1962 (6,1 milliards de francs) mais dépassera même le montant de 7 milliards de francs considéré comme un principe depuis 1958.

Pour la première fois depuis 1958, on a eu recours au *marché financier* pour financer ces charges nettes. Ce marché s'est révélé très liquide, car, outre les deux emprunts d'État représentant au total 3 milliards de francs, d'autres valeurs mobilières, surtout émises par les collectivités publiques, ont pu être placées pour un montant nettement plus élevé qu'en 1962 et sans la moindre difficulté. Le niveau des taux d'intérêt est resté à peu près stable sur le marché financier en cours d'année; en moyenne annuelle, il a été un peu inférieur à celui de 1962.

*Évolution des ressources et emplois de biens et services*

	1961 (2)	1961 (2)	1962 (2)	1963 (3)	1964 (4)
	Aux prix courants, en milliards de FF	Variations en volume par rapport à l'année précédente, en %			
Produit national brut .....	319,67	4,5	5,8	4,5	5
Importations (1) .....	44,83	7,5	10,6	10,5	9
Consommation des ménages .....	206,62	5,8	6,9	6	5
Consommation des administrations ..	43,02	3,4	2,3	1,5	2
Formation brute de capital fixe .....	62,39	10	7,5	5	5
Exportations (1) .....	49,54	6,1	2,5	8	8

(1) Biens, services et revenus de facteurs.

(2) Rapport sur les Comptes de la Nation de l'année 1962 ; SEEF, Paris.

(3) Estimations des services de la Commission.

(4) Prévisions des services de la Commission.

*Remarque générale* : Les prévisions constituent des approximations qui ont été établies sur la base d'hypothèses déterminées, le plus souvent précisées dans le rapport trimestriel. Elles ont été examinées par les experts des pays membres. Leur élaboration et leur publication n'engagent que la responsabilité de la Commission.

## 2. Les perspectives pour l'année 1964

L'évolution de la conjoncture en 1964 — notamment la persistance des tensions inflationnistes ou le retour à la stabilité — dépend étroitement des décisions qui seront prises dans le domaine de la politique économique.

L'analyse des mesures arrêtées dans le cadre du « programme de stabilisation du 12 septembre » et qui ont été évoquées dans le rapport trimestriel sur « La situation économique de la Communauté » n° 3/1963, ne permettait nullement de conclure que le rythme d'expansion de la demande intérieure nominale serait suffisamment freiné. D'autres mesures ont été ultérieurement décidées, en particulier un relèvement de 3,5 à 4 % du taux d'escompte le 14 novembre, de nouveaux abaissements de droits de douane pour un certain nombre de produits et l'introduction de contrôles directs sur les prix de divers services.

Étudiées en fonction des données actuelles de la politique économique, les perspectives conjoncturelles pour 1964 restent encore relativement orientées à l'expansion.

La *demande extérieure* devrait continuer à progresser assez rapidement. En effet, les perspectives d'expansion sont très favorables, non seulement à l'intérieur de la C.E.E., mais aussi dans les pays tiers, notamment aux États-Unis et en Grande-Bretagne. De plus, la capacité d'importation des pays en voie de développement pourrait augmenter et, à cet égard, les crédits consentis par la France à certains pays pourraient avoir une incidence positive sur les exportations françaises. Les achats des pays de la zone franc pourraient continuer de se développer, en particulier si la situation politique et économique de l'Algérie se stabilisait. Enfin, compte tenu également d'une nouvelle progression prévisible des recettes au titre des prestations de services, il n'est pas impossible d'envisager pour 1964 un taux d'accroissement annuel des exportations de biens et services — selon la définition de la comptabilité nationale — du même ordre de grandeur qu'en 1963 (approximativement 9 % en valeur et 8 % en volume).

Toutefois le taux de progression effectivement réalisable pour les exportations en 1964 dépend aussi, dans les conditions actuelles, de l'intensité de la demande intérieure et de l'évolution des coûts et des prix. Dégager actuellement des perspectives pour ces derniers facteurs est d'autant plus difficile qu'elles sont déterminées non seulement par l'incidence quantitative des mesures de stabilisation mais aussi par leurs répercussions psychologiques.

Ce raisonnement s'applique en particulier à l'évolution prévisible de la *formation brute de capital fixe*. En soi, de nombreux facteurs incitent à penser que les entreprises augmenteront leurs dépenses d'équipement à peu près au même rythme qu'entre 1962 et 1963 et accentueront même un peu leurs dépenses en bâtiments industriels et commerciaux. Les dispositions des chefs d'entreprise du secteur privé, et de l'industrie en particulier, devraient être influencées d'une manière positive, étant donné la situation nullement défavorable en 1963 sur le plan des bénéfices, les conditions toujours bonnes d'obtention de capitaux à moyen et à long terme, un degré élevé d'utilisation des capacités de production, en particulier dans l'industrie des biens de consommation et l'industrie du bâtiment, et compte tenu enfin du développement attendu des débouchés tant à l'intérieur qu'à

l'exportation. En revanche, il n'est évidemment pas exclu que certaines difficultés de trésorerie, et en particulier les répercussions directes et indirectes de la restriction des crédits à court terme, exercent une influence négative sur la propension à investir. Au total, il est toutefois possible dans la situation actuelle d'escompter une expansion modérée de ces investissements. Les investissements des entreprises publiques sont déterminés en fonction des objectifs du quatrième plan; ils n'ont pas été réduits par les mesures prises au titre du programme de stabilisation. En revanche, la progression des dépenses d'investissement des administrations pourrait se ralentir quelque peu, étant donné qu'il sera tenu compte de l'élasticité limitée de l'offre dans le secteur de la construction. Pour les mêmes motifs, les dépenses pour la construction de logements pourraient augmenter moins rapidement que de 1962 à 1963. Dans l'ensemble, il faut sans doute s'attendre pour la formation brute de capital fixe en 1964 à un taux d'accroissement nominal de 9 % par rapport à 1963, qui reste ainsi légèrement inférieur à celui observé l'année précédente. En termes réels, un taux de 5 % pourrait cependant être de nouveau atteint.

Les *investissements sous forme de stocks* exerceront des impulsions quelque peu plus fortes qu'en 1963 sur la demande globale. Certes, si la politique du crédit restreint et enchérit sensiblement le crédit à court terme, elle affectera particulièrement les décisions des chefs d'entreprise dans le domaine des stocks; mais, dans l'hypothèse d'une récolte normale, il faut s'attendre à une importante reconstitution des stocks de produits agricoles.

L'expansion des dépenses de *consommation des administrations* marquera un certain ralentissement si sont respectées les prévisions budgétaires pour 1964, qui reposent notamment sur une politique de grande modération en matière de concessions salariales dans le secteur public. Même dans ce cas, les dépenses de consommation des administrations qui enregistreront un taux de progression annuel d'environ 7 % continueront néanmoins à progresser plus vite que le produit national brut à prix constants.

Les conditions qui permettraient un ralentissement sensible des *dépenses de consommation privée* ne semblent pas encore être réunies dans une mesure suffisante. Certes, la masse des salaires et des revenus de transfert devrait progresser moins vite qu'en 1963 sous l'effet d'un moindre développement de l'activité : le nombre des personnes occupées ne pourra sans doute pas augmenter autant qu'en 1963, en raison d'un accroissement plus faible, en moyenne annuelle, de la population active civile et, en outre, une certaine réduction de la durée annuelle du travail n'est pas à exclure. Les paiements d'allocations aux rapatriés d'Algérie diminuant, les dépenses de transfert de l'État progresseront également moins vite. Il est toutefois permis de se demander si l'évolution des salaires sera de nature à ralentir suffisamment le développement des dépenses de consommation. Certes, la politique du crédit et le contrôle des prix à la production pourraient inciter les chefs d'entreprise à une plus grande fermeté en matière de concessions salariales, mais il n'y a guère lieu de s'attendre à une réduction sensible des tensions sur le marché du travail. Aussi est-il essentiel de savoir si les partenaires sociaux peuvent être incités à une plus grande modération dans l'évolution des salaires. En tout cas, dans le contexte actuel, une expansion encore notable des salaires doit être envisagée. Du fait que les autres revenus des ménages continueront sans doute de progresser au même rythme et comme il existe en outre certaines indications permettant de conclure à une diminution du taux d'épargne, l'augmentation de la consommation privée pourrait se situer en 1964 aux environs

de 9,5 %. Il est donc possible d'évaluer à quelque 5 % l'accroissement en volume, particulièrement si, pour certains éléments de la consommation privée, tels que le logement et les services publics, les prix restent momentanément bloqués.

Eu égard à cette évolution prévisible de la demande, la croissance pour l'ensemble de l'économie ne devrait pas se ralentir de 1963 à 1964.

Le taux de progression de la *production industrielle* pourrait même être légèrement supérieur à celui enregistré de 1962 à 1963 (5 % environ). Cette prévision repose évidemment sur l'hypothèse qu'en 1964, à la différence de 1963, l'évolution de la production ne sera pas affectée par des perturbations importantes dues à des grèves ou aux conditions climatiques.

En revanche, un léger ralentissement du taux annuel de croissance doit être envisagé en ce qui concerne la *production de l'industrie du bâtiment*, malgré le nombre important de chantiers en cours et même dans l'hypothèse de conditions climatiques normales; en effet, ce secteur connaît depuis un certain temps déjà des goulots d'étranglement de plus en plus sensibles et tout progrès dépend par conséquent de la création de capacités de production supplémentaires, des disponibilités de main-d'œuvre et surtout des gains de productivité. A prix constants, la valeur ajoutée pourrait augmenter d'environ 5,5 % dans ce secteur, au lieu de plus de 6 % en 1963.

D'autre part, si les conditions climatiques restent normales, la *production agricole* apportera à nouveau en 1964 une contribution positive à la progression du *produit national brut*. Celui-ci devrait donc dépasser légèrement, en volume, le taux d'accroissement de l'année précédente (+ 4,5 %) pour atteindre environ 5 %.

La production intérieure sera encore complétée dans une large mesure par les *importations* de biens et services. Calculées d'après la définition de la comptabilité nationale, y compris les revenus de facteurs versés à l'étranger, les importations pourraient s'accroître d'environ 9 % en volume de 1963 à 1964. Toutefois, malgré les réductions de droits de douane pour les produits industriels décidées dans le cadre du programme de stabilisation, les importations de marchandises enregistreront sans doute un taux d'accroissement un peu inférieur à celui de 1963, étant donné en particulier qu'il faut s'attendre pour 1964 à une stagnation des importations de produits énergétiques. En revanche, les importations de services et surtout les transferts de revenus, qui avaient diminué en 1963, progresseront à nouveau vigoureusement.

Étant donné une progression des importations encore un peu plus rapide que celle des exportations ainsi qu'une détérioration probable mais assez faible des termes de l'échange, l'excédent au titre des transactions extérieures (*solde du compte extérieur* de la comptabilité nationale) pourrait à nouveau diminuer, quoique moins sensiblement qu'en 1963. Tout en restant encore caractérisée par une tendance à la détérioration en ce qui concerne les opérations courantes, la *balance générale des paiements* pourrait demeurer excédentaire, d'autant plus que les remboursements anticipés au titre de la dette extérieure seront plus faibles que par le passé étant donné le niveau réduit de cette dette.

Les perspectives d'évolution de la demande nominale et de l'offre réelle ne permettent pas encore d'envisager une disparition totale des tensions inflationnistes au cours de 1964, sauf si les autorités responsables continuent à renforcer les mesures de freinage non

seulement dans le domaine de la politique du crédit, mais surtout en ce qui concerne l'expansion des dépenses de l'État. Ainsi, les pressions conjoncturelles s'exerceront encore dans un proche avenir dans le sens d'une nouvelle hausse des *prix* dont le rythme pourrait être cependant ralenti. Les différents indices des prix ne refléteront cependant que très partiellement l'incidence de ces pressions aussi longtemps que subsisteront les contrôles directs sur les prix et sur les marges bénéficiaires pour certains produits et services, que la campagne de baisse de certains prix sera poursuivie, que les relèvements de loyers resteront bloqués et que les majorations de tarifs des services publics seront différées. Au cours des premiers mois de l'année, des facteurs saisonniers pourraient également peser sur quelques prix, par exemple ceux des produits textiles et des denrées alimentaires. Dans ces conditions, il est certain que les hausses qui seront enregistrées au cours de 1964 seront plus faibles que celles observées en 1963; au total, il faut cependant s'attendre à ce que, en moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation marque une augmentation d'environ 4 à 4,5 % en 1964 par rapport à 1963.

Les autorités responsables de la *politique conjoncturelle* en France ont insisté sur le fait qu'elles considèrent seulement comme des mesures d'urgence, destinées à améliorer le climat psychologique, les décisions telles que le contrôle des prix et des marges bénéficiaires, qui ne s'attaquent qu'aux symptômes de l'évolution inflationniste. Ces décisions ne visent nullement à remplacer une politique ayant pour objectif d'éliminer les causes profondes de l'inflation et, de toute manière, elles ne resteront en vigueur que pendant un temps limité. En effet, des interventions directes aussi amples sur le mécanisme des prix ne sauraient constituer une solution durable dans la lutte contre l'inflation; elles ne font qu'endiguer l'inflation et en masquent les véritables dangers.

L'importance qui s'attache aux mesures visant directement les causes de l'inflation n'en est que plus grande. Le déséquilibre global qui persiste ne pourra être éliminé que par la poursuite d'une politique susceptible d'exercer une action globale de freinage suffisamment forte sur l'expansion de la demande intérieure. C'est seulement dans les limites d'une telle politique qu'une certaine sélectivité, dans le sens d'un freinage de l'expansion de la consommation et d'un encouragement des investissements, peut paraître appropriée.

En tout cas, les mesures prises devraient être dosées de telle manière que l'on parvienne à atténuer suffisamment les goulots d'étranglement et les tensions sur le marché du travail. Le problème est d'autant plus urgent qu'il ne serait sans doute guère possible de réaliser autrement l'une des conditions indispensables au succès de la politique de stabilisation suivie par le gouvernement, à savoir un ralentissement de la progression des salaires qui avait atteint de 1962 à 1963 près de 10 % par personne occupée. Dans le cadre d'une politique des revenus, les chances d'aboutir à une attitude plus modérée des partenaires sociaux dépendent étroitement de la détente sur le marché du travail.

En ce qui concerne la politique visant à freiner l'expansion de la demande par des mesures globales, un nouvel effort paraît nécessaire pour obtenir, en ce qui concerne les opérations du Trésor en 1964, un ralentissement de l'expansion des dépenses publiques un peu plus fort qu'il n'avait été prévu dans la loi de finances. Les éventuelles plus-values fiscales devraient être utilisées pour réduire encore l'impasse.

Une nouvelle diminution de l'impasse serait également d'autant plus opportune dans la lutte contre l'inflation que la réduction d'environ 2,2 milliards de francs du découvert de la loi de finances pour 1964, lequel se trouve ainsi ramené à 4,7 milliards de francs, n'exercera pas un effet restrictif pleinement équivalent sur la demande : cette réduction résulte, pour plus de moitié, de la débudgétisation de certaines dépenses à caractère provisoire et de leur prise en charge par des établissements publics de financement. Enfin le financement du déficit en 1964 ne devrait, dans la mesure du possible, pas être assuré par un nouvel accroissement de l'endettement à court terme, mais plutôt par l'émission d'emprunts à long terme.

La politique du crédit devrait continuer à limiter plus étroitement l'expansion des disponibilités monétaires. En effet, en matière de politique de crédit, de nouvelles possibilités existent pour agir dans le sens d'une stabilisation des prix depuis que l'excédent extérieur de la France, et notamment l'excédent de la balance des opérations courantes, a fortement diminué et depuis que le risque d'un afflux excessif de capitaux a été largement écarté du fait des mesures décidées ou envisagées par les États-Unis. La liberté de manœuvre ainsi retrouvée dans le domaine du crédit peut également être utilisée pour agir sur l'évolution des taux d'intérêt. Les mesures prises par la Banque de France montrent que l'on est effectivement disposé à user de cette marge de manœuvre.

## C. Italie

*En 1963, l'économie italienne a été caractérisée par un déséquilibre croissant. Tandis que se ralentissait l'expansion réelle, par rapport à 1962, la progression de la demande intérieure nominale s'est accélérée.*

*Du côté de la demande, seul le rythme de la croissance des exportations de biens et de services a continué de se ralentir — ce qui caractérise bien le changement de situation. En revanche, la formation brute de capital fixe a, dans l'ensemble, très nettement progressé, bien que le rythme d'expansion de la construction ait sensiblement fléchi. Quant aux investissements d'équipement, leur accroissement a été plus rapide de 1962 à 1963 que l'année précédente. Mais on a surtout observé une accélération considérable des dépenses de consommation, tant publique que privée. La consommation privée pourrait avoir augmenté, de 1962 à 1963, de quelque 16 % en valeur, et — étant donné la hausse considérable des prix — d'environ 8,5 % en volume. L'accroissement de la consommation privée a été dû notamment à une expansion de nouveau très vive des revenus salariaux et de transfert, et apparemment aussi à un certain affaiblissement de la propension à l'épargne, affaiblissement qui pourrait lui-même tenir aux modifications de la structure des revenus et au climat général d'inflation.*

*L'offre intérieure a progressé bien moins que la demande. Au total, le produit national brut à prix constants doit avoir augmenté d'environ 5 %, contre 6 % de 1961 à 1962. La production agricole n'a pas atteint son niveau de l'année précédente, en raison surtout des conditions climatiques. Il semble que la construction n'ait progressé que légèrement par rapport à 1962. En revanche, la production industrielle, par rapport à l'année précédente, a de nouveau marqué une sensible augmentation, qui se chiffre à environ 8,5 %, contre 9,6 % de 1961 à 1962. La valeur ajoutée dans le secteur des services s'est, elle aussi, nettement accrue.*

*Bien que l'offre intérieure ait été complétée par des importations fortement accélérées, les prix ont encore monté notablement, et même, à certains moments, à un rythme plus rapide. Apparemment, cette hausse tient non seulement aux tensions entre l'offre et la demande, mais aussi, en liaison partiellement avec ces tensions, à l'évolution des coûts, les coûts salariaux par unité produite ayant de nouveau sensiblement augmenté. En octobre dernier, les prix de gros dépassaient de 5,6 % et les prix de détail de 8,1 % ceux qui avaient été enregistrés un an plus tôt, et qui eux-mêmes étaient déjà notablement plus élevés qu'en octobre 1961 (de 4 % pour les prix de gros, de 5,3 % pour les prix à la consommation).*

*Dans ces conditions, le déficit de la balance commerciale s'est encore considérablement aggravé : il est évalué à 2,5 milliards de dollars, contre 1,4 milliard en 1962. Comme, contrairement aux années précédentes, les recettes nettes au titre des autres*

opérations courantes avec l'étranger n'ont que peu progressé et que le déficit des opérations en capital a beaucoup augmenté, la balance des paiements est devenue fortement déficitaire. Le déficit a été financé surtout par un accroissement de l'endettement net des banques à l'égard de l'étranger, et seulement dans une très faible mesure par une réduction des réserves d'or et de devises des autorités monétaires : ces réserves sont passées de 3 441 millions de dollars en décembre 1962 à 3 254 millions de dollars en octobre 1963.

La liquidité des banques s'est trouvée comprimée, bien que les opérations du Trésor aient exercé sur elle un effet expansif en 1963 et que les crédits accordés aux banques par la banque centrale aient également augmenté quelque peu. Le marché des valeurs mobilières a subi un rétrécissement considérable, auquel ont contribué des exportations accrues de capitaux privés.

Au cours de l'automne, le gouvernement a pris ou annoncé certaines mesures visant à enrayer l'évolution peu satisfaisante des prix de la balance des paiements. De l'avis de la Commission, cette politique est orientée dans la bonne direction, mais ne semble pas encore suffisante pour assurer d'une manière assez rapide le rétablissement de l'équilibre. Aussi paraît-il nécessaire de prendre sans délai des mesures plus énergiques pour freiner l'expansion de la demande.

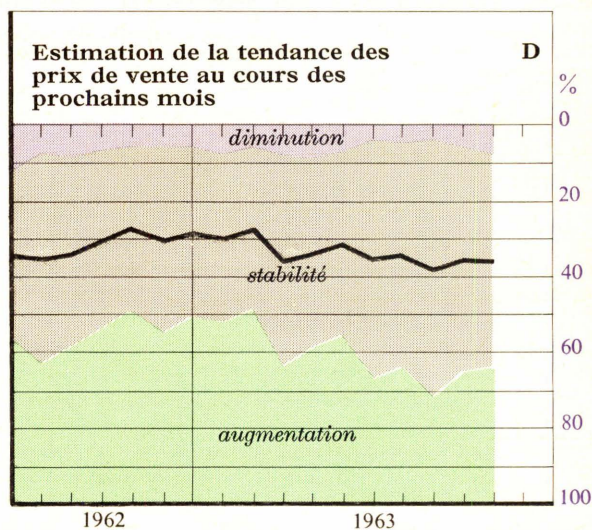
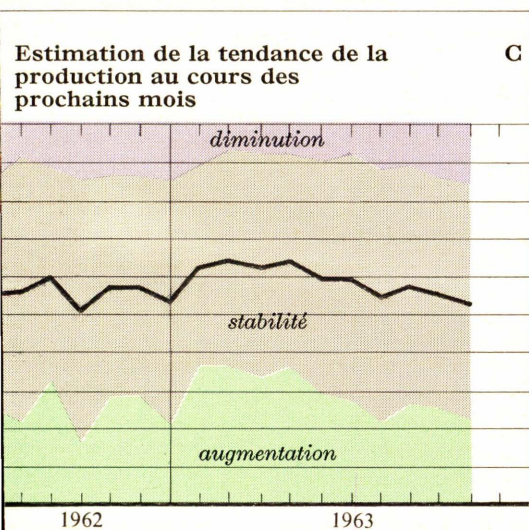
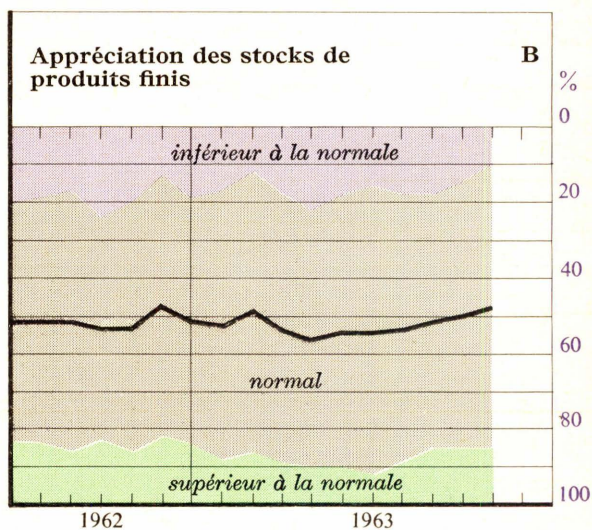
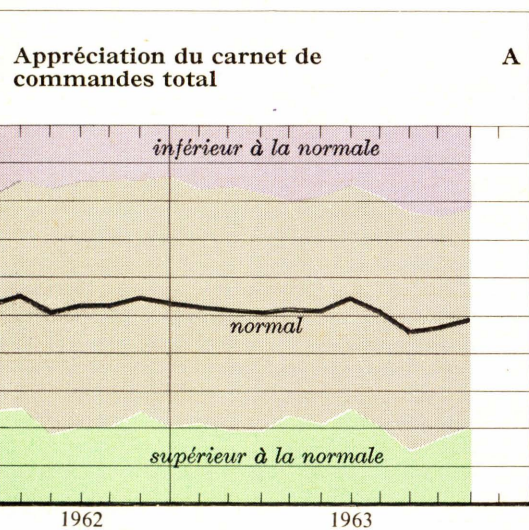
La haute conjoncture mondiale maintiendra les exportations à un niveau élevé. Mais ce sont surtout les éléments de la demande intérieure, à savoir les investissements et la consommation, qui continueront de progresser sensiblement, encore que l'expansion de la consommation puisse être un peu moins rapide que de 1962 à 1963. Un accroissement d'environ 5 % du produit national brut est parfaitement plausible, surtout dans l'hypothèse de conditions climatiques plus favorables qu'en 1963. Quant à l'indice de la production industrielle, il pourrait augmenter de 7 %.

Tout indique que, dans ces conditions, il faut de nouveau s'attendre à une hausse notable des prix, moins forte toutefois que de 1962 à 1963, ainsi qu'à un déficit encore très important de la balance des paiements courants. Si la balance des opérations en capital ne s'améliore pas, et en supposant que l'endettement à court terme des banques à l'égard de l'étranger n'augmente pas davantage, les réserves d'or et de devises diminueront très sensiblement.

Aussi la Commission a-t-elle de nouveau recommandé à l'Italie, en s'appuyant sur les avis émis par le Comité de politique conjoncturelle et par le Comité monétaire, de pratiquer une politique tendant à restreindre plus énergiquement l'expansion de la demande intérieure. Elle estime que pareille politique, nécessaire pour stabiliser les prix et la balance des paiements, pourrait avoir pour conséquence un certain ralentissement de la croissance en termes réels en 1964, mais que celui-ci peut être accepté précisément pour garantir, par la suite, une nouvelle accélération de l'expansion dans l'équilibre.



OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE  
SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE



Réponses aux questions de l'enquête de conjoncture C.E.E., effectuée en Italie par l'I.S.C.O.-Mondo Economico.

GRAPHIQUES A, B, C et D : Les trois zones, verte, grise et violette, représentent l'évolution des pourcentages des trois réponses possibles à la question posée.

Les courbes en noir, dont l'échelle se trouve entre les deux graphiques, représentent l'évolution de la somme des pourcentages pondérés par :

0,03 pour les réponses : « supérieur à la normale », ou « augmentation » ;

0,02 pour les réponses : « normal », ou « stabilité » ;

0,01 pour les réponses : « inférieur à la normale », ou « diminution ».



## 1. Le bilan de l'année 1963

L'économie italienne a été caractérisée, au cours de l'année 1963, par une expansion de la demande qui, de plus en plus, s'est avérée trop rapide par rapport à celle de l'offre intérieure.

Il est caractéristique de cette situation, et de la poussée relativement forte des coûts intérieurs, que la croissance des *exportations de biens et services* se soit encore nettement ralentie de 1962 à 1963; pour la première fois depuis cinq ans, elle a été inférieure à celle de la demande globale. Les exportations de marchandises (en termes de statistiques douanières) paraissent avoir augmenté d'environ 8 % en valeur de 1962 à 1963, alors que, de 1961 à 1962, l'accroissement s'était chiffré à près de 12 %. En volume, la progression d'une année à l'autre a encore été beaucoup plus faible, puisque les prix à l'exportation ont marqué une sensible augmentation, d'au moins 4 %, de 1962 à 1963. Si cependant l'évolution des exportations, corrigée des fluctuations saisonnières, n'a guère été plus lente au cours de 1963 que l'année précédente, il ne faut pas perdre de vue qu'elle avait été influencée, en 1962, par certains facteurs exceptionnels.

Le ralentissement de la croissance des exportations tient sans doute principalement à un recul des exportations de produits agricoles et de produits alimentaires, mais, en volume en tout cas, il a porté aussi, dans une mesure variable, sur les exportations des autres catégories de marchandises, en particulier sur celles d'automobiles.

Les ventes aux autres pays de la Communauté ont de nouveau progressé plus rapidement, dans l'ensemble, que les exportations vers les pays tiers; toutefois, cet écart a été notablement moins important qu'au cours des années précédentes. En revanche, les exportations vers les pays d'Europe orientale se sont même sensiblement accélérées.

L'expansion des exportations de services — tout au moins en valeur — n'a vraisemblablement pas été beaucoup moins rapide qu'en 1962, bien que les transferts effectués par les Italiens travaillant à l'étranger, et qui dans le passé augmentaient très fortement chaque année, ne se soient pas notablement accrus cette fois-ci.

En termes de comptabilité nationale, les exportations de biens et services pourraient s'être accrues, de 1962 à 1963, de quelque 9 % en valeur et d'environ 4,5 % en volume. De 1961 à 1962, la progression avait été respectivement de 12,2 et de 11,8 %.

D'une année à l'autre, la croissance de la demande intérieure a de nouveau été très rapide; en valeur elle pourrait même s'être accélérée. Ce pourrait être le cas, d'une part, pour les dépenses globales pour la *formation brute de capital fixe*, et il en est certainement ainsi en ce qui concerne les investissements d'équipement. Ceux-ci, en dépit du fait que la propension à investir ait de toute manière été faible dans les grandes entreprises, paraissent, dans l'ensemble, s'être accrus notablement et aussi à un rythme plus rapide qu'en 1962, par suite surtout d'efforts de rationalisation et de l'attente de nouvelles hausses de prix. L'expansion conjoncturelle semble, elle aussi, avoir été assez vive au cours de l'année 1963. La demande, dans le secteur de la construction, s'est encore située à un niveau très élevé, bien que la réticence dont les banques témoignent depuis quelque temps dans le financement des projets de construction, de même que des appréhensions touchant certaines interventions des pouvoirs publics en matière de loyers, doivent avoir exercé une influence modératrice. Cependant, en raison surtout de la pénurie de main-d'œuvre toujours plus aiguë dans les centres industriels du nord de l'Italie, la construction de

logements aussi bien que de bâtiments à usage industriel ou commercial est très loin d'avoir atteint les taux de croissance — exceptionnellement élevés, il est vrai — qui avaient été enregistrés de 1961 à 1962. Quant au volume des travaux publics, il paraît s'être encore maintenu au-dessous du niveau atteint l'année précédente.

Selon des évaluations très approximatives, qui se fondent essentiellement sur l'évolution enregistrée au cours de sept ou huit premiers mois de l'année et sur les perspectives d'évolution jusqu'à la fin de 1963, la *formation brute de capital fixe* pourrait, au total, avoir progressé de 15 % en valeur et d'un peu plus de 7,5 % en volume de 1962 à 1963. En 1962, ces taux s'étaient établis respectivement à 14,6 et 8,9 %.

A la différence de ce qui s'était passé en 1962, et en dépit d'une résorption des stocks dans l'agriculture, les *investissements sous forme de stocks* paraissent plutôt, dans l'ensemble, avoir augmenté quelque peu, la tendance inflationniste des prix pouvant y avoir contribué dans une certaine mesure.

Plus nette encore a été l'accélération de la croissance des dépenses de consommation, qui, en 1963, sont restées de loin le principal élément de l'expansion de la demande. En raison surtout d'une nouvelle et considérable augmentation des dépenses de personnel — celles-ci se sont accrues d'un quart environ — la *consommation publique* a vraisemblablement marqué une progression en valeur exceptionnellement rapide; en volume, le taux d'expansion pourrait s'élever à 5 %, contre 4,5 % en 1962.

L'accroissement des *dépenses de consommation privée* a sans aucun doute été très important, et plus rapide aussi que de 1961 à 1962. Il est évalué à 16 %, au lieu de 12,2 % de 1961 à 1962. En raison de la hausse accélérée des prix, qui sera évoquée dans la présente analyse, l'augmentation en volume a été beaucoup moindre : elle a toutefois atteint 8,5 %, contre 6,7 % de 1961 à 1962.

La forte augmentation des dépenses de consommation a tenu, en grande partie, à un accroissement de nouveau très considérable de la masse salariale. De plus, sous l'effet des fortes tendances à la hausse des prix et de l'incertitude du climat économique, la propension à l'épargne s'est apparemment affaiblie. Parmi les facteurs qui ont contribué à accroître la masse salariale, il faut mentionner surtout, outre une augmentation sensible, peut-être légèrement ralentie, du nombre des travailleurs salariés (3 % environ) la migration, toujours aussi massive, de la main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie, ainsi que les majorations très importantes des traitements et salaires. C'est ainsi que les salaires minima conventionnels, allocations familiales comprises, doivent avoir augmenté, de 1962 à 1963, d'environ 9,5 % dans le commerce de 10 % dans l'industrie, contre 5 et 8,2 % respectivement en 1962. En ce qui concerne les traitements des employés, les taux d'augmentation correspondants peuvent être évalués à environ 12,5 % dans le commerce, 14 % dans l'industrie et 26,5 % dans les services publics; en 1962, ces taux étaient respectivement de 5,3; 7,5 et 13,3 %. Les revenus effectifs du travail paraissent avoir progressé encore plus rapidement. Les majorations des allocations de vie chère, résultant du jeu de l'échelle mobile des salaires et qui, en 1963, en particulier au premier semestre, ont été, aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative, beaucoup plus importantes qu'au cours des onze dernières années, ont largement contribué à la hausse des salaires et traitements nominaux. Les revenus de transfert ont encore témoigné, eux aussi, d'une vive expansion.

Il semble que la proportion des dépenses de consommation privée, représentée par des achats de biens d'un prix relativement élevé, ait encore fortement augmenté. C'est ainsi que la consommation de viande par tête, qui toutefois est encore très faible par comparaison avec les autres pays de la Communauté, a progressé très rapidement. Le nombre de nouvelles immatriculations de voitures particulières a dépassé de 50 %, pour les neuf premiers mois de l'année, celui qui avait été enregistré un an plus tôt.

En ce qui concerne l'offre, la *production agricole* a vraisemblablement été plus faible qu'en 1962. C'est le cas de la production animale, qui a encore été entravée par une pénurie de fourrage due aux intempéries mais aussi, dans une mesure croissante, par une pénurie de main-d'œuvre. La production d'olives, de fruits et de pommes de terre a fortement augmenté, tandis que les récoltes de blé, de betteraves sucrières, de vin et de nombreux légumes ont été beaucoup moins bonnes qu'en 1962, par suite des conditions climatiques défavorables.

En revanche, la *production industrielle* a de nouveau accusé un taux de croissance annuel considérable, qui s'est chiffré à environ 8,5 %, contre 9,6 % de 1961 à 1962. Sa progression au cours de l'année, abstraction faite des variations saisonnières, a même été, dans l'ensemble, plus rapide en 1963 qu'en 1962. En effet, après un fléchissement particulièrement accentué en été, la reprise d'automne semble de nouveau avoir été très nette. Dans les industries alimentaires, l'industrie de l'automobile et les industries de la transformation du caoutchouc, l'expansion de la production a été particulièrement rapide et s'est même accélérée par rapport à 1962.

La *production dans le secteur de la construction* (valeur ajoutée à prix constants), qui avait encore progressé de plus de 6 % de 1961 à 1962, n'a vraisemblablement dépassé que de peu, en 1963, son niveau de l'année précédente. Ceci paraît tenir en partie à la pénurie de main-d'œuvre déjà mentionnée, qui affecte certaines régions, ainsi qu'à des grèves. En ce qui concerne la valeur ajoutée dans le *secteur des services*, le taux de croissance pourrait de nouveau atteindre quelque 5 % en volume.

Au total, l'accroissement du *produit national brut à prix constants* se situera vraisemblablement aux environs de 5 %, contre 6 % en 1962.

La *productivité* a progressé presque autant. En effet, les *effectifs au travail* paraissent de nouveau, dans l'ensemble, n'avoir augmenté que modérément. Toutefois, la restructuration de l'emploi, observée depuis longtemps sous forme d'un transfert de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les autres secteurs d'activité, s'est nettement poursuivie. Le chômage a encore régressé sensiblement, soit d'environ 15 %, d'après les enquêtes par sondage effectuées par l'ISTAT. La pénurie de main-d'œuvre, qui précédemment ne s'était manifestée que pour certaines catégories de travailleurs qualifiés et dans certaines régions, s'est élargie et accentuée.

Les *importations de biens et services* ont augmenté beaucoup plus rapidement que la production. Cet essor est dû surtout au fait que la production, en général, n'a pas été en mesure de s'adapter à l'expansion extrêmement rapide de la demande intérieure et que la production agricole, en particulier, a même régressé, ainsi qu'il a déjà été mentionné. En certains cas cependant, un affaiblissement de la capacité concurrentielle de l'économie italienne a sans doute joué un certain rôle. Au regard de ces facteurs, il semble que les impulsions supplémentaires qui ont été imprimées par les réductions des droits de douane intracommunautaires effectuées au 1<sup>er</sup> juillet n'aient guère eu de forte incidence, d'autant

plus que ces réductions ont été très minimes dans le cas de l'Italie, ce pays ayant, pour des raisons de politique des prix, procédé déjà, fin août 1962, à une baisse anticipée de ses droits de douane. La croissance des importations de marchandises, en termes de statistiques douanières, a vraisemblablement atteint les taux records de 23 % en volume et 24 % en valeur, contre 15,4 et 16 % respectivement de 1961 à 1962. Sans doute, arithmétiquement, ces taux de croissance de 1962 à 1963 s'expliquent-ils en partie par la progression conjoncturelle particulièrement rapide des importations au cours du second semestre de 1962. Mais la croissance conjoncturelle a été, elle aussi, exceptionnellement vigoureuse au cours de l'année 1963.

Ce sont les importations de produits alimentaires, d'automobiles, de textiles, de machines et de produits sidérurgiques qui ont accusé les taux de croissance les plus élevés, aussi bien par rapport à l'année précédente qu'en ce qui concerne la progression conjoncturelle au cours de l'année. L'accélération du rythme de croissance des importations a été observée non seulement pour les importations en provenance des autres pays membres — qui ont augmenté de quelque 30 % en valeur — et en provenance des pays tiers industrialisés, mais aussi pour les achats dans les pays en voie de développement.

Les importations de services — en particulier les dépenses de frets et de voyages à l'étranger — ont, elles aussi, progressé très vivement. Au total, les importations de biens et de services pourraient avoir augmenté d'environ 23 % en volume, contre 15,4% de 1961 à 1962.

Bien que l'offre globale ait ainsi accusé un nouvel et considérable accroissement en volume, et que les importations n'aient que très légèrement enchéri, la hausse très rapide des *prix* s'est poursuivie. Au mois d'octobre, les prix de gros dépassaient de 5,6 %, les prix à la consommation de 8,1 % et l'indice du coût de la vie — particulièrement important pour le calcul des échelles mobiles de salaires — de 9,4 % le niveau qu'ils avaient atteint un an plus tôt. D'octobre 1961 à octobre 1962, les taux de progression correspondants avaient été respectivement de 4 %, 5,3 % et 6,8 %. De plus, il n'est pas douteux que le prix de la construction n'ait de nouveau marqué une très forte augmentation. Tout au long de l'année, la tendance fondamentale des prix est demeurée très nettement orientée à la hausse. La baisse des prix des produits alimentaires, enregistrée au printemps et pendant une partie de l'été, n'était que de caractère saisonnier. Les prix des services et des produits industriels ont poursuivi leur rapide progression, tout au moins jusqu'à l'automne.

Les prix des matières premières, qui s'étaient détériorés depuis 1957 jusqu'au milieu de l'année 1962, ont monté depuis lors, ou n'ont du moins plus baissé. De plus, les coûts salariaux par unité produite ont encore augmenté considérablement. Grâce à l'expansion dans l'ensemble très vigoureuse de la demande, les hausses des coûts ont de nouveau pu être répercutées dans une large mesure sur les prix.

Le déficit de la *balance commerciale* s'est accru dans des proportions exceptionnelles. Dès le premier semestre, il était presque aussi important que celui qui avait été enregistré pour l'ensemble de l'année précédente; au total, pour l'année 1963, il doit atteindre environ 2,5 milliards de dollars, alors qu'il s'était chiffré à 1,4 milliard de dollars en 1962. Étant donné que, contrairement à ce qui s'était passé en 1962, les recettes nettes au titre

des services et des opérations sans contrepartie n'ont marqué, dans l'hypothèse la plus favorable, qu'une progression minimale, et que le déficit des opérations en capital — y compris les exportations, en forte expansion, de billets de banque italiens, — a beaucoup augmenté, la *balance globale des paiements*, qui, en 1962, accusait encore un excédent de 50 millions de dollars, se soldera vraisemblablement par un déficit très important.

Ce déficit n'a toutefois été couvert que pour une moindre part par une diminution des *réserves d'or et de devises* des institutions monétaires officielles, diminution qui s'est chiffrée à 187 millions de dollars pour les dix premiers mois de l'année. Il a été financé surtout par une détérioration de la position nette en devises des banques à l'égard de l'étranger, résultant d'ouvertures de crédits à court terme et qui a atteint près de 800 millions de dollars pour les huit premiers mois de l'année 1963. Ce n'est qu'en automne 1963 que les banques, à la demande des autorités monétaires, ont cessé de recourir aux crédits supplémentaires de l'étranger; en septembre et octobre, leur position nette en devises s'est améliorée, pour la première fois depuis longtemps.

L'évolution de la balance des paiements a donc eu tendance à restreindre la *liquidité des banques* à l'intérieur, toutefois dans une mesure relativement faible, étant donné les crédits obtenus de l'étranger. La forte augmentation des réserves obligatoires (1), qui s'est chiffrée à plus de 360 milliards de liras pour les neuf premiers mois de 1963, alors qu'elle avait été d'à peine 130 milliards un an plus tôt (au cours duquel toutefois, par suite d'une réduction du taux des réserves obligatoires, des liquidités disponibles pour un montant de quelque 200 milliards de liras avaient afflué vers les banques), ainsi qu'un nouvel accroissement de la circulation fiduciaire, ont agi dans le même sens. D'un autre côté, les crédits de réescompte et les avances accordées aux banques par la Banca d'Italia au cours de cette période ont progressé davantage que l'année précédente, soit de 90 milliards de liras, au lieu de 33 milliards de liras un an plus tôt. Mais surtout — à la différence de 1962 — les opérations du Trésor ont tendu à accroître fortement les liquidités : les avoirs du Trésor auprès de la Banca d'Italia ont ainsi diminué de près de 370 milliards de liras au cours des neuf premiers mois de 1963 — contre une augmentation de 198 milliards de liras de décembre 1961 à septembre 1962 — du fait que le déficit des opérations du Trésor s'est considérablement accru, en raison surtout de la progression rapide des dépenses de personnel, et que, simultanément, l'émission de bons du Trésor s'est réduite. Dans l'ensemble toutefois, la liquidité des banques a diminué : le rapport entre les crédits, dont l'expansion exceptionnellement rapide s'est quelque peu ralentie depuis mai 1963, et les moyens de couverture (« *mezzi di provvista* ») a nettement augmenté.

L'émission de bons du Trésor a sensiblement diminué, en raison non seulement de la nouvelle réglementation des réserves obligatoires des banques, mise en vigueur à l'automne de 1962, mais aussi et surtout en raison du resserrement, généralement accentué, du *marché du crédit*. La valeur des titres à long terme, écoulés au cours des neuf premiers mois de 1963, n'a plus atteint que 940 milliards de liras, contre 1 224 milliards de liras au cours de la même période de l'année précédente. Le rendement net des valeurs émises par l'État est passé, au cours des dix premiers mois de 1963, de 4,9 à 5,5 %.

---

(1) Y compris les montants destinés à couvrir les chèques garantis mis en circulation.

## 2. Les perspectives pour l'année 1964

L'établissement de prévisions touchant l'évolution économique de l'Italie en 1964 était, lors de la rédaction du présent rapport, une tâche particulièrement ardue. D'une part, il était hors de doute que des mesures énergiques devaient être prises sans délai pour rétablir l'équilibre intérieur et extérieur, mesures qui ne pourraient avoir d'effets suffisamment rapides et radicaux qu'en provoquant aussi un affaiblissement — limité toutefois — de la croissance économique en termes réels. D'autre part, la situation particulière qui résulte, sur le plan de la politique intérieure, du changement de gouvernement ne permettait de prévoir de manière satisfaisante ni l'orientation ni l'intensité de l'action qui serait menée en matière de politique économique, mais seulement d'affirmer que l'on se proposait d'accorder une priorité à la solution des problèmes de politique conjoncturelle.

Dans ces conditions, les services de la Commission ont établi leurs prévisions en partant de l'hypothèse — qui était, de toute manière, vraisemblable au moment de l'élaboration du présent rapport — que la politique de stabilisation déjà amorcée serait encore intensifiée, mais qu'elle serait cependant dominée par le désir de maintenir la croissance en termes réels à un niveau assez élevé.

Si tel est le cas, la demande continuera sans doute à progresser notablement en 1964, mais certainement à un rythme moins rapide qu'en 1963.

Les perspectives d'évolution favorables de la conjoncture mondiale favoriseront sans doute aussi les *exportations italiennes de biens et de services*. Ces dernières seront, en

### *Évolution des ressources et emplois de biens et services*

	1961 (2)	1961 (2)	1962 (2)	1963 (3)	1964 (4)
	Aux prix courants, en milliards de Lit.	Variations en volume par rapport à l'année précédente, en %			
Produit national brut .....	22 022	8,3	6,0	5	5
Importations (1) .....	3 760	15,4	15,4	23	15
Consommation des ménages .....	13 305	7,7	6,7	8,5	6,5
Consommation des administrations ..	3 175	4,9	4,5	5	4
Formation brute de capital fixe .....	5 099	12,3	8,9	7,5	6
Exportations (1) .....	3 908	16,3	11,8	4,5	9

(1) Biens, services et revenus de facteurs.

(2) ISTAT (Rome).

(3) Estimations des services de la Commission.

(4) Prévisions des services de la Commission.

*Remarque générale* : Les prévisions constituent des approximations qui ont été établies sur la base d'hypothèses déterminées, le plus souvent précisées dans le rapport trimestriel. Elles ont été examinées par les experts des pays membres. Leur élaboration et leur publication n'engagent que la responsabilité de la Commission.



outre, stimulées jusqu'à un certain point par les mesures d'encouragement qui viennent d'être prises (accélération de la procédure de ristourne aux exportateurs de la taxe sur le chiffre d'affaires, augmentation du fonds servant à financer les crédits à l'exportation), ainsi que par une récolte éventuellement meilleure. Si, en outre, se vérifie la prévision d'un ralentissement de l'expansion de la demande intérieure et d'une atténuation corrélative de la hausse des prix, il est parfaitement possible que le taux de croissance annuel des exportations de biens et de services atteigne environ 11 % en valeur et 9 % en volume.

La demande intérieure connaîtra sans aucun doute une nouvelle et sensible expansion. Quant à la *formation brute de capital fixe*, elle sera stimulée par les perspectives d'évolution plus favorables de la demande étrangère et la persistance escomptée du net accroissement des dépenses de consommation. La nécessité de procéder à des rationalisations, imposées par la très forte hausse des coûts salariaux enregistrée depuis longtemps déjà, tendra à exercer également une action positive à cet égard; il en sera de même de la mise à exécution de la décision du gouvernement, déjà mentionnée dans le précédent rapport trimestriel, d'intensifier la construction de logements sociaux, ainsi que d'encourager les investissements en octroyant des avantages supplémentaires en matière d'impôt sur le revenu et en améliorant le régime des amortissements fiscaux. Par ailleurs, on peut prévoir que le ralentissement persistera dans le secteur des travaux publics, et les pénuries locales, assez sensibles, de main-d'œuvre semblent imposer, depuis quelque temps, certaines limites à la croissance physique, tout au moins en ce qui concerne les investissements sous forme de construction. La diminution des possibilités d'autofinancement des entreprises allant de pair avec le rétrécissement du marché financier devrait tendre également à entraver la croissance. Il convient certes de tenir compte aussi de l'incidence que la politique plus restrictive du crédit pourrait exercer sur les investissements. Dans ces conditions, la croissance de la formation brute de capital fixe pourrait, tant en valeur qu'en volume, se ralentir légèrement par rapport à 1963.

Après une très vive expansion au cours des dernières années, la *consommation publique* devrait progresser plus lentement de 1963 à 1964. Il y a lieu de s'attendre aussi à une expansion plus modérée des dépenses de *consommation privée*. On peut tout d'abord prévoir une augmentation plus limitée des indemnités de vie chère. De plus, il faut tenir compte du fait que l'égalité des salaires masculins et féminins était, dans une large mesure, déjà réalisée à la fin de 1963. Mais ce sont surtout les efforts de stabilisation du gouvernement qui devraient avoir une incidence sur la politique salariale. C'est, en tout cas, un point ardu de la politique de stabilisation. Mais, même si l'on admet que l'expansion de la consommation se ralentira, son taux de croissance de 1963 à 1964 sera de nouveau élevé — atteignant environ 11 % en valeur et 6,5 % en volume — ne serait-ce que parce que les salaires et traitements ont augmenté très rapidement jusqu'à la fin de 1963 et aussi parce qu'il convient, semble-t-il, de ne pas escompter un renversement rapide de la tendance de la propension à l'épargne qui, pour le moment, continue plutôt de s'affaiblir.

La croissance de l'offre intérieure ne dépendra pas seulement de l'évolution de la demande, qui pourrait sans doute continuer à favoriser, dans la plupart des branches, une très rapide expansion. Elle résultera également des conditions climatiques (pour ce qui concerne notamment la production agricole et la construction), de la présence, là où elle est nécessaire, d'une main-d'œuvre à qualification adéquate et aussi, assurément, de

la capacité concurrentielle par rapport à l'offre étrangère. En ce qui concerne ce dernier facteur, il est très vraisemblable que, dans quelques branches, par exemple dans l'industrie textile, tant la demande que l'élasticité de la production permettent une assez forte expansion de la production, mais que la demande ait assez largement recours à l'importation, à des prix plus avantageux.

Il est néanmoins à prévoir qu'à moins de graves conflits sociaux la croissance de la *production industrielle*, d'une année à l'autre, pourrait n'accuser, en 1964, qu'un léger ralentissement par rapport au taux enregistré en 1963 : elle pourrait atteindre quelque 7 %. Dans le secteur de la *construction*, le taux de croissance annuel de la production (valeur ajoutée à prix constants) pourrait être un peu plus bas qu'en 1963 et s'établir à 2 %. Dans le *secteur des services*, la valeur ajoutée devrait à nouveau progresser d'environ 5 % en volume. Au total, pour autant que la *production agricole* soit normale, la croissance du produit national brut à prix constants pourrait atteindre 5 %.

Dans ces conditions, les *importations de biens et services* progresseraient de nouveau très vigoureusement, soit de quelque 15 % en volume, encore qu'à un rythme notablement moins rapide que de 1962 à 1963.

Néanmoins, la hausse des *prix* ne prendra pas encore fin; il n'est pas exclu qu'au contraire, sur une base annuelle en tout cas, elle soit de nouveau assez importante, bien que nettement plus limitée que de 1962 à 1963. Le mouvement de hausse semble devoir persister au cours de l'année 1964, mais son rythme pourrait se ralentir sensiblement. On sait, en effet, que les possibilités de hausse des prix diminuent de plus en plus dans de nombreuses branches, sous la pression croissante des importations.

En liaison avec l'évolution générale des prix, il semble que la tendance à l'aggravation du déficit de la *balance commerciale* doive persister; il sera en tout cas extrêmement difficile d'éviter une nouvelle augmentation du déficit de la *balance des opérations courantes*. Même si, en outre, la balance des opérations en capital présente approximativement le même déficit qu'en 1963, la *balance des paiements* accusera de nouveau un solde passif très important. Si l'on admet que l'endettement à court terme des banques commerciales à l'égard de l'étranger ne peut plus augmenter sensiblement, le déficit de la balance des paiements se traduira par une diminution très importante des réserves d'or et de devises (fin octobre 1963, celles-ci atteignaient environ 3,2 milliards de dollars), qui de toute façon sont déjà hypothéquées par l'endettement à court terme, d'un montant net d'environ 1 milliard de dollars.

Le premier domaine dans lequel une politique d'assainissement radical apparaît nécessaire est celui de la politique budgétaire : une politique rigoureusement anticyclique, comporterait des restrictions de dépenses et un accroissement des recettes dans une mesure telle que de notables excédents de trésorerie seraient réalisés. En tout état de cause, il apparaît indispensable qu'au moins les opérations de trésorerie de l'État soient aménagées de manière à réduire considérablement le déficit et surtout que le déficit restant soit financé de telle sorte qu'il n'en résulte plus un accroissement de la liquidité de l'économie.

La possibilité de financer le déficit de trésorerie de l'État de manière non inflationniste dépend toutefois du fonctionnement normal du marché financier. Aussi semble-t-il absolument indispensable de prendre sans délai des mesures propres à rétablir la confiance

des milieux économiques et à intéresser à nouveau plus vivement l'épargne aux placements intérieurs à long terme. Il est évident qu'une poursuite des hausses des taux d'intérêt correspondants aurait, à cet égard, des effets favorables.

On pourrait, en effet, se demander si les autorités monétaires ne devraient pas maintenant — outre l'action sur le volume des liquidités, qui a naturellement aussi des répercussions indirectes sur les taux d'intérêt — recourir plus directement à l'instrument que constitue la politique des taux d'intérêt. Une politique visant à éviter le relèvement des taux d'intérêt ne serait plus compatible ni avec l'expansion inflationniste de la demande ni avec la situation de la balance des paiements italienne. Compte tenu des mesures prises notamment aux États-Unis en vue d'empêcher les fuites de capitaux privés, ainsi que des hausses des taux d'intérêt en France et en Belgique, il y a, par ailleurs, peu de chances pour qu'une politique « classique » de restriction du crédit soit contrariée par un afflux excessif de capitaux étrangers. Certains apports inévitables de capitaux — par exemple sous forme d'emprunts contractés directement à l'étranger par des entreprises italiennes — ne seraient possibles que dans une mesure limitée et seraient même acceptables pour autant qu'ils modéreraient le rythme de réduction des réserves de devises des institutions monétaires officielles. Un amenuisement trop rapide des réserves pourrait, en effet, provoquer des réactions psychologiques inopportunes, et avoir aussi, à l'intérieur du pays, des effets restrictifs trop accentués et qui surtout s'exerceraient de manière trop exclusive. Il semble évident que les considérations relatives à l'équilibre des règlements internationaux ne sauraient plus interdire à un pays dont la balance des paiements courants accuse une détérioration aussi forte d'employer, afin de rétablir son équilibre, l'un des instruments les plus efficaces.

Les mesures prises en Italie jusqu'à l'époque de la rédaction du présent rapport ne semblent pas suffisantes pour garantir un rétablissement assez rapide de l'équilibre intérieur et extérieur. La majeure partie de ces mesures — comme par exemple la décision de réduire le déficit budgétaire de 80 milliards de liras (c'est-à-dire de 10 %) en n'utilisant pas les plus-values fiscales pour financer des dépenses supplémentaires — ont déjà été commentées dans le précédent rapport trimestriel (n° 3/1963) sur la situation économique de la Communauté. Depuis lors, une série de nouvelles mesures ont été prises (extension des autorisations accordées pour la vente directe de produits agricoles; octroi plus libéral de licences pour le commerce de la viande; blocage ou réduction des loyers de certains logements; baisse d'environ 6 % du prix des bananes, contrôlé par l'État; mesures tendant à accroître la production de viande, de sucre et d'olives et à en améliorer la qualité).

Il va de soi que ces mesures ne sauraient modifier notablement le jugement porté jusqu'à présent sur les efforts de stabilisation. Il reste nécessaire de mettre en œuvre, notamment en matière de politique budgétaire et de politique du crédit, des mesures restrictives globales plus énergiques.

Cet avis n'est d'ailleurs pas seulement celui de la Commission, mais aussi celui des organes de coordination de la Communauté, compétents au premier chef pour ces questions: le Comité de politique conjoncturelle et le Comité monétaire. L'avis du Comité de politique conjoncturelle est publié en annexe. L'avis du Comité monétaire doit encore être considéré comme confidentiel.

Tous ces avis insistent surtout sur la nécessité de freiner l'expansion de la demande. Ce serait, en effet, une erreur, dans la situation actuelle, d'escompter un succès rapide et complet de mesures visant à favoriser le développement de la production. De telles mesures peuvent encore, pour le proche avenir, faire l'objet d'un jugement positif, à la seule condition qu'elles ne contribuent pas, dans l'immédiat, à stimuler davantage l'expansion de la demande, comme c'est manifestement le cas lorsque l'État prodigue des encouragements sous forme d'octroi de subventions ou d'avantages fiscaux. Il faut, en outre, considérer qu'en règle générale leurs effets expansifs sur la production ne se font sentir qu'après un temps assez long, et sans doute trop tard eu égard aux exigences d'une rapide stabilisation.

Le ralentissement passager et modéré de la croissance de la production, que pourrait occasionner un freinage rapide et vigoureux de l'expansion de la demande nominale, ne semble d'ailleurs pas pouvoir se justifier seulement par l'urgence de la stabilisation. Il contribuerait également à la réduction de certains goulots d'étranglement et de certaines distorsions dans la répartition des facteurs de production, tels qu'ils se sont manifestés dans le passé par suite d'une croissance économique en termes réels très rapides, entraînant de profonds changements de structure.

Si une politique appropriée est menée — politique qui, à condition d'être judicieusement dosée, n'entraînerait aucunement un danger de récession — les prévisions pour 1964 devront être modifiées en conséquence, à savoir : une croissance économique en termes réels plus lente, une plus forte tendance à la stabilisation des prix, et peut-être l'apparition d'une amélioration de la balance des biens et services avec l'étranger.

Depuis l'élaboration du présent rapport, un nouveau gouvernement a été formé en Italie. Peu de temps auparavant, les partis qui y sont représentés s'étaient mis d'accord sur un programme de principe en matière de politique économique, programme dont les éléments majeurs seront vraisemblablement repris dans le programme gouvernemental. Il n'était plus possible d'examiner ici en détail la partie du programme de principe relative à la politique conjoncturelle. Il semble que celui-ci, en cette matière, aille plus loin dans la direction souhaitable que les mesures de stabilisation précédentes, en ce sens qu'il comporte un « blocage » temporaire des dépenses courantes de l'État et qu'il aborde également les aspects de la politique salariale. Le niveau ou le taux de progression auquel devront être stabilisées les dépenses publiques n'apparaissent cependant pas dans le programme de principe.

## D. Pays-Bas

Contrairement à l'évolution observée dans la plupart des autres pays membres, la croissance de l'économie néerlandaise a été plus rapide en 1963 qu'en 1962. Le taux d'accroissement du produit intérieur brut à prix constants témoigne de cette évolution : de 3,3 % en 1962, il est passé à 4 % en 1963. L'accélération est encore plus nette en ce qui concerne le produit national brut, encore que ce chiffre reflète aussi l'évolution des revenus de facteurs reçus de l'étranger : le taux de croissance, qui avait atteint 2,7 % en 1962, s'est élevé à 4 % environ en 1963. La production industrielle, d'après l'indice du CBS, semble avoir progressé de près de 4 % en 1963, contre 3,8 % en 1962.

L'accélération conjoncturelle a certainement été plus importante que ne l'indiquent ces chiffres; en effet, il ne faut pas oublier qu'en 1963 des conditions climatiques défavorables ont provoqué des pertes de production, notamment dans l'industrie du bâtiment et dans l'agriculture.

L'expansion de la demande s'est accélérée. Les exportations ont progressé sensiblement plus vite qu'en 1962; la demande intérieure s'est également développée plus vigoureusement. La formation brute de capital fixe a augmenté de 9 % en valeur et de 5 % en volume. Il y a lieu de remarquer qu'une reprise assez nette a été enregistrée dans le secteur des investissements d'équipement des entreprises, dont l'évolution avait montré des signes de faiblesse jusqu'au printemps. Les investissements dans la construction ont, dans l'ensemble, progressé très nettement, non seulement en valeur, mais aussi — quoique dans une mesure un peu moindre — en volume, d'autant que les effectifs occupés ont fortement augmenté dans ce secteur. Dans l'ensemble, l'emploi s'est développé à un rythme tel que les tensions sur le marché du travail, au lieu de s'atténuer, comme il avait été prévu à la fin de l'année précédente, se sont de nouveau nettement aggravées à partir du milieu de l'année.

La forte expansion de la demande globale a provoqué un accroissement rapide des importations, qui peut être évalué à quelque 8 % en volume, au lieu de 5 % en 1962. La balance des paiements courants semble devoir enregistrer un solde positif légèrement inférieur à celui de 1962. La balance globale des paiements devrait toutefois se solder par un léger excédent, à la suite notamment du fait que les autorités n'ont pas permis des émissions étrangères.

L'évolution en 1964 restera fortement influencée par la décision, prise en automne, d'autoriser des relèvements de salaires beaucoup plus importants que ceux qui avaient été initialement prévus. Il en résultera, à l'intérieur des Pays-Bas, une progression des coûts et de la demande qui pourrait ralentir la croissance des exportations. Étant donné que la demande extérieure potentielle devrait à nouveau se développer fortement par suite de l'amélioration de la conjoncture mondiale, une progression des exportations supérieure à 5 % en volume est encore probable malgré les facteurs susmentionnés. En revanche, l'expansion de la demande intérieure s'accélénera. La consommation privée pourrait se développer plus vigoureusement qu'en

1963, en raison de l'augmentation très marquée des salaires. En effet, compte tenu des révisions de conventions collectives et de la progression de l'emploi, la masse salariale devrait augmenter d'environ 14 %, au lieu de 10 % en 1963. Par ailleurs, la reprise de la propension à investir pourrait avoir une incidence favorable sur les investissements d'équipement, d'autant que la hausse des coûts constitue un puissant stimulant pour les efforts de rationalisation. Les progrès très importants dans le secteur de la construction devraient également entraîner un accroissement sensible des investissements fixes.

Malgré les mesures prises en vue d'augmenter l'offre de main-d'œuvre, la situation sur le marché du travail devrait rester tendue, en raison de la progression constante de la demande. Cependant, l'offre intérieure pourra être accrue plus rapidement qu'en 1963, mais une partie de ce progrès ne sera qu'apparente et s'expliquera par les pertes subies au cours de l'hiver 1962/63. La croissance de la production industrielle sera de près de 5 % et le produit national brut à prix constants pourrait progresser de 4,5 % environ.

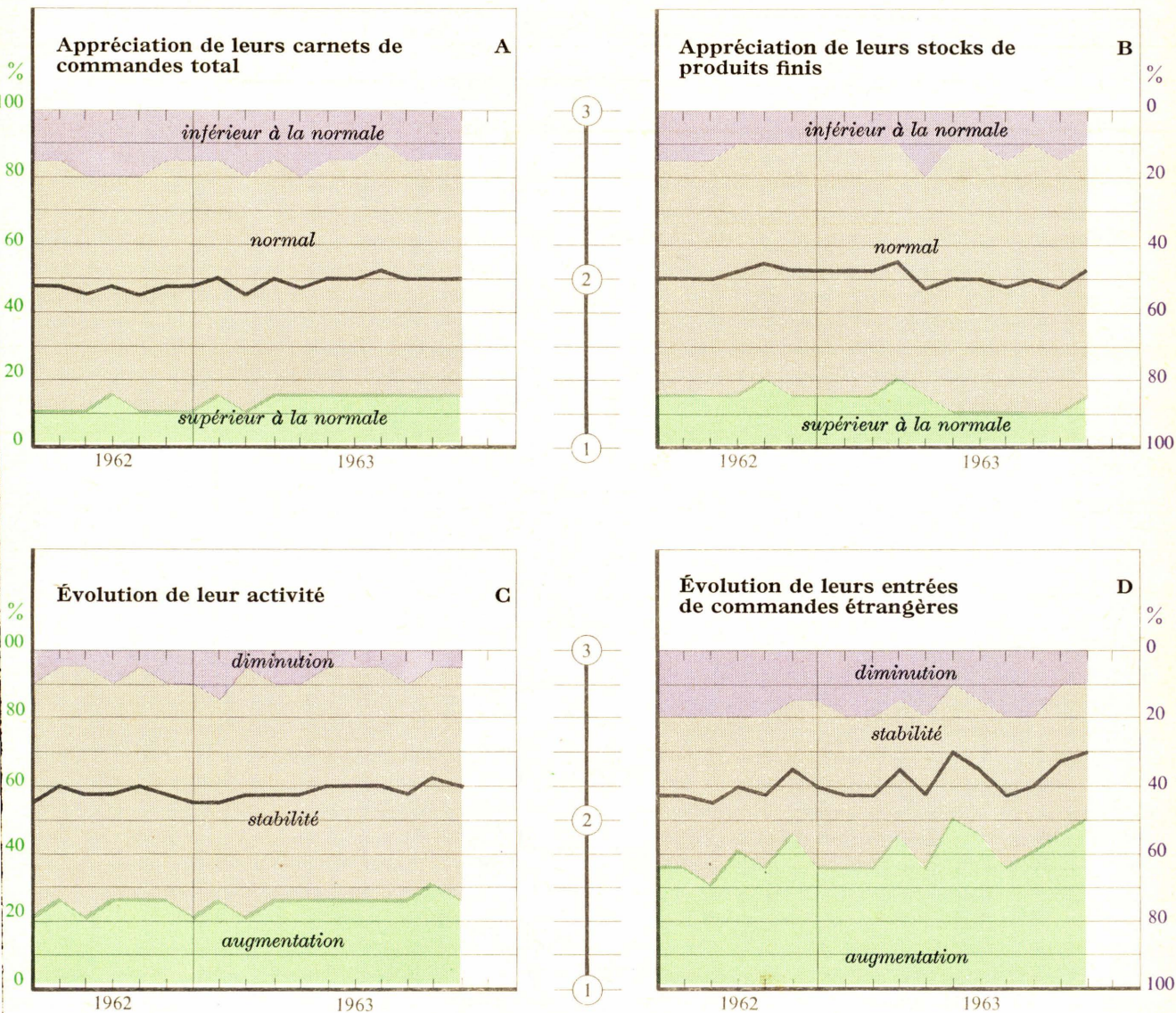
La croissance des importations devrait être légèrement plus vive. La balance commerciale se détériorera sans doute et la balance des paiements courants sera probablement déficitaire.

La hausse des prix à la consommation pourrait être plus accentuée qu'en 1963. En effet, il sera difficile d'éviter qu'une partie de l'augmentation des charges salariales soit répercutée sur les prix. Une réduction sensible des marges bénéficiaires risquerait de provoquer, en 1965, un fléchissement des investissements qui compromettrait sérieusement la croissance économique à long terme. La politique économique devra viser à éviter le déclenchement du mouvement de spirale des prix et des salaires, et veiller à ce que le déséquilibre ne soit que temporaire. Aussi sera-t-il nécessaire de recourir à une politique de freinage portant aussi bien sur le budget de l'État que sur la politique du crédit. Le gouvernement s'est déjà engagé dans cette voie en prenant des mesures qui devront être renforcées et complétées si le déséquilibre intérieur menace de s'aggraver. Il faudra toutefois veiller à ce que les conditions de financement pour les investissements directement productifs ne soient pas rendues trop difficiles.

## 1. Le bilan de l'année 1963

En 1963, la demande étrangère a très vivement stimulé l'expansion de la demande globale. D'après les statistiques douanières, les exportations de marchandises pourraient avoir progressé de près de 9 % en valeur, au lieu de 5,6 % de 1961 à 1962. L'accélération devrait être un peu moins accentuée en volume, étant donné que les prix à l'exportation, qui avaient baissé de 1 % l'année précédente, ont retrouvé en 1963 à peu près leur niveau de 1960. Le taux de croissance en volume pourrait atteindre 8 %, alors qu'il avait été de 6,9 % en 1962.

OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE  
SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE



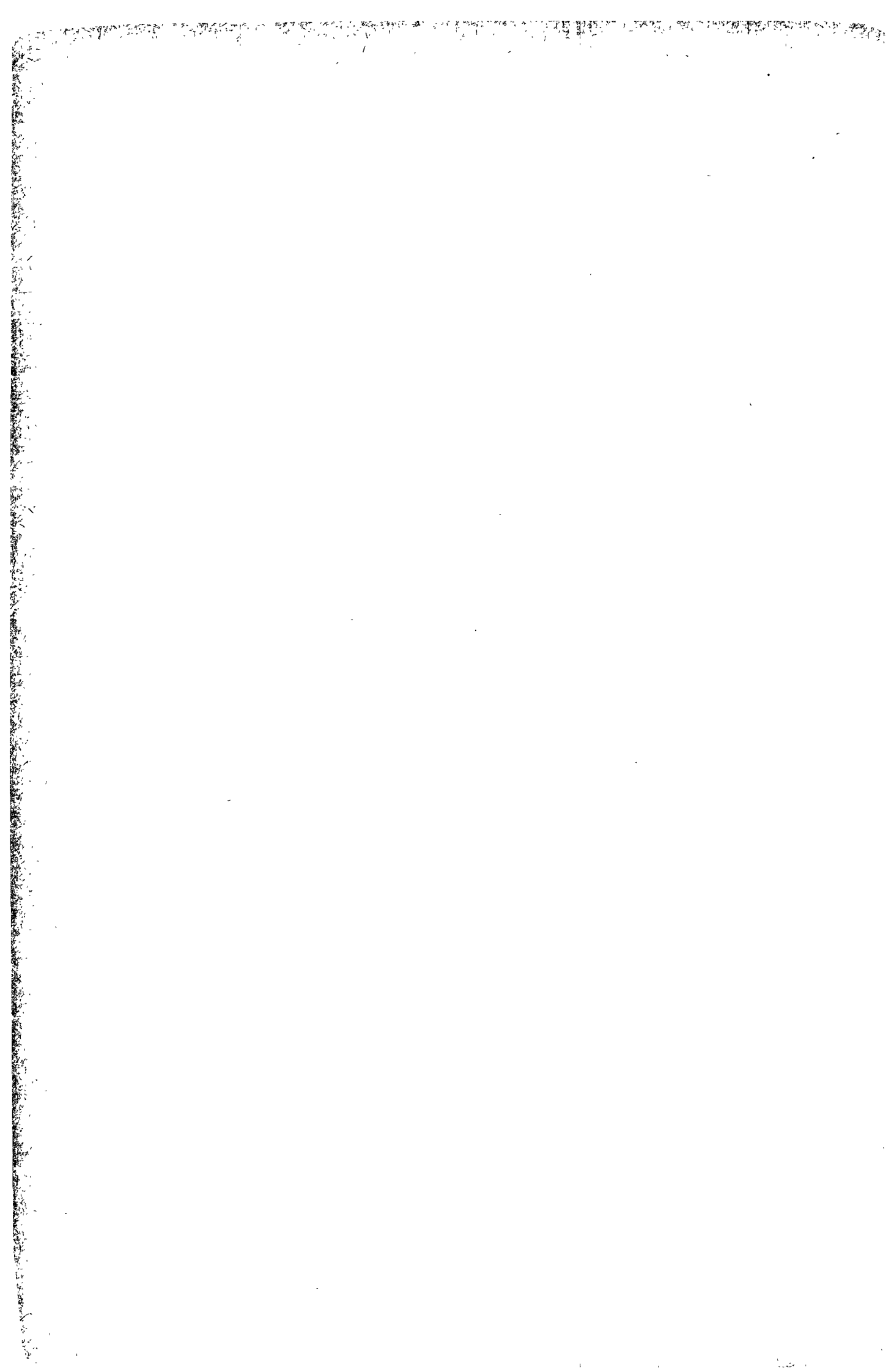
Source : Enquête de conjoncture du Centraal Bureau voor de Statistiek.

Remarque : L'enquête recouvre le secteur de la construction, mais non les secteurs suivants : papier, pétrole, minéraux non métalliques.

GRAPHIQUES A, B, C et D : Les trois zones, verte, grise et violette, représentent l'évolution des pourcentages des trois réponses possibles à la question posée.

Les courbes en noir, dont l'échelle se trouve entre les deux graphiques, représentent l'évolution de la somme des pourcentages pondérés par :

- 0,03 pour les réponses : « supérieur à la normale », ou « augmentation » ;
- 0,02 pour les réponses : « normal », ou « stabilité » ;
- 0,01 pour les réponses : « inférieur à la normale », ou « diminution ».





L'accélération des exportations a été observée surtout au cours du printemps; elle s'est quelque peu affaiblie au second semestre, étant donné que les efforts accomplis pour rattraper les pertes et retards provoqués par la rigueur de l'hiver ont alors à peu près cessé de faire sentir leurs effets. L'amélioration de la conjoncture mondiale et l'élasticité accrue de l'appareil de production, due surtout à l'augmentation de la productivité, ainsi que le ralentissement, au cours de l'année, de l'expansion des dépenses de consommation privée, ont contribué à la vive progression des exportations.

Bien que la plupart des secteurs aient participé à cette expansion, les exportations de certains produits agricoles et de moyens de transport, notamment de matériel militaire, de produits chimiques et de produits sidérurgiques ont connu un développement particulièrement vigoureux.

Les exportations de marchandises vers les autres pays de la Communauté ont augmenté d'environ 18 % en valeur, soit sensiblement plus qu'en 1962, où leur taux de croissance avait été de 9 %. En revanche, les ventes aux pays non-membres qui, en 1962, s'étaient accrues de 24 % n'ont guère progressé en 1963. Quant aux exportations vers les pays de l'A.E.L.E., il semble qu'elles n'aient pas même atteint leur niveau de 1962.

Les *exportations de services* ont progressé moins rapidement que les exportations de marchandises (+ 5 %), tandis que l'évolution des revenus de facteurs a été sensiblement plus favorable qu'en 1962. Selon la définition de la comptabilité nationale, les *exportations globales* se sont accrues d'environ 8,5 % en valeur et de près de 7 % en volume, alors que les taux de croissance correspondants avaient été de 6 % et 6,5 % respectivement de 1961 à 1962.

L'évolution de la demande intérieure a également été plus dynamique qu'en 1962.

Malgré la rigueur exceptionnelle de l'hiver, qui, au premier trimestre, avait entraîné dans le secteur de la construction une perte de production de près de 20 %, le taux de croissance de la *formation brute de capital fixe* a, au total, été plus élevé qu'en 1962 (8 % en valeur au lieu de 7 %). En volume, la progression a été de 5 % au lieu de 4,2 % l'année précédente. Les investissements fixes des entreprises, y compris les logements, se sont accrus de plus de 4 % au lieu de 2,5 % l'année précédente. Cette évolution a sans doute tenu d'abord à l'accroissement des dépenses effectuées par les entreprises pour des achats de machines et de biens d'équipement (11 % en valeur, au lieu de 9 % de 1961 à 1962). En effet, le ralentissement de l'expansion de ces investissements, observé depuis le début de 1962, ne paraît plus s'être poursuivi après l'hiver 1962/63, et semble même avoir fait place à une reprise qui s'est encore accentuée au second semestre. D'une part, l'expansion de la demande est demeurée très vive, surtout en ce qui concerne la demande étrangère et de consommation privée; d'autre part, la pénurie de main-d'œuvre s'est encore aggravée. Enfin, les prévisions relatives aux profits semblent aussi s'être améliorées temporairement, en raison d'une appréciation optimiste sur les progrès de productivité possibles, et aussi du fait de la poursuite escomptée d'une politique de modération des hausses de salaires. Tous ces facteurs semblent avoir stimulé de nouveau la propension à investir. A cela sont peut-être venus s'ajouter certains facteurs exceptionnels, tels que par exemple les perspectives d'expansion, à plus long terme, ouvertes à l'économie néerlandaise par la découverte d'importants gisements de gaz naturel.

L'accroissement des investissements privés sous forme de construction de logements et de bâtiments à usage industriel ou commercial devrait avoir atteint près de 4 % en volume pour l'ensemble de 1963, malgré les importantes pertes de production enregistrées au début de l'année. Bien qu'elle se soit quelque peu ralentie, la croissance des investissements fixes des administrations publiques est demeurée très importante. Alors que de 1961 à 1962 ces investissements avaient progressé de 16 % en valeur (12 % en volume), leur taux de croissance au cours de l'année 1963 n'atteindra vraisemblablement que 14 % en valeur (9 % en volume), en raison surtout des arrêts de travail intervenus au premier trimestre.

Les *investissements sous forme de stocks* ont augmenté un peu plus vite qu'en 1962, sous l'effet du développement de la production industrielle ainsi que des tendances à la hausse des prix des matières premières sur les marchés mondiaux.

Les *dépenses de consommation privée* ont progressé plus rapidement que l'année précédente, et leur taux de croissance par rapport à 1962 devrait atteindre au moins 8 % en valeur, alors qu'il ne s'était élevé qu'à 7 % de 1961 à 1962. Toutefois, comme en même temps les prix à la consommation ont encore augmenté, l'expansion en volume de la consommation devrait avoir été de 5 % environ, au lieu de 4,2 % de 1961 à 1962.

En effet, une forte accélération des dépenses des ménages a été observée à l'automne de 1962. Abstraction faite des variations saisonnières, cette évolution s'est prolongée, toutefois en se ralentissant progressivement, jusqu'au début du printemps de 1963, pour s'accélérer de nouveau au quatrième trimestre. Elle tient à ce que le revenu disponible des ménages a continué d'augmenter très fortement. L'emploi a progressé et de nouvelles et sensibles majorations des traitements et salaires ont été obtenues. Sans doute le relèvement des salaires conventionnels n'a-t-il guère dépassé 3,5 % en moyenne — ce qui est cependant supérieur aux 2,7 % initialement prévus — mais à cela sont notamment venues s'ajouter des majorations de salaires indirects, ainsi que les répercussions de certaines décisions prises en 1962 (compensation de la hausse des loyers) et enfin le « wage drift », de sorte qu'au total, l'accroissement du revenu brut par salarié devrait atteindre environ 8 % dans le secteur privé. Les majorations des traitements et salaires dans le secteur public se sont élevées à 8 % environ en moyenne. Au total, la masse salariale semble avoir augmenté de 10 à 11 %. A cet accroissement de la masse des salaires versés sont encore venues s'ajouter certaines répercussions de la réduction des impôts opérée en juillet 1962, ainsi que l'augmentation des revenus sociaux. Enfin, les autres revenus non salariaux semblent également avoir progressé plus rapidement qu'en 1962.

L'accroissement de 10 % des *dépenses de consommation publique* est en majeure partie la conséquence du relèvement des traitements des fonctionnaires; en volume, la progression devrait être de l'ordre de 3 %.

De même que la demande globale nominale, l'offre intérieure s'est développée plus rapidement qu'en 1962.

Le nombre des *salariés* a augmenté un peu moins qu'en 1962 (2 % au lieu de 2,5 %). Les réserves disponibles de main-d'œuvre ont encore diminué après l'hiver exceptionnellement rigoureux, et un apport considérable de jeunes travailleurs a été également absorbé rapidement. La main-d'œuvre supplémentaire s'est concentrée surtout dans le secteur de la construction, ainsi que dans les différentes branches des services.

La *production industrielle* s'est accrue sensiblement, en raison surtout d'une très nette amélioration de la productivité. En effet, les effectifs dans l'industrie n'ont augmenté que faiblement. Si la production industrielle a été très fortement entravée, au premier trimestre de 1963, par les répercussions du froid rigoureux, son taux de croissance annuel devrait avoir atteint près de 5 % au cours de la période d'avril à décembre, malgré les répercussions d'une certaine agitation sociale à l'automne. En effet, une nette tendance à l'accélération s'est dessinée à partir du second trimestre. Aussi le taux de croissance pour l'ensemble de l'année pourrait-il avoir atteint environ 4 %, au lieu de 3,8 % en 1962.

La production dans le *secteur de la construction* a particulièrement souffert des intempéries au début de l'année. Ces pertes de production ont toutefois pu être rattrapées en grande partie au cours des mois suivants, en raison notamment d'une augmentation très sensible des effectifs. La production dans le secteur de la construction devrait par conséquent s'être accrue d'environ 4 % en volume de 1962 à 1963, au lieu de 3,5 % de 1961 à 1962.

Si la *production agricole* n'a sans doute guère augmenté par rapport à l'année précédente, la valeur ajoutée dans le secteur des *services* s'est accrue plus fortement que dans l'industrie, en raison surtout de la progression de l'emploi.

Le *produit national brut* à prix constants pourrait ainsi avoir augmenté de près de 4 % entre 1962 et 1963, ce qui correspond à peu près exactement aux prévisions publiées il y a une année dans ces rapports. De 1961 à 1962, la croissance du produit national n'avait été que de 2,7 %. Si l'on tient compte des répercussions de l'hiver exceptionnellement rigoureux de 1962/63 et de l'évolution défavorable des revenus en provenance de l'étranger au cours de l'année 1962, le taux de croissance de la production intérieure peut être évalué à environ 4 %, alors qu'il avait été de 3,3 % en 1962. Comme la durée du travail a de nouveau été raccourcie, la productivité (production par heure-ouvrier) pourrait avoir progressé, pour l'ensemble des entreprises, d'environ 2,5 %; dans l'industrie, l'amélioration de la productivité devrait se chiffrer à plus de 3 %.

Les *importations* de biens et de services se sont accélérées encore plus fortement que l'offre intérieure. Selon la définition de la comptabilité nationale, l'accroissement des *importations de marchandises* par rapport à l'année précédente, devrait avoir atteint, en 1963, près de 10 % en valeur et de 9 % en volume, au lieu de 4,5 % et 5 % respectivement en 1962.

En effet, la reprise conjoncturelle des importations, qui s'était amorcée vers la fin de 1962, s'est nettement poursuivie au cours de l'année 1963. Les achats de matières premières ont augmenté plus rapidement en raison de l'accélération du rythme de croissance de la production ainsi que de la hausse des cours mondiaux, et les achats de biens de consommation, en particulier de biens de consommation durables, se sont aussi accrus très sensiblement. La reprise des investissements a entraîné, depuis le milieu de l'année, une forte expansion des importations de biens d'équipement.

Les *importations de services* et les paiements de revenus de facteurs à l'étranger ont également augmenté, encore qu'à un rythme moins rapide que les importations de marchandises. Selon la définition de la comptabilité nationale, les *importations globales* de biens et de services ont progressé d'environ 9 % en valeur et 8,5 % en volume, au lieu de 6 % et 6,5 % respectivement de 1961 à 1962.

Malgré l'accroissement très rapide de l'offre, le *niveau des prix* a encore monté. Les prix à la consommation ont augmenté de plus de 3 % par rapport à l'année précédente (3 % de 1961 à 1962). Toutefois, malgré certaines majorations de prix, motivées en partie par des considérations de politique agricole (sucre, pain, lait, beurre), la hausse des prix des produits alimentaires s'est, dans l'ensemble, quelque peu ralentie (environ 3,5 % de 1962 à 1963, au lieu de 4,5 % de 1961 à 1962), tandis que les prix des autres produits ont, en moyenne, augmenté plus rapidement. En effet, les prix des produits industriels, qui de 1961 à 1962 n'avaient augmenté que très modérément, ont progressé d'environ 1,5 %. Enfin, le mouvement de hausse des prix des services s'est quelque peu accéléré (environ 4 %, au lieu de 3,5 % de 1961 à 1962), ce qui toutefois tient en partie à la majoration des loyers, contrôlés, effectuée au mois de septembre 1962. Au début du mois de décembre les prix de certains biens et services ont été bloqués par mesure administrative.

La *balance commerciale* s'est sensiblement détériorée en 1963 : le déficit s'est accru d'environ 300 millions de florins. Une évolution plus favorable de la balance des services et surtout un solde positif plus important des revenus de facteurs ont sans doute compensé en partie cette aggravation. La *balance des opérations courantes* devrait se solder, en 1963, par un excédent d'environ 400 millions de florins, au lieu de 650 millions de florins en 1962.

La *balance globale des paiements* pourrait accuser, en 1963, un léger excédent; en 1962, un déficit d'environ 180 millions de florins avait été enregistré. Les mouvements de capitaux privés devraient en effet s'être soldés par un excédent relativement important, d'autant plus que le gouvernement n'a accordé, en 1963, aucune autorisation pour des émissions étrangères, notamment afin de favoriser le placement de ses emprunts d'État. L'excédent de la balance des mouvements de capitaux privés a sans doute compensé nettement le déficit par lequel les mouvements officiels de capitaux se sont soldés en raison d'importants remboursements anticipés de dettes envers l'étranger (environ 250 millions de florins). Ainsi, les réserves nettes d'or et de devises de la Banque centrale dépassaient-elles de 350 millions de florins, vers la fin du mois de septembre, leur niveau de la fin décembre 1962 (les banques privées devaient encore avoir accru leurs placements à l'étranger).

La *situation monétaire* intérieure a été caractérisée en 1963 par une nouvelle et très forte augmentation des liquidités, à laquelle ont contribué, d'une part, les achats nets de devises de la Banque centrale et, d'autre part, l'expansion du crédit, tandis que l'accroissement de liquidité entraîné par les opérations du Trésor était moindre qu'en 1962. Malgré l'augmentation des liquidités, des tensions passagères se sont manifestées sur le marché monétaire, tensions auxquelles la Banque centrale s'est efforcée de remédier par la politique des réserves minima. Par la suite, les tensions ont cependant gagné également le marché des capitaux. Bien que les entreprises aient moins fait appel qu'en 1962 au marché des actions et des obligations et que, contrairement à l'année précédente, aucune émission étrangère n'ait été admise sur ce marché, une tendance à la hausse des taux d'intérêt s'est affirmée, d'autant que l'État et les pouvoirs publics subordonnés (surtout les communes) ont eu plus largement recours au marché des valeurs qu'en 1962. Les tensions se sont notamment traduites par une certaine difficulté à placer le dernier emprunt d'État (400 millions de florins) au mois d'octobre.

En effet, la demande de moyens de financement, notamment celle des entreprises, semble avoir augmenté sensiblement, en raison de la progression des chiffres d'affaires ainsi que d'une certaine tendance à l'accroissement des stocks de matières premières, et compte tenu du renforcement de la propension à investir observé à partir du printemps. Non seulement l'expansion des crédits à court terme s'est considérablement accentuée pendant un certain temps, mais de plus, la demande de moyens de financement à moyen et à long terme devrait également avoir augmenté très sensiblement.

Afin d'éviter une aggravation de l'excès de la demande, la Banque centrale a décidé en octobre de remettre en vigueur les mesures quantitatives prises pour freiner l'accroissement des crédits bancaires, dont l'application avait été suspendue au début de l'année, au moment où le taux de l'escompte avait également été ramené de 4 % à 3,5 %. Dans ces conditions, l'augmentation des crédits bancaires au cours de la période allant de septembre à décembre 1963 ne devrait pas dépasser 4 % du montant moyen des encours de crédits pendant le premier semestre de 1963. De plus, le gouvernement a décidé, pour la période allant de novembre 1963 à octobre 1964, de limiter le montant des emprunts qui peuvent être placés sur le marché des capitaux, par les pouvoirs publics subordonnés, à 91 % du montant emprunté par ces derniers de juillet 1962 à juin 1963.

## 2. Les perspectives pour l'année 1964

Les prévisions pour 1964 doivent être modifiées sensiblement par rapport à celles qui avaient été esquissées, à titre tout à fait provisoire, dans le dernier rapport trimestriel. En effet, les tensions qui caractérisent à nouveau le marché du travail et certains changements qui ont affecté la situation économique à l'intérieur ont amené les partenaires sociaux à décider qu'en 1964, les salaires seraient relevés plus fortement qu'il n'avait été prévu à l'origine sur la base des comptes économiques prévisionnels. Le gouvernement a donné son accord, sous certaines réserves, aux majorations nettement plus fortes des salaires; en outre, il a annoncé simultanément, et mis partiellement en application, une politique visant à maintenir néanmoins l'expansion de la demande intérieure dans certaines limites.

Par suite de la progression accélérée des salaires, la croissance de la demande intérieure sera certainement plus forte qu'en 1963, alors que celle des exportations pourrait se ralentir sensiblement.

Même si la conjoncture mondiale reste orientée à l'expansion, non seulement dans les pays industriels mais également dans les pays en voie de développement, il ne faut toutefois guère s'attendre à voir cette évolution favoriser autant qu'en 1963 les *exportations* néerlandaises. En effet, l'aggravation des charges salariales affectera la position concurrentielle qui s'était légèrement améliorée ces derniers temps, et même si les coûts de production augmentent également dans les autres pays, la hausse ne sera certainement pas, en moyenne, aussi importante qu'aux Pays-Bas. Par ailleurs, certains pays concurrents disposent de capacités de production suffisantes pour faire face au nouveau développement de la demande mondiale, alors qu'aux Pays-Bas les capacités de production devront être utilisées dans une mesure plus importante pour satisfaire la demande intérieure. Si les inscriptions de commandes en provenance de l'étranger évoluent encore favorablement, il faut toutefois s'attendre à voir leur progression se ralentir en 1964. Néanmoins, comme

les livraisons de matériel militaire seront à nouveau très importantes, le taux d'accroissement des exportations de marchandises pourrait à nouveau atteindre quelque 5,5 % en valeur et 5 % en volume.

L'amenuisement des marges bénéficiaires, que provoquera vraisemblablement l'aggravation des charges salariales, n'aura sans doute pas encore, en 1964, une incidence sensible sur la *formation brute de capital fixe*. En effet, de nombreuses entreprises ont déjà fixé définitivement leurs programmes d'investissement. Par ailleurs, les perspectives paraissent favorables en ce qui concerne l'évolution de la demande au cours des prochaines années. Enfin, les efforts faits pour contrecarrer la hausse des coûts de production au moyen d'une intensification des mesures de rationalisation seront sans doute renforcés. Dans ces conditions, la reprise des investissements d'équipement, amorcée depuis le milieu de 1963, ne paraît pas devoir s'arrêter prochainement. Certes, un certain ralentissement pourrait être attendu à la suite de la politique restrictive suivie en matière de crédit, mais des compensations devraient provenir de l'augmentation des bénéfices en 1963, des allègements fiscaux consentis aux sociétés de capitaux en janvier 1963, ainsi que de l'élasticité accrue de l'offre dans le secteur des constructions à usage industriel ou commercial.

Une demande très vigoureuse caractérisera encore l'ensemble du secteur de la construction dont la capacité de production augmentera d'ailleurs à la suite des mesures prises visant à accroître l'offre de main-d'œuvre.

*Evolution des ressources et emplois de biens et services*

	1961 (2)	1961 (2)	1962 (2)	1963 (3)	1964 (4)
	Aux prix courants, en milliards de Fl.	Variations en volume par rapport à l'année précédente, en %			
Produit national brut .....	44,80	3,1	2,7	4	4,5
Importations (1) .....	22,51	7,1	6,6	8	8,5
Consommation des ménages .....	25,69	4,7	4,2	5	6
Consommation des administrations ..	6,21	3,8	6,3	3	1,5
Formation brute de capital fixe .....	10,85	6,1	4,2	5	7
Exportations (1) .....	23,26	4,4	6,6	7	5

- (1) Biens, services et revenus de facteurs.
- (2) Nationale rekeningen 1962, CBS.
- (3) Estimations des services de la Commission.
- (4) Prévisions des services de la Commission.

*Remarque générale :* Les prévisions constituent des approximations qui ont été établies sur la base d'hypothèses déterminées, le plus souvent précisées dans le rapport trimestriel. Elles ont été examinées par les experts des pays membres. Leur élaboration et leur publication n'engagent que la responsabilité de la Commission.

Au total, les investissements fixes des entreprises (y compris la construction) pourraient ainsi progresser de 13 % en valeur et de 7 % en volume au cours de l'année 1964. Par contre, les investissements publics seront probablement affectés par les mesures de freinage adoptées en octobre 1963; il est toutefois possible d'escompter un accroissement de ceux-ci de l'ordre de 8 à 9 % en volume.

Aussi, la formation brute de capital fixe dans son ensemble progressera-t-elle à nouveau très vigoureusement en 1964, davantage même qu'en 1963. En volume, une augmentation d'environ 7 % doit être considérée comme réalisable. Compte tenu des pertes de production subies au début de 1963 dans le secteur de la construction, le taux de croissance ne différerait pas beaucoup de celui de l'année précédente.

L'expansion sera particulièrement forte en ce qui concerne la *consommation privée*; par suite de la progression très rapide des revenus des ménages, le développement de la consommation pourrait s'accélérer sensiblement. Étant donné que la hausse des prix s'accroîtra probablement, il est possible d'évaluer à 6 % au moins la progression, en volume, de la consommation privée.

Les effectifs au travail augmenteront d'au moins 2 %. A la suite de l'accord conclu récemment entre les partenaires sociaux, les salaires par travailleur progresseront fortement. Une première majoration de 5 % des salaires conventionnels interviendra, dans la plupart des secteurs, le 1<sup>er</sup> janvier. Elle sera suivie d'un nouveau relèvement en avril. Dans certains secteurs, les nouvelles conventions collectives entraîneront un allongement (de 2 jours au maximum) de la durée des congés; dans ces cas, cet avantage devra être compensé par une hausse plus limitée des salaires. En outre, le dernier accord s'est écarté du système rigide des salaires conventionnels qui ont force obligatoire absolue; dans certaines entreprises, les salaires maxima fixes pourront être dépassés. En conséquence, la progression des salaires conventionnels, qui se chiffrait à quelque 2,5 % en 1963, pourrait atteindre 8 à 9 % en 1964. A cela s'ajoutera notamment l'augmentation de l'ensemble de la masse salariale par suite du « wage drift ». Au total, la masse salariale pourrait ainsi progresser d'au moins 15 % dans le secteur privé. De plus, les pensions et les allocations familiales seront sans doute augmentées d'environ 12 %. Enfin, les salaires et traitements du secteur public seront certainement majorés de plus de 15 % en moyenne. Cependant, la progression des autres revenus ne semble plus devoir être très sensible; dans l'hypothèse d'une politique très sévère dans le domaine des prix, un certain recul ne serait même pas exclu.

La croissance des dépenses de *consommation des administrations* pourrait s'accélérer quelque peu. Au total, le taux d'accroissement atteindra sans doute environ 13 % en valeur et 1,5 % en volume.

L'*offre* intérieure devrait également progresser plus vite qu'en 1963 sans toutefois atteindre le même rythme de développement que la demande. En effet, les effectifs occupés augmenteront encore, notamment par suite de la progression naturelle de la population active et aussi en raison des mesures prises pour accroître l'offre de main-d'œuvre. Par ailleurs, il est possible que les progrès de productivité soient à nouveau plus importants que l'année précédente; dans le secteur des entreprises, la production par heure-ouvrier pourrait augmenter, dans l'ensemble, d'environ 4 %. Malgré la progression des heures

supplémentaires qui résultera sans doute des allègements fiscaux spécifiques déjà annoncés l'allongement prévu de la durée des congés pourrait entraver quelque peu le développement de la production.

La *production industrielle* devrait augmenter d'environ 5 %; la *production de l'industrie du bâtiment* pourrait même progresser beaucoup plus vigoureusement, dans l'hypothèse de conditions climatiques moins défavorables qu'en 1963. La contribution du *secteur des services* semble également devoir se développer très fortement. Aussi, dans l'hypothèse d'une évolution normale de la *production agricole*, le taux d'accroissement du *produit national brut* à prix constants pourrait-il dépasser 4,5 % en 1964.

Les *importations* seront sans aucun doute fortement stimulées par l'expansion de la demande intérieure. En particulier, les achats de produits finis de consommation devraient se développer. En revanche, une nouvelle accélération des importations de matières premières paraît peu probable. Les achats de biens d'équipement continueront de progresser au même rythme, du moins au cours du premier semestre. Au total, les importations de marchandises pourraient augmenter de plus de 9 % (en volume) en 1964. Les importations de services continueront également à se développer rapidement.

Compte tenu de ces perspectives, la hausse des *prix* s'accroîtra sans aucun doute par rapport aux années précédentes. Aux répercussions des mesures déjà annoncées (majoration des impôts indirects, augmentation des loyers) s'ajoutera une hausse sensible des prix des produits industriels et des services. L'évolution des prix des matières premières devrait renforcer encore cette tendance.

En même temps, la balance commerciale pourrait se détériorer considérablement et la *balance des paiements courants* devrait, pour la première fois depuis 1957, se solder par un déficit notable.

Il n'est guère probable que la balance des paiements contribuera encore à accroître les *liquidités intérieures*. S'il est vrai que le projet de budget pour 1964 prévoit un financement « neutre » du déficit de trésorerie (1,7 milliard de florins), il est cependant possible, étant donné la part croissante du revenu national distribuée aux salariés, que la progression des recettes fiscales soit moins sensible malgré la majoration de certains impôts indirects.

Compte tenu de l'incidence des augmentations de salaires sur la progression des coûts et de la demande, les autorités responsables de la *politique économique* des Pays-Bas devront, en 1964, veiller soigneusement à ce que le déséquilibre intérieur ne tende pas à s'accroître — mais soit corrigé dans toute la mesure du possible — et à ce que l'équilibre des relations économiques extérieures ne soit pas compromis.

Pour ce qui est de l'équilibre intérieur, il est évident qu'il ne pourra pas être réalisé en 1964 ou du moins qu'il ne pourra pas être obtenu en même temps que la stabilité des prix. Aux Pays-Bas, l'importance de la hausse des prix ne dépend cependant pas uniquement des forces du marché, c'est-à-dire de la situation de la demande, de l'offre et de l'évolution des coûts, mais aussi de la politique officielle des prix où les possibilités d'intervention des autorités sont plus directes que dans la plupart des autres pays membres. Si la politique des prix se borne strictement à éviter, dans toute la mesure du possible,



que l'accroissement des charges salariales par unité produite ne se répercute sur les prix, un autre problème risque alors de se poser. Dans ce cas, la pression exercée sur les marges bénéficiaires — et même les bénéfices proprement dits — peut devenir telle qu'un fléchissement des investissements pourra difficilement être évité; une telle évolution n'affecterait pas encore les résultats d'ensemble de l'année 1964, mais l'effet de celle-ci apparaîtrait vers la fin de cette même année et se ferait pleinement sentir en 1965. En effet une politique des prix trop rigide, combinée avec les décisions prises dans le domaine de la politique des salaires, provoquerait une réduction sensible du taux de l'épargne, la fraction épargnée étant nettement plus faible pour les revenus salariaux que pour les revenus des entrepreneurs.

Compte tenu de l'accroissement rapide de la population, il n'est pas certain qu'en présence d'une telle évolution, le plein emploi puisse être sauvegardé au cours des prochaines années. Mais il faut surtout se demander s'il serait possible, dans de telles conditions, d'obtenir à long terme un développement des investissements suffisant pour assurer, en ce qui concerne le revenu réel par habitant, une progression plus rapide que dans les pays membres limitrophes, ce qui est indispensable pour éviter des tensions économiques à l'intérieur du Marché commun.

Si elles veulent tenir compte des effets à plus long terme, les autorités responsables de la politique des prix seront pratiquement forcées d'admettre que les hausses des coûts soient partiellement incorporées aux prix. Procéder de la sorte revient certes à négliger sciemment l'un des objectifs économiques fondamentaux du traité instituant la C.E.E., puisque l'obligation d'assurer la stabilité du niveau des prix n'est pas respectée. Mais il faut aussi considérer qu'aux taux de change actuels les prix néerlandais sont encore moins élevés que ceux des autres États membres, malgré la réévaluation du florin en 1961 et malgré les hausses de prix intervenues depuis lors. Bien que paraissant assez logique, si l'on considère les données du problème, l'idée d'un nouvel ajustement du taux de change a été rejetée, notamment parce qu'une telle modification brutale généralisée entraînerait, pour la balance des paiements courants, des menaces plus graves que celles résultant actuellement de la hausse des coûts et de la progression de la demande de consommation. En effet, les hausses de coûts peuvent être différenciées en tenant compte notamment des possibilités et des limites décelables, particulièrement dans les branches d'exportation. Dans certains secteurs des services, particulièrement importants du point de vue des recettes en devises, comme par exemple la navigation, une réévaluation aurait des répercussions beaucoup plus sévères.

Or la politique actuellement approuvée, qui implique une forte progression des salaires et une certaine hausse des prix, rend singulièrement difficile la possibilité d'obtenir, déjà dans un proche avenir, les excédents de la balance des paiements courants nécessaires pour faire face à l'obligation — qu'assument aussi bien les Pays-Bas que les autres pays développés — d'exporter des capitaux (aide au développement).

Dans ces conditions, il est tout à fait nécessaire que la politique visant à influencer l'évolution de la demande globale — par le biais de la politique budgétaire et de la politique du crédit — prenne une orientation restrictive. Elle doit notamment tendre à limiter l'expansion de la demande intérieure de manière à rendre impossibles de plus fortes majorations « de facto » de salaires, qui pourraient être demandées en raison précisément des

hausse des prix. Mais, aussi regrettable que cela puisse paraître, une politique freinant globalement l'expansion de la demande intérieure touche en premier lieu les investissements. Aussi, une certaine prudence est-elle de mise.

En effet, en décidant de réduire de 5 % pendant six mois les dépenses d'investissement de l'État et des entreprises publiques, de limiter les émissions d'emprunts des collectivités locales et régionales (les privant par là de la possibilité de financer leurs investissements), d'exercer des contrôles quantitatifs sur l'expansion du crédit, et de relever les loyers ainsi que certains impôts indirects, les autorités compétentes se sont déjà engagées dans cette voie. D'une manière générale, les hausses de prix ne peuvent freiner l'expansion de la demande en termes réels que pour autant que l'accroissement de la demande intérieure nominale soit effectivement limité. Pour être certain d'obtenir ce résultat, il sera peut-être nécessaire de renforcer encore, le cas échéant, les mesures prises dans le domaine de la politique budgétaire et de la politique du crédit. Il faudra toutefois veiller, compte tenu de la pression déjà exercée sur les possibilités d'auto-financement par l'évolution des coûts, à ce que les crédits pour les investissements directement productifs ne soient pas trop touchés par ces mesures.

Mais, d'autre part, il est extrêmement important d'encourager, à court terme, le développement de l'offre intérieure. Le gouvernement a déjà pris ou annoncé des mesures en ce sens : réduction de la durée du service militaire, promotion du travail féminin par un alignement plus rapide des salaires féminins sur ceux des travailleurs masculins, régime fiscal plus favorable en ce qui concerne les heures supplémentaires. Il n'est d'ailleurs pas exclu que les augmentations de salaires provoquent d'elles-mêmes, dans une certaine mesure, un accroissement de l'offre de main-d'œuvre aux Pays-Bas.

Aux dispositions énumérées s'ajoutent une série de mesures spécifiques destinées à mieux équilibrer l'offre dans le secteur de la construction qui représente le foyer de tensions : augmentations de salaires plus importantes que dans les autres secteurs (afin d'attirer de la main-d'œuvre), encouragements visant à assurer l'utilisation optimale des capacités de production au moyen de réglementations techniques, refonte des programmes de construction et meilleur étalement de leur réalisation. En ce qui concerne la demande, la répartition des permis de construire doit encore être mieux adaptée aux possibilités de production de l'industrie du bâtiment.

En conclusion, il est permis de constater que, dans son orientation, cette politique semble répondre entièrement aux exigences de la nouvelle situation, d'autant qu'elle peut encore être intensifiée en cas de besoin. Peut-être y aurait-il lieu de la compléter par des mesures encourageant davantage l'épargne. Aussi les décisions en matière de politique des salaires ne devraient-elles pas être considérées comme intangibles en toutes circonstances. Il serait plutôt souhaitable de suivre attentivement le développement qui en résultera, pour essayer, en cas d'urgence, de les adapter « ex post » aux exigences de la politique économique globale. En effet une certaine élasticité s'impose en la matière, compte tenu de la forte dépendance de l'économie néerlandaise vis-à-vis de l'extérieur.

## E. Union économique belgo-luxembourgeoise

### Belgique

*L'expansion s'est poursuivie en 1963 au même rythme que l'année précédente. Comme de 1961 à 1962, le produit national brut à prix constants a encore augmenté d'environ 4 % ; la production industrielle devrait avoir progressé de quelque 5,5 %.*

*Le climat conjoncturel a cependant été nettement plus favorable en 1963 qu'en 1962. En effet, abstraction faite de certains facteurs particuliers qui ont favorisé la croissance en 1962 et l'ont contrariée en 1963, les forces d'expansion se sont manifestées beaucoup plus nettement en 1963 qu'au cours de l'année précédente. Cela vaut tout spécialement pour la demande extérieure qui n'avait plus guère progressé au deuxième semestre de 1962, mais qui s'est de nouveau développée vigoureusement en 1963. L'expansion de la demande intérieure, qui s'était déjà nettement amorcée à l'automne de l'année dernière, s'est poursuivie en 1963, quoiqu'un certain ralentissement ait été parfois observé à partir du milieu de l'année. Pour l'ensemble de l'année, le taux de croissance en volume de la consommation privée a été le même qu'en 1962 (4 %), alors que les investissements fixes bruts ont progressé à un rythme un peu plus rapide que l'année précédente (environ 3 % au lieu de 1,5 % en 1962).*

*Les prix ont augmenté un peu plus vite qu'en 1962, le marché du travail ayant été caractérisé non seulement par la persistance du plein emploi mais aussi par une pénurie croissante de main-d'œuvre spécialisée ; cette situation a évidemment favorisé la hausse des coûts de production. Les prix ont de nouveau vivement progressé dans le secteur de la construction.*

*Le déficit de la balance commerciale a sans doute légèrement augmenté entre 1962 et 1963. Aussi, en raison d'une détérioration de la balance des services et d'un excédent seulement modéré de la balance des mouvements de capitaux, la balance globale des paiements ne devrait-elle se solder en 1963 que par un faible excédent alors qu'en 1962 le solde positif était encore relativement élevé.*

*Il y a lieu de s'attendre à ce que l'expansion se poursuive en 1964. La production industrielle devrait croître d'environ 5 % et le produit national brut pourrait encore progresser d'environ 4 %.*

*Certes, les impulsions supplémentaires émanant de la demande extérieure pourraient, en l'absence de certains facteurs particuliers, se révéler plus faibles qu'en 1963, mais la demande intérieure devrait néanmoins continuer de progresser assez rapidement. Le rythme de croissance des investissements fixes pourrait s'accélérer et la consommation privée devrait progresser au moins aussi vivement qu'en 1963 par rapport à 1962.*

*La tendance à la hausse des prix se maintiendra. Il semble que des tensions continueront d'être observées sur le marché du travail, et que les coûts unitaires —*

*qui avaient de nouveau progressé en 1963, après une assez longue période de stabilisation — augmenteront encore. En outre, l'évolution de l'offre et de la demande devrait permettre de répercuter sur les prix l'incidence des augmentations des coûts.*

*Depuis un certain temps, le gouvernement s'efforce de modérer l'expansion de la demande, notamment dans le secteur de la construction, et d'accroître l'élasticité de l'offre de main-d'œuvre. Le gouvernement cherche également à établir des contacts plus étroits avec les partenaires sociaux pour obtenir que leurs actions, qui ont une incidence sur les revenus, tiennent suffisamment compte des répercussions exercées sur les prix et la croissance économique. Par ailleurs, une première série de mesures de freinage ont été prises dans le cadre de la politique du crédit. Il importera de veiller, le cas échéant, à ce que cette politique soit renforcée en temps utile et que, lors de l'établissement des prévisions financières et de la réalisation des dépenses sur le plan de la trésorerie, l'État prenne également davantage en considération la nécessité d'observer une grande circonspection en ce qui concerne toute mesure destinée à orienter la demande intérieure. A cet égard, il ne faudrait pas perdre de vue que la politique économique belge doit continuer d'exercer, sur la relation consommation/investissements, une action tendant à favoriser ces derniers.*

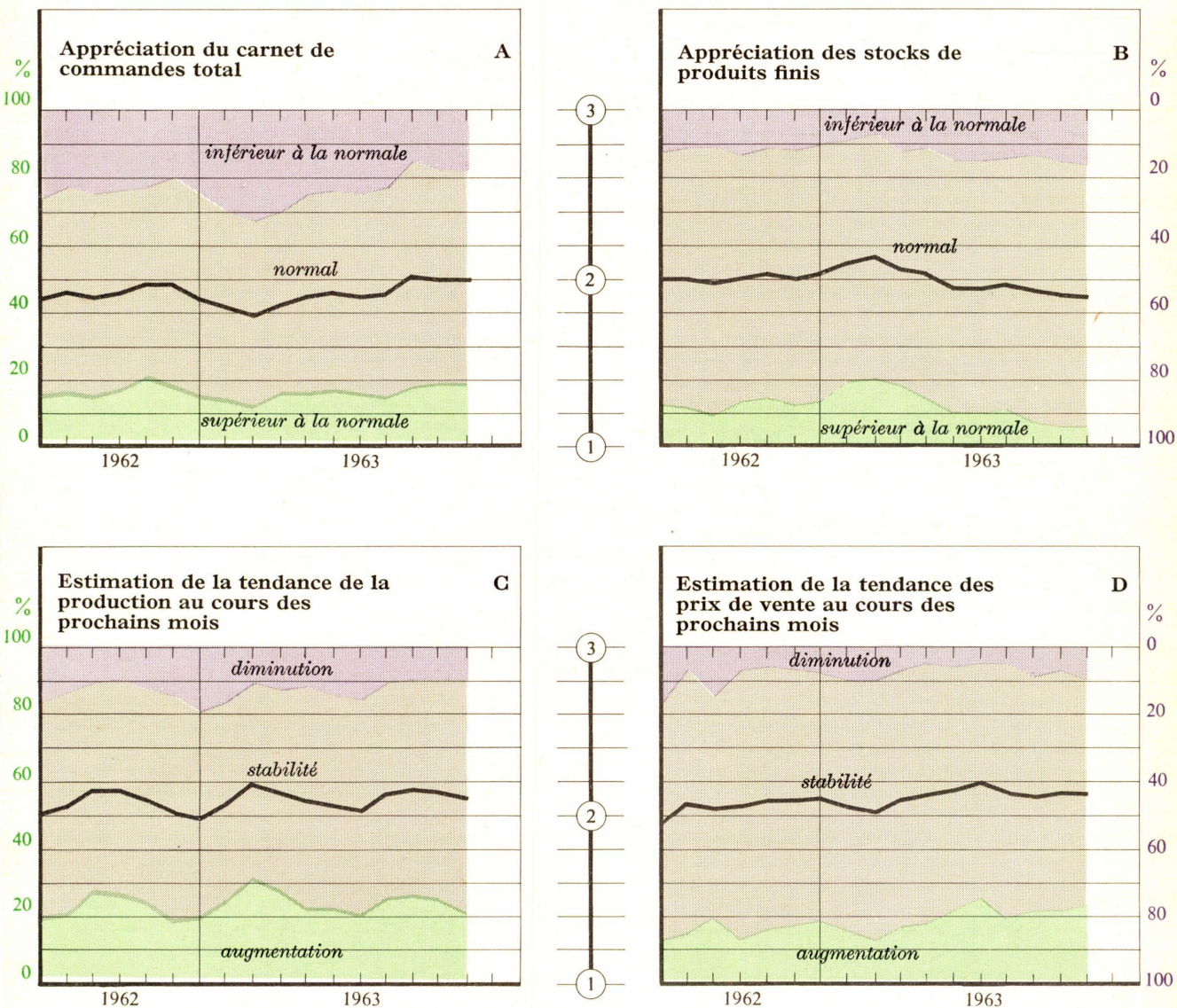
## **1. Le bilan de l'année 1963**

En raison notamment de la compétitivité accrue de l'économie belge et de l'évolution favorable de la demande dans les principaux pays acheteurs, les *exportations de biens et services* ont de nouveau fourni, en 1963, une contribution décisive à l'expansion de la demande globale.

Par suite de la très nette reprise qui a succédé au ralentissement observé à partir de l'été de 1962, les exportations de marchandises pourraient enregistrer une progression de l'ordre de 11,5 % en valeur pour l'ensemble de l'année (les statistiques relatives au volume des exportations ne sont pas encore disponibles). Bien que ce taux de croissance ne soit que légèrement supérieur à celui de l'année précédente, il masque en réalité une évolution conjoncturelle plus favorable si l'on tient compte des facteurs accidentels (grèves du début de 1961, hiver rigoureux 1962/1963) qui avaient eu pour conséquence d'influencer favorablement l'accroissement statistique des exportations pendant les premiers mois de 1962 et défavorablement au début de 1963, et dont l'effet s'est répercuté sur toute l'année.

En effet, après le développement déjà vigoureux observé au cours du deuxième trimestre de 1963 (+ 13,7 % par rapport au deuxième trimestre de 1962), les exportations se sont encore accrues très fortement au troisième trimestre (+ 16,8 %). Certes, des livraisons de matériel militaire ont nettement contribué à cette expansion des exportations, mais la progression supérieure à la moyenne des ventes de denrées alimentaires, de produits textiles et de produits minéraux a également favorisé une telle évolution.

## OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE

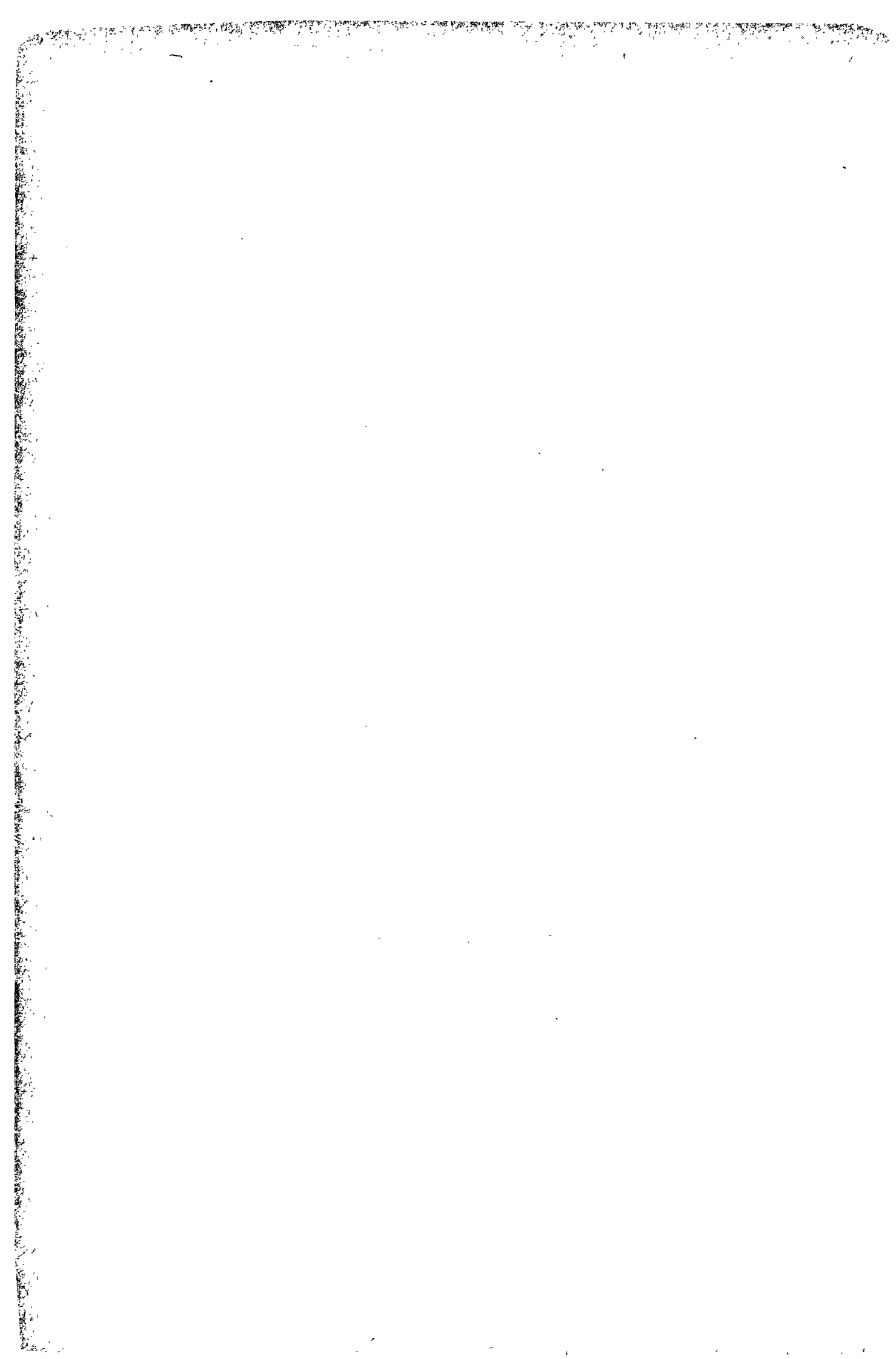


Réponses aux questions de l'enquête de conjoncture C.E.E., effectuée en Belgique par la Banque nationale de Belgique.

GRAPHIQUES A, B, C et D : Les trois zones, verte, grise et violette, représentent l'évolution des pourcentages des trois réponses possibles à la question posée.

Les courbes en noir, dont l'échelle se trouve entre les deux graphiques, représentent l'évolution de la somme des pourcentages pondérés par :

- 0,03 pour les réponses : « supérieur à la normale », ou « augmentation » ;
- 0,02 pour les réponses : « normal », ou « stabilité » ;
- 0,01 pour les réponses : « inférieur à la normale », ou « diminution ».



Les livraisons à destination des autres États membres de la C.E.E., notamment la France et l'Italie, ont à nouveau augmenté plus rapidement que les ventes aux pays tiers. En effet, ces deux pays interviennent pour environ 50 % dans l'augmentation des exportations totales de la Belgique. Le renversement de tendance observé, depuis le milieu de l'année, dans le commerce avec les pays tiers n'a pas été suffisamment vigoureux pour provoquer, en moyenne annuelle, une amélioration des exportations entre 1962 et 1963.

Les exportations de services (y compris les revenus de facteurs) devraient s'être développées plus fortement qu'en 1962. D'après les informations fragmentaires disponibles, leur taux de croissance est toutefois resté, comme au cours des années précédentes, plus faible que celui des exportations de marchandises.

Dans l'ensemble, il est possible d'évaluer, à titre tout à fait provisoire, à quelque 9 % (en valeur et en volume) la progression, en 1963, des exportations de biens et de services (selon la définition de la comptabilité nationale). En 1962, les taux d'accroissement correspondants se situaient à environ 8 % en valeur et 9 % en volume.

Au total, la demande intérieure a également eu nettement tendance à se développer.

La progression des investissements fixes bruts des entreprises pourrait s'être quelque peu accélérée, par rapport à 1962, notamment à la suite de l'accroissement plus rapide des investissements de rationalisation et de la reprise assez sensible des achats de matériel de transport. De nouvelles implantations d'entreprises étrangères ont également favorisé, en 1963, l'activité d'investissement. Le taux de croissance de la formation brute de capital fixe des entreprises (logements exclus) pourrait avoir atteint 6,5 % alors qu'en 1962 il se situait à environ 4 %. En volume, la progression a été d'environ 4,5 % au lieu de 2 % en 1962.

Par ailleurs, les très fortes pertes de production causées par les intempéries des premiers mois de l'année dans le secteur de la construction de logements ont eu pour effet de freiner la croissance de l'ensemble des investissements fixes bruts d'une année à l'autre; la pénurie de main-d'œuvre s'étant aggravée, il n'a pas été possible de rattraper entièrement les pertes de production subies au premier trimestre. Bien que ces facteurs aient également entravé, dans une certaine mesure, la réalisation des investissements publics, ces derniers pourraient néanmoins enregistrer, en 1963, une progression d'environ 10 % (en volume) ce qui constitue un accroissement relativement important bien que légèrement inférieur à celui observé l'année précédente.

Au total, les *investissements fixes bruts* devraient avoir augmenté un peu plus rapidement en 1963 qu'en 1962. L'accroissement nominal peut être évalué à près de 8 %. Compte tenu des hausses de prix assez fortes enregistrées notamment dans le secteur de la construction, la croissance en volume n'aura sans doute guère dépassé 3 %; elle reste toutefois supérieure à celle observée en 1962 (1,5 %).

La *formation de stocks* semble avoir influencé favorablement l'évolution de la production en 1963. Certes, un certain mouvement de réduction des stocks de produits finis a été observé dans l'industrie après l'hiver 1962/63, mais la tendance à l'accroissement des stocks de matières premières et de produits demi-finis devrait s'être accentuée au cours du deuxième semestre.

La consommation des administrations a augmenté, notamment par suite des relèvements de traitements intervenus dans la fonction publique, à une cadence plus rapide qu'en 1962. En volume, l'accroissement de la consommation des administrations semble toutefois être resté inférieur à celui constaté l'année précédente.

La consommation privée a stimulé très fortement la demande intérieure. En effet, la tendance conjoncturelle à l'expansion des dépenses des ménages, qui s'était dessinée au cours du deuxième semestre de 1962, s'est poursuivie tout au long de l'année, abstraction faite d'un ralentissement passager au cours des premiers mois. Compte tenu du rythme de croissance sans doute plus rapide des achats de biens de consommation durables et de services, la progression de la consommation privée peut être évaluée à quelque 6 %, contre 5 % en 1962. Par suite de la hausse assez rapide des prix, l'augmentation en volume ne dépassera sans doute que légèrement celle de l'année précédente.

L'accroissement des dépenses de consommation privée est allée de pair avec un développement accéléré de l'ensemble des revenus disponibles. Le taux de l'épargne pourrait toutefois avoir augmenté légèrement. La masse des salaires et traitements devrait avoir progressé d'environ 9 % (contre + 8 % en 1962), par suite d'un nouvel accroissement des effectifs occupés et surtout en raison d'une hausse sensible des revenus par salarié; ce mouvement a été renforcé, en cours d'année, par l'application généralisée des clauses d'échelle mobile. Les revenus de transfert et l'ensemble des revenus autres que les salaires devraient également avoir augmenté plus vite qu'en 1962.

D'après les informations disponibles, l'emploi semble s'être développé au même rythme qu'en 1962. Aussi, y a-t-il lieu de penser que l'expansion de l'offre intérieure est imputable, à concurrence d'environ deux tiers, à des gains de productivité, ceux-ci ayant été particulièrement rapides dans l'industrie. L'offre accrue de main-d'œuvre semble avoir été absorbée, en grande partie, par le secteur des services. L'afflux de travailleurs étrangers, plus important que l'année précédente, a contribué à augmenter les disponibilités de main-d'œuvre. Certes, l'augmentation de la demande des entreprises n'a pu être satisfaite que dans une très faible mesure par l'effectif des chômeurs complets qui, dès 1962, ne représentait plus qu'un très faible pourcentage de la population active salariée. Toutefois, le nombre des chômeurs complets a encore diminué; alors que ceux-ci étaient encore 48 600 en 1962 — sur la base de la moyenne pour les dix premiers mois de l'année — ils n'étaient plus que 33 300 en 1963. En octobre 1963, le taux de chômage était tombé à 1,7 %. Les tensions sur le marché du travail, et notamment la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, se sont renforcées sensiblement.

Malgré ces tensions qui semblent avoir affecté surtout l'évolution de la production dans l'industrie du bâtiment et dans les charbonnages, l'offre intérieure a nettement augmenté. Évaluée d'après l'indice IRESP, la production industrielle a dépassé de 8 % au deuxième trimestre et de 5 % au troisième le niveau qu'elle atteignait un an plus tôt. Pour l'ensemble de l'année, l'accroissement pourrait être de l'ordre de 5,5 % en 1963, contre environ 4 % en 1962 (abstraction faite des facteurs accidentels qui, en 1962, ont entraîné une augmentation de 5,5 %).



L'amélioration sensible des tendances conjoncturelles, observée vers la fin du premier trimestre de 1963, doit sans doute être attribuée, en grande partie, au développement très rapide de la demande de biens de consommation, qui a stimulé la production de l'industrie. Mais une reprise graduelle des achats de certains biens d'équipement et de divers demi-produits a également contribué à relever le niveau général de la production industrielle. La conjoncture est toutefois restée peu favorable sur le marché des produits sidérurgiques. Après un recul au premier trimestre, le temps d'activité garanti par les carnets de commandes, s'est constamment allongé pour l'ensemble de l'industrie; en septembre, il se retrouvait au même niveau qu'à l'époque correspondante de l'année précédente.

Dans l'*agriculture*, la production a augmenté d'environ 2 %, bien que, notamment sur le plan de la qualité, les récoltes aient souffert des conditions climatiques particulièrement défavorables. L'activité dans le *secteur des services* semble avoir progressé un peu plus vite qu'en 1962.

Au total, en 1963, le *produit national brut* devrait avoir atteint, en volume, un taux de croissance sensiblement équivalent à celui de 1962 (environ 4 %). Si les prévisions formulées à la fin de 1962 ont légèrement été dépassées, cela semble s'expliquer notamment par l'impulsion émanant de la demande extérieure.

Les *importations de biens et services* ont, en 1963, contribué, pour une plus grande part, à la progression de l'offre globale. Les achats de marchandises effectués à l'étranger ont, dans l'ensemble, progressé beaucoup plus vite que l'année précédente; en valeur, le taux d'accroissement annuel pourrait se situer à 11,5 %, contre 7,9 % en 1962 (les statistiques d'importations en volume ne sont pas encore disponibles). Des tendances à une expansion plus marquée ont été observées au troisième trimestre, et le taux de croissance, par rapport au trimestre correspondant de 1962, a atteint 19,5 %, alors qu'il ne se situait qu'à 11 % le trimestre précédent. Cette évolution pourrait refléter à la fois le développement de la consommation, l'accroissement des importations d'équipement industriel et aussi le mouvement de reconstitution des stocks observé dans certains secteurs de l'économie. En moyenne annuelle, les achats dans les pays tiers se sont développés au même rythme qu'en 1962, alors que les importations en provenance des autres pays membres ont progressé à un rythme accéléré.

Contrairement à l'évolution enregistrée pour les exportations, les importations de services se sont accrues plus vigoureusement que les importations de marchandises. Les importations totales de biens et de services, selon la définition de la comptabilité nationale, devraient, sur la base d'estimations provisoires, avoir augmenté d'environ 9,5 à 10 %, en valeur comme en volume, par rapport à l'année précédente. En 1962, le taux d'accroissement avait été de 7 % en valeur et de 8,4 % en volume.

Au cours des onze premiers mois de 1963, la *hausse des prix* a été sensiblement plus rapide que durant la même période de 1962. L'indice des prix de détail a augmenté de 3,2 %, contre 1,3 % pour la période allant de décembre 1961 à novembre 1962. La comparaison des moyennes mensuelles pour les onze premiers mois de l'année fait apparaître une progression de 2,0 % en 1963 et de 1,4 % en 1962. La haute conjoncture a sans aucun doute favorisé la répercussion partielle de l'accroissement des coûts de production sur les consommateurs; aussi les marges bénéficiaires ont-elles pu être augmentées dans certains

cas. L'enchérissement de certaines denrées alimentaires, dû notamment à la situation peu favorable de l'offre et à certaines mesures de politique agricole, a constitué un facteur supplémentaire de hausse des prix. Après une période de stabilité relative, les prix de gros ont, pour la première fois depuis 1960, progressé plus vite d'une année à l'autre que les prix de détail. Des hausses de prix ont été observées non seulement pour les produits agricoles et industriels indigènes, mais aussi pour les marchandises importées.

Le solde de la *balance commerciale* s'est sans doute légèrement détérioré par rapport à 1962, année pendant laquelle le déficit s'était chiffré à environ 11,5 milliards de FB. Le solde de la balance des paiements courants traduit également la réduction de l'excédent de la balance des services, réduction qui pourrait s'expliquer, en partie, par des transferts exceptionnels pour le compte du gouvernement. Il se pourrait toutefois que la *balance globale des paiements* enregistre, en 1963, un solde positif limité, étant donné l'équilibre ou même le léger excédent de la balance des mouvements de capitaux.

Après avoir eu tendance à fléchir quelque peu en 1962, les réserves officielles d'or et de devises se sont nettement accrues en 1963. Pour les dix premiers mois, l'augmentation peut être chiffrée à 162 millions de dollars, alors qu'une diminution de 41 millions de dollars avait été enregistrée pour la même période de l'année précédente. Cette amélioration s'explique cependant, en grande partie, par l'accroissement de l'endettement en devises du Trésor belge dès la fin de l'année précédente; simultanément, les avoirs nets en devises des banques ont diminué.

Les *marchés monétaire et financier* ont été caractérisés, depuis la fin de 1962, par une très nette tendance au relèvement des taux d'intérêt; pendant une longue période, l'abondance des liquidités et la politique suivie en conséquence par les autorités monétaires avaient agi dans le sens d'une réduction continue des taux d'intérêt. La disparité des taux par rapport à certains pays étrangers, la forte croissance conjoncturelle et certaines répercussions de la réforme fiscale ont contribué à ce changement de tendance, bien que l'influence de ce dernier facteur ait ensuite diminué. Il s'agissait, en l'occurrence, non seulement d'une adaptation des taux d'intérêt permettant de mettre à la charge de l'emprunteur l'augmentation de l'impôt sur le revenu des capitaux, mais aussi d'une plus forte propension du public à la thésaurisation et à l'exportation de capitaux. Cette évolution n'est pas restée sans incidence sur les liquidités bancaires et le Trésor a éprouvé quelques difficultés à se procurer, sur le marché intérieur, les ressources nécessaires pour couvrir l'accroissement du déficit.

En effet, comme en témoigne l'évolution de la dette publique, les besoins de *trésorerie* ont été nettement plus importants, notamment en liaison avec l'accroissement des dépenses courantes provoqué par l'hiver rigoureux de 1962/63 et la forte progression des dépenses d'investissement. La dette publique a augmenté de 19,1 milliards de FB (au net des transactions avec le F.M.I.) au cours des onze premiers mois de 1963, alors qu'elle n'avait progressé que de 15,3 milliards de FB durant la même période de 1962.

Par suite du développement rapide de l'activité économique et des difficultés rencontrées par les entreprises pour se procurer sur le marché financier les capitaux nécessaires, la demande de crédit du secteur privé n'a cessé de progresser tout au long de l'année. Un premier relèvement du taux d'escompte (de 3,5 à 4 %), avec effet à compter du 18 juil-

let, avait encore essentiellement pour objet d'adapter les taux d'intérêt officiels à la situation nouvelle du marché monétaire, de limiter l'accroissement de la circulation fiduciaire et d'éviter une détérioration du marché des changes. Un second relèvement du taux d'escompte (de 4 à 4,25 %), intervenu le 31 octobre, a par contre été surtout inspiré par le souci de freiner la demande de moyens de financement à court terme et d'orienter les ressources disponibles vers des placements à plus long terme à l'intérieur du pays.

## 2. Les perspectives pour l'année 1964

Sur la base des hypothèses formulées précédemment dans le présent rapport au sujet de la conjoncture mondiale ainsi que de l'évolution économique dans les autres pays membres de la Communauté, et en admettant que les conditions climatiques soient normales et que la politique économique ne subisse pas en Belgique de profonde modification, il est permis d'escompter, pour 1964, un rythme de croissance sensiblement égal à celui enregistré en 1963. Si certains éléments de la demande, qui en 1963 avaient très fortement progressé, pourraient connaître en 1964 une expansion plus modérée, la demande nominale devrait par contre dans l'ensemble, s'accélérer légèrement.

### *Évolution des ressources et emplois de biens et services*

	1961 (2)	1961 (2)	1962 (2)	1963 (3)	1964 (4)
	Aux prix courants, en milliards de FB	Variations en volume par rapport à l'année précédente, en %			
Produit national brut .....	601,2	3,2	3,9	4	4
Importations (1) .....	214,8	6,6	8,5	9,5	7
Consommation des ménages .....	413,1	3,1	4,0	4	4
Consommation des administrations ..	71,4	1,1	6,2	5,5	3,5
Formation brute de capital fixe .....	113,8	3,1	1,5	3	5
Exportations (1) .....	214,3	7,6	9,2	9	7

- (1) Biens, services et revenus de facteurs.  
(2) Comptes nationaux 1953-1962, Institut national de statistique.  
(3) Estimations des services de la Commission.  
(4) Prévisions des services de la Commission.

*Remarque générale :* Les prévisions constituent des approximations qui ont été établies sur la base d'hypothèses déterminées, le plus souvent précisées dans le rapport trimestriel. Elles ont été examinées par les experts des pays membres. Leur élaboration et leur publication n'engagent que la responsabilité de la Commission.

En particulier le développement des *exportations* sera plus modéré. Certes, la reprise de la conjoncture mondiale, amorcée en 1963, continuera d'influencer la demande en provenance des pays tiers et cette influence pourrait même s'accroître en 1964. Cepen-

dant, il n'est guère probable que cette évolution puisse aller de pair avec le maintien du taux de croissance particulièrement élevé qui a caractérisé en 1963 les exportations belges à destination des autres pays membres de la C.E.E. Si l'augmentation des exportations vers les autres pays de la Communauté devrait, dans l'ensemble, demeurer vigoureuse, il est toutefois permis d'escompter un certain ralentissement de la progression des livraisons à la France et à l'Italie, en raison des mesures de stabilisation prises par ces deux pays. D'une manière générale, la tendance à une politique économique légèrement restrictive observée dans la Communauté risque de freiner la croissance des exportations belges. En outre, des facteurs particuliers, tels que les livraisons de matériel militaire, ne semblent pas devoir jouer, en 1964, un rôle aussi important qu'en 1963.

Compte tenu de toutes les tendances et influences précédemment analysées, il y a lieu d'escompter en 1964 un accroissement de plus de 8 % (valeur et volume) des exportations de marchandises. En revanche, les exportations de services ne semblent pas devoir varier notablement, en 1964, par rapport à 1963.

La demande intérieure restera caractérisée par de fortes tendances à l'expansion. Ainsi, la progression des *investissements fixes bruts* se poursuivra-telle en 1964. Les investissements fixes des entreprises devraient augmenter au même rythme qu'en 1963, ou même plus rapidement. En effet, dans de nombreuses branches d'industrie, la pénurie croissante de main-d'œuvre et la nécessité de freiner la hausse des coûts de production encouragent les efforts de rationalisation. Les perspectives de développement des ventes sont également très favorables. L'évolution du nombre d'autorisations octroyées pour la construction d'immeubles à usage industriel ou commercial permet de penser qu'il existe une forte propension à investir. Or, ces travaux de construction devraient stimuler de façon notable les autres investissements. En outre, les dépenses pour la construction de logements progresseront encore assez nettement; en admettant que les conditions climatiques restent normales, les statistiques en volume feront probablement apparaître une nouvelle et légère augmentation après un fléchissement qui a duré deux ans. Les investissements publics se développeront, mais à une cadence moins vive qu'en 1962 et 1963, années au cours desquelles leur croissance avait été particulièrement rapide. En effet, les mesures visant, pour des considérations de politique conjoncturelle, à étaler la réalisation de certains programmes sur une plus longue période, et de nouvelles hausses des prix, pourraient contribuer à limiter la progression de ces investissements.

Au total, les investissements fixes bruts pourraient augmenter, en 1964, d'environ 8 à 9 % en valeur et d'environ 4 à 5 % en volume; ces taux d'accroissement seraient ainsi les plus élevés enregistrés depuis trois ans. Il faut toutefois considérer que, sur le plan statistique, cette accélération s'explique en partie par l'interruption presque totale de l'activité de l'industrie du bâtiment au cours de l'hiver 1962/63.

Alors qu'en 1964 la *consommation des administrations* (en valeur) progressera sans doute moins vigoureusement que l'année précédente, l'accroissement de la *consommation privée* devrait s'accélérer légèrement. Certes, dans l'hypothèse d'une accentuation de la hausse des prix, la consommation privée (en volume) pourrait augmenter un peu moins nettement que l'année précédente. Toutefois, l'accroissement de la consommation demeurera, en tout état de cause, très sensible; il sera favorisé par l'évolution de la masse des salaires et traitements qui progressera au moins au même rythme qu'en 1963.

Malgré de nouveaux recrutements de main-d'œuvre étrangère, les *effectifs au travail* n'augmenteront plus que modérément.

Compte tenu, d'une part, de l'évolution probable de la demande, tant dans son ensemble que pour ses diverses composantes et, d'autre part, de l'élasticité de l'offre, il est permis d'escompter que le développement de la *production industrielle*, en 1964, ne sera que légèrement inférieur à celui de 1963; un taux de croissance de 4,5 à 5 % pourrait être atteint. L'accroissement de l'emploi et les progrès de la productivité devraient rendre possible une telle évolution même si les répercussions défavorables de la pénurie de main-d'œuvre se faisaient encore sentir plus nettement dans certains secteurs.

En raison de l'expansion de la demande extérieure, la production de biens d'équipement pourrait se développer plus rapidement. En revanche, la croissance pourrait se ralentir légèrement dans les branches d'industrie produisant des biens de consommation durables et semi-durables qui ont réalisé, en 1963, des progrès particulièrement rapides.

Le taux de croissance du *produit national brut* pour 1964 devrait se situer à quelque 4 % en volume. Cette prévision se fonde sur le chiffre déjà mentionné pour la production industrielle, sur l'hypothèse d'une expansion comparable à celle de l'année précédente dans le secteur des *services* et sur celle d'une évolution normale de la *production agricole*.

Les importations (en volume) pourraient augmenter moins rapidement qu'en 1963, année caractérisée par certains facteurs particuliers : importations de matériel militaire et achats relativement importants de matières premières. Les importations de marchandises (en volume) devraient néanmoins enregistrer un taux de croissance légèrement supérieur à 7 %. La balance des paiements courants n'enregistrera pas de variation notable, et restera virtuellement équilibrée.

Les *prix* devraient se situer, en 1964, à un niveau plus élevé que l'année précédente. Même si, en cours d'année, la hausse devait s'avérer moins rapide qu'en 1963, la progression pour l'année entière refléterait néanmoins le niveau élevé atteint à la fin de 1963. Un ralentissement de la tendance à l'augmentation des prix des produits alimentaires, qui avait été particulièrement prononcée au second semestre de 1963, semble possible. Le renchérissement des produits industriels et des services se poursuivra sans doute. En outre, la forte hausse des coûts, observée dans le secteur de la construction, devrait se répercuter davantage encore sur les loyers; toutefois, ceux-ci ne sont pas pris en considération pour le calcul de l'indice des prix de détail.

En Belgique également, les autorités responsables de la *politique conjoncturelle* se trouvent confrontées, de plus en plus visiblement, avec le problème du maintien d'une expansion équilibrée et se trouvent ainsi placées devant la nécessité d'assurer l'équilibre financier et la stabilité des prix. L'accélération de la croissance de la demande extérieure, en 1963, ne paraît pas avoir contribué notablement à l'apparition de certains déséquilibres qui devraient tendre à persister en 1964, compte tenu des perspectives exposées précédemment; il semblerait plutôt que ce soit l'expansion de la demande intérieure qui soit devenue trop vigoureuse. Cette remarque ne s'applique pas aux investissements productifs proprement dits, mais à l'évolution des revenus privés destinés à la consommation et à celle de la

consommation privée elle-même, qui est devenue très rapide en raison de l'expansion accélérée des traitements et salaires dans le secteur des entreprises. La consommation et les dépenses de transfert des administrations ont également joué un certain rôle. Pour certains secteurs, les investissements publics ont contribué à provoquer des tensions, notamment lorsque leurs effets coïncidaient avec ceux de l'accroissement général des dépenses privées.

Après une période d'amélioration de sa position concurrentielle, principalement en raison de la progression relativement modérée des charges salariales, la Belgique semblerait être entrée dans une nouvelle phase de hausses des coûts unitaires et des prix. Certes, ce mouvement ne peut, quant à son ampleur, être comparé avec l'évolution observée dans quelques autres pays; il est toutefois évident que toute évolution de ce genre comporte en soi la menace d'une accélération qui risquerait de compromettre la stabilité intérieure en Belgique et d'avoir aussi, par la suite, des répercussions sur les relations économiques extérieures, notamment en cas de succès de la politique de stabilisation dans les autres pays.

Dans ces conditions, une politique modérément restrictive est sans aucun doute judicieuse, et il ne faudrait pas hésiter, si une telle mesure s'avérait nécessaire, à exercer une action plus efficace en vue de freiner l'expansion de la demande intérieure, ce qui ne semble pas absolument exclu pour 1964.

Aussi le gouvernement s'efforce-t-il à juste titre de développer ses contacts avec les partenaires sociaux afin qu'il soit tenu compte des répercussions de la politique des salaires sur les coûts de production. A cet égard, il est très opportun, précisément en raison de la pénurie de main-d'œuvre, de maintenir le processus de réduction des horaires du travail dans des limites compatibles avec les exigences de la politique conjoncturelle. Il faut situer également dans ce contexte les mesures visant à atténuer les tensions sur le marché du travail, à favoriser l'immigration de travailleurs étrangers et à intégrer au processus de production une fraction de la population féminine et certains titulaires de pensions. Toutes ces actions ont déjà été engagées par le gouvernement et il convient sans aucun doute de les intensifier.

Mais il est indispensable que l'État évite, en ce qui le concerne, de recourir à toute intervention susceptible de stimuler trop fortement l'évolution de la conjoncture et le mouvement de hausse des prix. Une programmation plus prudente de certains investissements publics mérite une entière approbation. Il est cependant souhaitable de limiter également les impulsions globales imprimées par le budget de l'État à l'évolution des liquidités intérieures et aussi, directement ou indirectement, à l'évolution de la demande intérieure. Le déficit de trésorerie devrait être réduit — tant par le biais d'un freinage de la progression des dépenses que par une amélioration des recettes courantes — et son financement devrait être assuré selon des modalités n'impliquant aucun danger d'inflation, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il est fait appel à des prêts extérieurs.

Les autorités responsables de la politique du crédit ont déjà montré qu'elles étaient prêtes à se servir des instruments dont elles disposent. Ceux-ci devront, le cas échéant, être encore renforcés et il conviendrait, dans la mesure où une certaine sélectivité est possible en Belgique, de s'attaquer de préférence à l'expansion des crédits à court terme servant

plus ou moins directement à financer les hausses des coûts et des prix. S'il en était ainsi, il n'y aurait plus lieu de redouter une nouvelle progression — même limitée — des taux d'intérêt en raison de l'incidence défavorable qu'elle pourrait avoir sur les investissements productifs, d'autant plus que les nouvelles dispositions de la législation fiscale devraient pour le moins continuer à encourager ces investissements au moyen d'avantages fiscaux. Des taux d'intérêt légèrement plus élevés peuvent également stimuler l'épargne à long terme et le placement de celle-ci en Belgique même; une telle évolution serait extrêmement souhaitable afin d'assurer de saines conditions de financement pour les investissements tant privés que publics. Des considérations relatives à la situation des paiements internationaux ne justifient plus — précisément dans le cas de la Belgique — une renonciation totale à l'utilisation des instruments les plus efficaces d'une politique de stabilisation des prix intérieurs.

## Grand-Duché de Luxembourg

*La production n'a marqué qu'une progression modérée en 1963. Celle-ci est toutefois d'autant plus remarquable qu'elle s'est produite après deux années au cours desquelles le produit national brut à prix constants n'avait plus augmenté (1961), ou même avait légèrement diminué (1962). Le produit national brut devrait s'être accru en volume de quelque 0,5 % de 1962 à 1963. L'indice de la production industrielle pourrait avoir progressé d'environ 1 %.*

*La demande d'acier s'est quelque peu améliorée quantitativement par rapport à 1962. Cependant, la situation sur les marchés sidérurgiques mondiaux a vraisemblablement entraîné une baisse nouvelle, quoique modérée, des prix de vente des produits sidérurgiques luxembourgeois. Aussi y a-t-il lieu de penser que la valeur des exportations s'est à peine maintenue au niveau qu'elle avait atteint en 1962.*

*La demande intérieure a marqué une progression relativement forte en valeur, plus accentuée toutefois en ce qui concerne les investissements que pour les dépenses au titre de la consommation. Les hausses de salaires et de prix se sont accélérées, en raison notamment des pénuries croissantes de main-d'œuvre (en particulier dans la construction), et à la suite d'une hausse des prix des importations ainsi que de certaines mesures de politique agricole. Aussi, l'expansion de la demande a-t-elle été sensiblement plus faible en volume qu'en valeur.*

*Les perspectives pour 1964, sans être défavorables, ne sont pas précisément excellentes. Il est permis d'escompter une expansion un peu plus rapide des exportations et de la consommation privée (en volume). Simultanément, il y a toutefois lieu de craindre, par suite d'une réduction des investissements dans la sidérurgie, une légère diminution de la formation de capital fixe des entreprises. Le produit national brut à prix constants devrait s'accroître à un rythme un peu plus rapide qu'en 1963.*

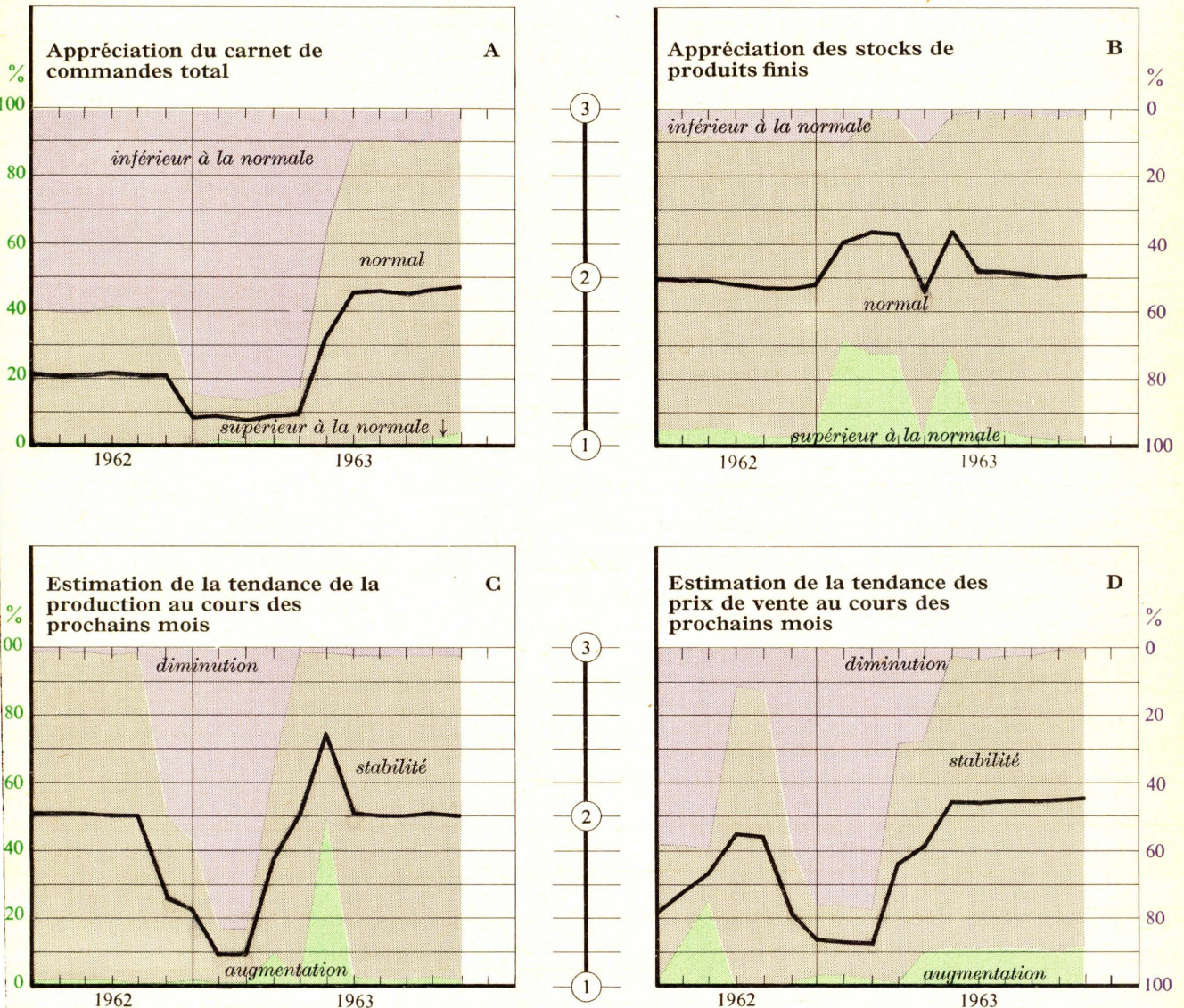
*Étant donné la persistance probable des tensions sur le marché du travail et le risque de nouvelles hausses des prix et des coûts, il sera nécessaire, si l'on veut éviter le risque de sérieuses perturbations de l'équilibre, de poursuivre et de renforcer, en 1964, la politique visant à assurer l'objectif de la stabilité des prix.*

### 1. Le bilan de l'année 1963

La demande étrangère devrait avoir augmenté légèrement en volume de 1962 à 1963 alors qu'elle s'était affaiblie de 1961 à 1962. En valeur, elle pourrait cependant n'avoir pas marqué de modifications notables, étant donné la pression qui s'est de nouveau exercée sur les prix à l'exportation de l'acier. Les exportations ont été favorisées par une reprise de la demande quantitative de produits sidérurgiques encore que, sur base annuelle, cette reprise ait été limitée par suite du ralentissement des entrées de commandes observé au deuxième trimestre. Les exportations de minerais de fer ont encore diminué. En revanche, les ventes de produits agricoles et de produits chimiques, qui toutefois représentent



OPINIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE  
SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE



Réponses aux questions de l'enquête de conjoncture C.E.E., effectuée au grand-duché de Luxembourg par le STATEC.

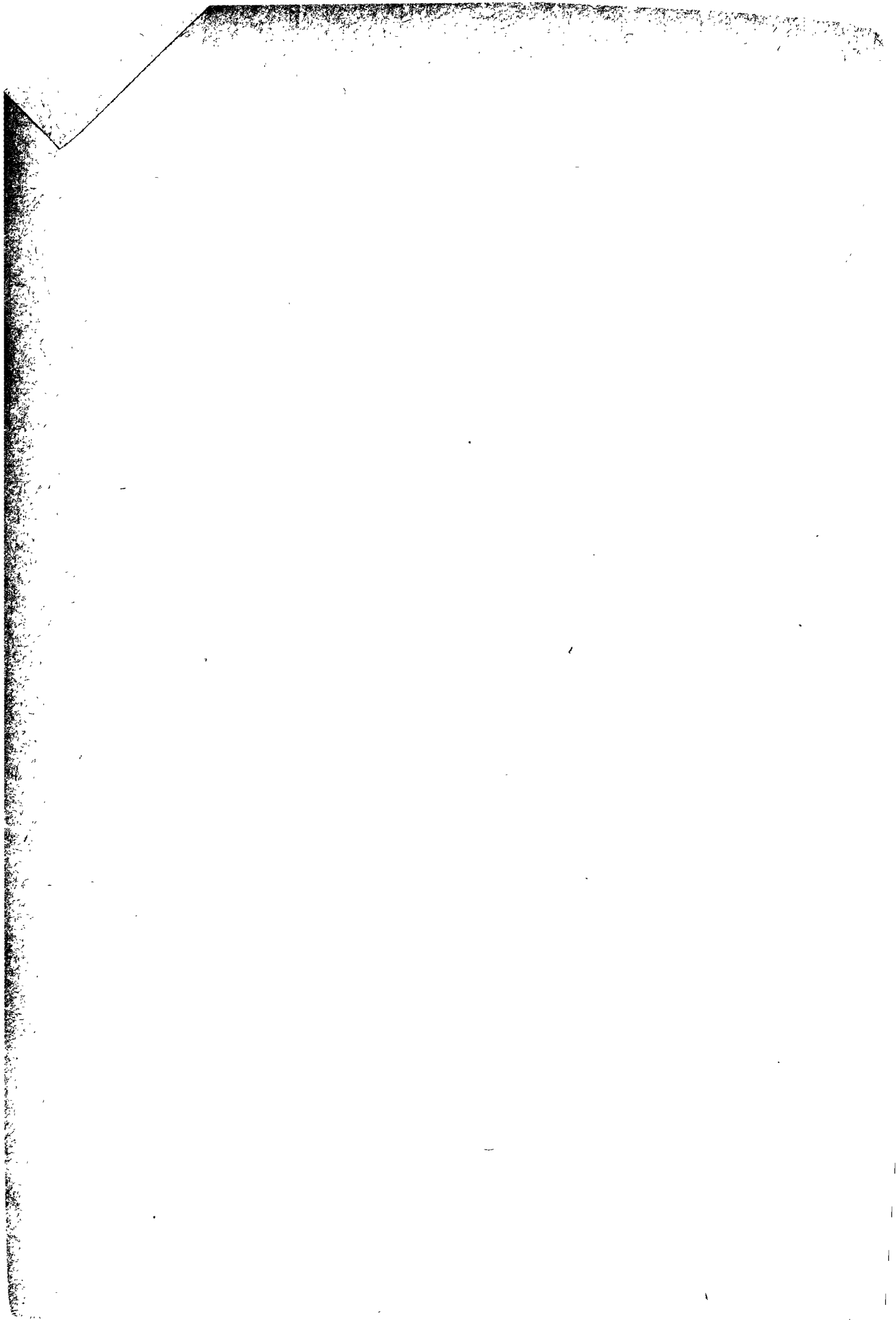
GRAPHIQUES A, B, C et D : Les trois zones, verte, grise et violette, représentent l'évolution des pourcentages des trois réponses possibles à la question posée.

Les courbes en noir, dont l'échelle se trouve entre les deux graphiques, représentent l'évolution de la somme des pourcentages pondérés par :

0,03 pour les réponses : « supérieur à la normale », ou « augmentation » ;

0,02 pour les réponses : « normal », ou « stabilité » ;

0,01 pour les réponses : « inférieur à la normale », ou « diminution ».



moins de 10 % du total des exportations, ont progressé plus rapidement qu'en 1962. Contrairement à l'année précédente, les ventes aux autres pays membres de la Communauté ont, dans l'ensemble, évolué de façon moins favorable que les exportations vers les pays tiers; toutefois, le fléchissement de ces dernières avait été particulièrement accentué auparavant.

L'évolution de la *formation brute de capital fixe* a été caractérisée, en 1963, par un accroissement des dépenses effectuées par des investisseurs étrangers pour l'installation de nouvelles entreprises au Luxembourg. En valeur, les dépenses d'investissement dans l'industrie sidérurgique devraient s'être maintenues à leur niveau de 1962, mais il n'est pas impossible qu'elles aient marqué un léger recul en volume. Les investissements sous forme de constructions pourraient même avoir diminué en valeur entre 1962 et 1963. Comme la hausse des prix a été particulièrement forte dans ce secteur, le fléchissement en volume pourrait avoir été assez sensible, alors qu'une légère progression avait été enregistrée de 1961 à 1962. L'évolution défavorable des investissements sous forme de constructions est imputable à la rigueur de l'hiver 1962/63 et à une aggravation considérable des pénuries de main-d'œuvre. Aussi la formation brute de capital devrait-elle, au total, avoir augmenté en valeur de plus de 7 % par rapport à 1962; mais en volume, elle pourrait n'avoir marqué qu'une faible progression, de l'ordre de 1 %.

Les *dépenses de consommation privée* se sont accrues à un rythme comparable à celui de l'année précédente (4 % environ). Toutefois, l'augmentation de la consommation en termes réels n'a vraisemblablement pas dépassé 1,5 % en raison de la hausse accélérée des prix à la consommation.

L'accroissement des dépenses de consommation est imputable à une nouvelle progression des revenus des ménages. Sans doute, l'*emploi* dans l'industrie et la construction a-t-il marqué, en moyenne annuelle, pour la première fois depuis 1958, un recul (de 2 % environ) par rapport à l'année précédente, recul dû surtout à une diminution du nombre de travailleurs étrangers. De plus, la conjoncture peu favorable dans l'industrie sidérurgique a certainement freiné la progression des gains réels dans ce secteur. Toutefois, des augmentations très fortes des salaires et traitements ont été enregistrées dans d'autres secteurs d'activité. Dans la construction, les revenus par salarié pourraient avoir augmenté de plus de 10 %. Par ailleurs, le déclenchement de l'échelle mobile des salaires en mai et septembre, ainsi que la nouvelle réglementation relative aux salaires minima, ont favorisé l'accroissement des revenus salariaux. En outre, les salaires et traitements ont progressé fortement dans le secteur public. Enfin, les revenus semblent s'être accrus plus nettement qu'en 1962 dans l'agriculture et dans certains secteurs des services.

Les *dépenses de consommation publique* ont augmenté plus fortement qu'en 1962, en raison surtout du relèvement des traitements dans la fonction publique.

Après une baisse de 4,3 % de 1961 à 1962, la *production industrielle* (1) a sans doute progressé d'environ 1 % de 1962 à 1963. Si, sur base annuelle, la production dans l'industrie sidérurgique n'a augmenté que d'environ 0,5 %, dans les autres branches d'industrie le taux de croissance pourrait par contre atteindre, dans l'ensemble, quelque 2,5 % (les

(1) Indice national.

chiffres correspondants avaient été de — 3,9 % et — 5 % de 1961 à 1962). L'amélioration des tendances conjoncturelles de la production, qui avait été particulièrement nette après le début de l'année, semble toutefois avoir fait place à une stabilisation au cours du second semestre.

Si l'activité a encore progressé dans le secteur des services, la production agricole devrait s'être maintenue au niveau de 1962. Au total, le *produit national brut à prix constants*, qui avait diminué de plus de 1 % de 1961 à 1962, pourrait s'être accru de 0,5 % entre 1962 et 1963.

La progression des *importations*, qui avait été relativement forte l'année précédente (6 % en valeur), s'est ralentie en 1963 (2 à 3 % en valeur et 1 % en volume); l'accroissement du volume des importations a été freiné par la hausse accentuée des prix à l'étranger.

Depuis le début de l'année 1963, l'évolution des *prix* a été nettement orientée à la hausse. Le coût de la vie devrait avoir augmenté d'environ 3,7 % de décembre 1962 à novembre 1963, alors qu'il n'avait progressé que de 0,6 % au cours des onze premiers mois de l'année 1962. Cette hausse a été due surtout à un enchérissement des produits alimentaires, lui-même provoqué, en partie, par certaines mesures prises par le gouvernement en matière de politique des prix agricoles. Mais les prix de plusieurs autres produits et des services ont également augmenté.

Le *marché monétaire et financier* a de nouveau été caractérisé par une forte liquidité. Les entreprises semblent avoir eu moins fortement recours au marché financier qu'en 1962. Le Trésor n'a pas fait appel au marché des capitaux (au sens étroit du terme), malgré une diminution du rendement de l'impôt. Le dernier emprunt de l'État a été émis au mois d'octobre 1962.

## 2. Les perspectives pour l'année 1964

L'expansion de la demande globale devrait se poursuivre en 1964, et il n'est pas impossible qu'elle enregistre une légère accélération.

D'une part, la *demande étrangère* pourrait continuer de progresser à un rythme quelque peu plus rapide. Sans doute ne peut-on guère escompter que la situation conjoncturelle dans l'industrie sidérurgique s'améliorera suffisamment, en 1964 pour entraîner un accroissement très important des exportations d'acier du Luxembourg. D'ailleurs, les carnets de commandes de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise se sont maintenus tout au long de l'année en dessous du niveau de l'année précédente. Cependant, les investissements semblent enregistrer, dans tous les pays, une reprise qui devrait améliorer quelque peu les perspectives d'évolution des ventes d'acier. De plus, le prochain achèvement des travaux de canalisation de la Moselle devrait contribuer à améliorer les conditions de transport des produits sidérurgiques luxembourgeois. Enfin, les résultats obtenus en ce qui concerne la production des nouvelles industries pourraient contribuer à stimuler les exportations luxembourgeoises en 1964.

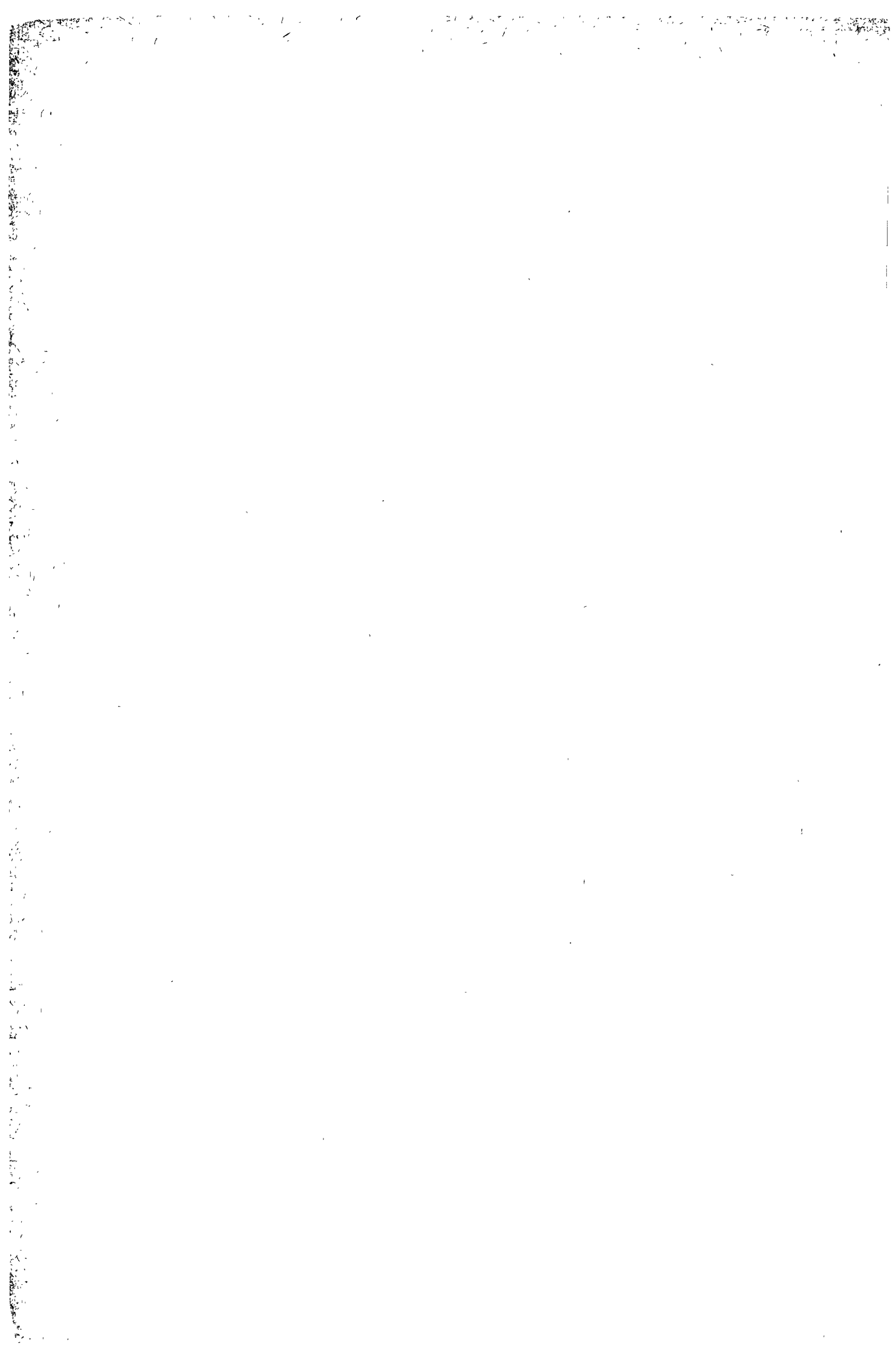
L'expansion de la demande intérieure sera sans doute entravée par un fléchissement de la *formation brute de capital fixe*. En effet, la réduction des investissements fixes dans l'industrie sidérurgique se traduira par une diminution de l'ensemble des investissements des entreprises, bien que la formation de capital fixe, dans les autres branches d'industrie, doive continuer de marquer une progression relativement vigoureuse. Il est probable que les investissements sous forme de construction diminueront aussi en volume, étant donné que la construction de logements pourrait continuer d'être entravée par la pénurie de main-d'œuvre et les hausses de coûts qui en découlent, et que les investissements des administrations publiques seront sans doute sensiblement moins importants qu'en 1963.

En revanche, la *consommation privée* devrait continuer de se développer à un rythme relativement rapide; son taux de croissance, en valeur, ne subira sans doute pas de modification notable. Étant donné que le mouvement de hausse des prix pourrait tendre à se ralentir légèrement au cours de l'année, la croissance en volume de la consommation devrait être légèrement supérieure à celle de l'année précédente.

L'expansion de la *consommation publique* devrait se ralentir en valeur, mais s'accroître en volume, en raison surtout d'une plus forte augmentation du nombre des fonctionnaires.

Dans ces conditions, il est permis de penser que, par rapport à 1963, la production industrielle progressera peut-être de 1 à 2 % en 1964. Compte tenu d'une nouvelle expansion dans le secteur des services et d'un léger accroissement de la production dans l'agriculture, le *produit national brut* à prix constants pourrait augmenter d'environ 1,5 % par rapport à l'année précédente. L'emploi global devrait progresser légèrement en 1964, mais il est peu probable que les tensions observées sur le marché du travail s'atténuent sensiblement.

Sur le plan de la politique conjoncturelle, le budget de 1964 semble tendre, en grande partie, à réduire l'excédent de la demande dans l'ensemble du secteur de la construction, d'où émanent, en particulier en ce qui concerne les salaires, des impulsions trop fortes qui se transmettent aux autres secteurs. Certaines mesures de politique du crédit vont dans le même sens. De plus, des dispositions visant à favoriser l'immigration de travailleurs étrangers viennent d'être prises, et la surveillance dans le domaine des prix est devenue plus stricte. Cette politique pourrait être susceptible d'assurer, en 1964, les conditions de l'équilibre, pour autant que l'on soit préparé à la renforcer éventuellement en temps utile. Cette remarque est notamment valable en ce qui concerne les mesures ayant pour but d'augmenter l'élasticité de l'offre de main-d'œuvre, d'autant plus que les pays voisins feront également porter davantage leurs efforts dans ce domaine.



## COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

**Avis du Comité de politique conjoncturelle sur les problèmes posés  
par la situation économique actuelle de la Communauté**

20 novembre 1963.

1. Le Comité de politique conjoncturelle, réuni les 14 et 15 octobre 1963 sous la présidence de M. le professeur Müller-Armack, a examiné les problèmes de politique conjoncturelle, tels qu'ils ressortent de l'analyse de l'évolution récente de la conjoncture dans la Communauté et des prévisions pour 1964. Le Comité avait à sa disposition une version révisée des budgets préliminaires pour 1964, élaborée par les experts des pays membres. Il tient à exprimer sa satisfaction au sujet de la mise à jour rapide dont les premiers travaux de prévision pour 1964 ont fait l'objet.

2. Sur la base de ces diverses informations, le Comité constate qu'il y a lieu de s'attendre, dans l'ensemble, à une nouvelle expansion de la demande en 1964. Les prévisions favorables relatives à l'évolution de la conjoncture mondiale au cours de cette année permettent d'escompter que la reprise des exportations de la Communauté vers les pays tiers, observée depuis le début du printemps, se poursuivra. En outre, compte tenu notamment de l'amélioration récente des carnets de commandes dans l'industrie des biens d'équipement, l'évolution des investissements des entreprises sera sans doute plus dynamique qu'en 1963. Les dépenses de consommation semblent devoir encore accuser une progression sensible en 1964.

3. Il y a même lieu de craindre que l'expansion de la demande soit trop rapide dans plusieurs pays membres, de sorte que de graves problèmes d'équilibre économique risquent d'y persister; si une solution n'était pas apportée à ces problèmes, l'équilibre intérieur de la Communauté se trouverait menacé. Jusqu'à présent, en 1963, la hausse des prix a été rapide en France ainsi qu'en Italie, bien que dans ce dernier pays elle ait eu tendance à s'atténuer au cours des récents mois. De plus, l'évolution de la balance des paiements italienne pourrait devenir sujet d'inquiétudes si on ne parvenait pas à endiguer, dans un proche avenir, la hausse des coûts et des prix. Aux Pays-Bas, les discussions survenues depuis peu, au sujet des revendications salariales importantes récemment introduites, laissent penser que l'idée d'une nette perturbation de l'équilibre économique en 1964 n'est pas à exclure. Au grand-duché de Luxembourg, la hausse des coûts de production liée au jeu du mécanisme de l'échelle mobile contribue à rendre plus difficile la position

concurrentielle de l'industrie luxembourgeoise à un moment où les progrès de l'activité économique sont déjà relativement faibles. Par contre, l'équilibre des économies allemande et belge ne semble pas devoir être menacé au cours des mois à venir, encore qu'il s'agisse, en l'occurrence, d'une prévision incertaine, conditionnée par l'absence d'impulsions trop fortes à la demande notamment en provenance des autres pays de la Communauté.

4. De l'avis du Comité de politique conjoncturelle, l'évolution économique au cours des récents mois montre que la politique poursuivie jusqu'au mois de septembre en France et entreprise en Italie, visant à combattre les tendances à l'inflation par des mesures essentiellement sélectives, n'a pas donné de résultats suffisants. Eu égard à la persistance des tendances inflationnistes dans ces deux pays, qui s'accompagnaient désormais d'une détérioration du climat psychologique, il est douteux que même un renforcement de la politique sélective eût pu permettre de rétablir l'équilibre. Aussi le Comité, se référant à l'avis qu'il avait émis dans son rapport du 9 juillet 1963 relatif aux budgets économiques préliminaires pour 1964, tient-il à souligner la nécessité d'un recours intensifié à des mesures de restriction globales de la croissance de la demande, dans les pays membres où les tendances inflationnistes risquent de se prolonger ou de reprendre de la vigueur. Il considère qu'une telle attitude est non seulement indispensable dans l'intérêt de ces pays, mais encore dans celui de l'ensemble de la Communauté et de ceux des pays membres où les perspectives d'un maintien de la stabilité interne sont relativement bonnes.

5. Le Comité a pris connaissance des mesures adoptées récemment par le gouvernement français qui a élaboré un programme d'ensemble allant dans le sens préconisé par le Comité. Toutefois, il se demande si les effets des mesures globales contenues dans ce plan suffiront à arrêter effectivement, dans un délai relativement court, la hausse actuelle des prix. Une action plus énergique dans le sens de l'équilibre de l'ensemble des opérations budgétaires renforcerait assurément les chances de réalisation de cet objectif. Il serait également souhaitable que les autorités françaises s'assurent que les dispositions prises ou en cours d'élaboration soient complétées par une action appropriée dans le domaine des revenus. L'évolution de la balance des paiements, à en juger par ses tendances récentes, ne semble plus s'opposer à un renforcement des mesures globales de restriction si celui-ci devait s'avérer nécessaire et permet tout au moins d'espérer une plus grande efficacité des mesures prises dans le domaine du crédit.

6. De l'avis du Comité de politique conjoncturelle, les mesures annoncées par le gouvernement italien au cours des récentes semaines ne paraissent pas encore suffisantes pour faire face à une situation qui est plus grave qu'en France en raison des risques liés à la détérioration de la balance des paiements. Pour redresser la situation, il faudrait, en premier lieu, mettre fin à la politique budgétaire expansive poursuivie dans le passé, renforcer les restrictions en matière de crédit et adapter la politique des revenus aux circonstances présentes.

7. Quant aux problèmes particuliers qui se sont posés récemment aux Pays-Bas, le Comité remarque qu'une forte poussée des salaires pourrait conduire à une situation difficile : la nécessité d'agir sur la demande globale afin d'éviter un déséquilibre écono-



mique entraînerait sans doute des répercussions défavorables sur les investissements et, par suite, sur les possibilités de rapprocher, à plus long terme et sans perturber l'équilibre extérieur, le niveau des salaires de celui d'autres pays de la Communauté.

8. Dans la république fédérale d'Allemagne et en Belgique, où les perspectives de maintien de la stabilité interne sont meilleures que dans les autres pays membres, une certaine prudence s'impose néanmoins quant au développement futur de la demande globale qui devrait se refléter en particulier dans la politique budgétaire. En outre, dans la république fédérale d'Allemagne, un freinage de la demande de construction apparaît souhaitable, surtout dans le domaine de la construction publique et du logement. Une telle politique visant à mieux assurer la stabilité interne serait certainement une contribution utile aux efforts de stabilisation entrepris par d'autres pays de la Communauté.

